



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

### **Commissions parlementaires**

---

---

Commission permanente de l'économie et du travail

Étude des crédits du **ministère** du Travail

Le mercredi 5 mai 1993 — No 55

**Président : M. Jean-Pierre Saintonge**

---

**QUÉBEC**

## Débats de l'Assemblée nationale

### Table des matières

<b>Remarques préliminaires</b>	
M. Normand Cherry	CET-2891
M. Francis Dufour	CET-2893
M. Jean-Guy St-Roch	CET-2896
<b>Organisation des travaux</b>	CET-2900
<b>Discussion générale</b>	
Abolition des décrets dans divers secteurs	CET-2900
Impacts du libre-échange sur les décrets	CET-2903
Coordination gouvernementale et mobilité des travailleurs	CET-2903
Réglementation de l'industrie du textile	CET-2905
Travail au noir dans l'industrie du textile	CET-2905
Coordination gouvernementale et mobilité des travailleurs (suite)	CET-2907
Exclusion de certains groupes du champ d'application des décrets	CET-2908
Groupe de travail sur la réglementation dans l'industrie de la construction	CET-2909
Situation de l'industrie de la construction	<b>CET-2914</b>
Qualification de l'entrepreneur choisi au chantier <b>Jean-de-la-Lande</b>	<b>CET-2918</b>
Commission de la construction du Québec (CCQ)	
Diminution des revenus	<b>CET-2919</b>
Réduction des services dans les régions	CET-2920
Niveau des cotisations	CET-2922
Régie du bâtiment du Québec	CET-2922
Taux de location d'un local	CET-2922
Fonds de formation	CET-2923
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	
Évolution de la situation financière	CET-2924
Principe du paritarisme	CET-2929
Réintégration des travailleurs indemnisés	CET-2930
<b>Adoption des crédits</b>	<b>CET-2931</b>

### Autres intervenants

- M. Jean Audet, président  
M. Jean-Claude Gobé, président suppléant  
M. Georges Farrah, président suppléant  
M. Yvon Lemire
- \* M. Pierre Gabrièle, ministère du Travail
  - \* M. Réal Mireault, Régie du bâtiment
  - \* M. Alcide Fournier, CCQ
  - \* M. Robert Diamant, CSST
  - \* Témoins interrogés par les membres de la commission

**Note de l'éditeur:** La commission a aussi siégé en soirée pour l'étude des crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources. Le compte rendu officiel en est publié dans un fascicule distinct.

Le mercredi 5 mai 1993

## Étude des crédits du ministère du Travail

(Dix heures seize minutes)

## Remarques préliminaires

M. Normand Cherry

**Le Président (M. Audet):** Si vous voulez prendre place, s'il vous plaît! Si vous voulez prendre place, nous allons **commencer** nos travaux.

À l'ordre, s'il vous plaît! Je déclare la séance de la commission de l'économie et du travail ouverte. Je vous rappelle le mandat de la commission. Nous sommes réunis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère du Travail pour l'année financière 1993-1994.

M. le secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

**Le Secrétaire:** Oui. M. Leclerc (Taschereau) est remplacé par M. Bergeron (Deux-Montagnes); M. Claveau (Ungava) est remplacé par M. Dufour (Jonquière).

**Le Président (M. Audet):** Merci. Alors, au nom des membres de la commission, je veux souhaiter la bienvenue au ministre du Travail et à toute son équipe pour étudier, ce matin, les crédits qui le concernent, soit les crédits du ministère du Travail.

Alors, la façon de procéder, vous disposez d'une vingtaine de minutes pour faire part de vos remarques préliminaires; la même chose pour M. le député de Jonquière et pour M. le député de Drummond. Ensuite, suivra un échange entre les parties. Nous sommes réunis pour une période de quatre heures, je crois. Je crois que c'est cela. Alors, nous terminons nos travaux à 13 heures. Enfin, pour l'entente de temps, est-ce que vous préférez, M. le député de Jonquière, que nous procédions par programme ou si vous voulez y aller dans une discussion assez large...

**M. Dufour:** D'une façon ou de l'autre...

**Le Président (M. Audet):** ...et, à la fin, nous pourrions adopter les programmes?

**M. Dufour:** Moi, je pense qu'on pourra adopter les programmes à la fin parce **que**, quand on parle de relations du travail, on en découvre pas mal et on en couvre aussi aussi long.

**Le Président (M. Audet):** Ça va, ça?

**Une voix:** Oui, ça va.

**Le Président (M. Audet):** O.K. Alors, M. le ministre, je vous reconnais. Vous avez 20 minutes pour vos remarques préliminaires.

**M. Cherry:** Merci, M. le Président. Chers collègues, mesdames et messieurs, vous me permettrez, avant de discuter des crédits du ministère pour l'année 1993-1994, de vous présenter ceux et celles qui m'accompagnent aujourd'hui. Du ministère, bien sûr, Mme Nicole **Malo**, sous-ministre, qui est d'ailleurs entrée en fonction le 3 mai dernier, donc au début de cette semaine; M. Pierre Gabrièle qui a été sous-ministre du Travail de novembre 1991 à avril 1993; également, Jean Larivière qui est secrétaire au ministère; M. **Errol** Dubreuil, de la Direction générale de l'administration; Mme Bibiane Francoeur, responsable de la Direction des ressources financières et matérielles.

Pour les organismes, vous avez reconnu, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, M. Robert Diamant et M. Pierre Shedleur; de la Régie du bâtiment, M. Réal Mireault; de la Commission de la construction du Québec, M. Alcide **Fournier**, et l'ensemble de leurs collaborateurs. Ces personnes, M. le Président, sont à la disposition des membres de la commission pour répondre ou compléter les informations et ce, afin d'apporter une meilleure compréhension des dossiers et, ainsi, en faciliter l'exercice.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi, tout d'abord, de faire un bref rappel de la mission et des mandats du ministère du Travail. Par la suite, je tracerai un bilan des réalisations de l'année qui s'est terminée le 31 mars et, ensuite, je conclurai sur les priorités du ministère pour 1993-1994.  
(10 h 20)

Mission et mandats du ministère. Depuis la création de la Régie du bâtiment et ce, en février 1992, le ministère du Travail a vu sa mission se redéfinir autour des questions reliées au monde du travail. Pour l'essentiel, désormais, le ministère vise, par ses actions, à établir et maintenir de saines relations de travail entre les parties patronales et syndicales et à favoriser le dialogue entre les employeurs et les salariés de leurs associations respectives.

Les principaux champs d'intervention du ministère du Travail ont trait, un, à l'application de la Loi sur les décrets de convention collective, à l'application du Code du travail, plus particulièrement en matière de médiation, de **conciliation**, l'arbitrage, les enquêtes, de même, bien sûr, qu'en matière d'accréditation, à l'application de la Loi sur la santé et sécurité du travail quant au volet de l'évaluation médicale, à l'application des lois et règlements régissant l'industrie de la **construction**, à une expertise en recherche et statistiques sur le marché du

travail offerte aux partenaires et intervenants intéressés.

Les principales réalisations du ministère en 1992-1993. Cette période a été marquée par plusieurs réalisations axées sur l'objectif de bien servir les diverses clientèles. Cette période a aussi permis l'adoption des lois 185, 35, 71 et 74 et les règlements qui en découlent. Par ailleurs, si cette commission le souhaite, lors de la période d'échanges, on pourra s'entretenir sur les activités du ministère en regard des requêtes, plaintes et demandes en matière de conciliation, de médiation, d'arbitrage et d'enquête, de même qu'au chapitre de la recherche des statistiques, activité qui occupe la plus grande partie du personnel dont je veux souligner, ici, l'engagement et le professionnalisme.

L'année 1992-1993 a aussi été marquée d'un engagement à réviser nos approches et à adapter nos interventions aux réalités nouvelles du marché du travail. Je profiterai de l'occasion pour souligner quelques dossiers particulièrement éloquentes à ce chapitre. Tout d'abord, le ministère a redéfini sa mission et sa vision. Cette redéfinition a donné lieu à la publication de la brochure «Regard sur l'avenir» qui se veut un document synthèse sur les orientations et sur le plan stratégique mis de l'avant par mon ministère.

Sans plus tarder, permettez-moi de vous énumérer brièvement quelques orientations. Le ministère du Travail et les changements dans l'organisation du travail. Ce premier volet vise à satisfaire certains besoins nouveaux de notre clientèle et ce, à l'occasion de changements dans l'organisation du travail, en particulier dans le contexte de la mondialisation des échanges. Ils concernent les salariés et les entreprises qui se concertent pour prendre des mesures à long terme afin d'accroître régulièrement la productivité, d'améliorer la qualité des biens et services et de consolider les emplois d'avenir. Ce volet vise également à assurer une participation valorisante des ressources humaines à l'oeuvre et à leur satisfaction au travail. Mon ministère entend donc apporter aux parties engagées dans de tels processus toute l'aide nécessaire, que ce soit par une information sectorielle de pointe visant à faciliter les négociations et les réorganisations en question ou par des échanges concrets avec ces milieux et ce, afin de prévoir les besoins et actions requises ou encore en mettant à leur disposition l'expertise appropriée à leur sujet.

Concernant le ministère et ses interventions en relations de travail. Dans ce volet, le ministère du Travail vise l'élargissement de la notion de relations de travail pour y ajouter une préoccupation de prévention plutôt que de se limiter à ces interventions ou situations de conflits. C'est pourquoi sont envisagées des démarches visant à améliorer, au sein même des entreprises, les rapports de travail et, ainsi, assumer un rôle davantage proactif dans un contexte de concertation avec nos partenaires. Voilà pourquoi des actions concrètes seront prises en ce sens afin de ne pas s'en tenir qu'au discours. Par exemple, les méthodes de travail et les modes de fonctionnement entre les diverses unités et équipes du ministère, chez nous, sont présentement revus afin de

les rendre plus polyvalents et interdisciplinaires. Des pistes d'action ont donc été dégagées et ce, afin de mieux servir les besoins de la clientèle. Cette nouvelle approche a d'ailleurs été mise en application en novembre dernier, lors du forum sur les relations de travail dans l'industrie du vêtement. D'autres expériences ont été réalisées dans le secteur des décrets.

Vous savez sans doute qu'une démarche de réflexion sur les décrets de conventions collectives a donné lieu à la création d'un comité interministériel, lequel est composé de représentants du ministère du Travail, du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. D'ailleurs, cette semaine, des audiences, qui sont présidées par le sous-ministre adjoint chez nous, responsable du dossier de la construction et de la recherche, M. Jacques Henry, ont lieu à ce sujet. C'était à Québec en début de semaine et, aujourd'hui et demain, c'est à Montréal, sur l'ensemble des décrets.

Dans cette même perspective, a été confié à M. Louis Laberge et Gilles Lavallée, le soin de revoir le champ d'application de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction. Je ferai connaître les suites à ce rapport dans les meilleurs délais. De plus, le ministère du Travail a procédé à un examen du régime de négociations — vous en savez quelque chose — entre les policiers et pompiers municipaux et les municipalités. Cet examen a permis le dépôt du projet de loi 74, lequel a été adopté, on s'en souvient, le 25 mars dernier.

Au cours de cette période, le ministère a également été associé à la démarche de concertation de grappes industrielles qui interpellent, au premier chef, les relations et les conditions de travail et une entente de concertation interministérielle entre le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et le ministère du Travail.

Les priorités pour 1993-1994. Les crédits que nous discutons aujourd'hui reflètent les choix faits par mon ministère en fonction de deux préoccupations majeures: l'évolution des besoins et des clientèles desservies et, bien sûr, l'état des finances publiques.

À l'invitation de mon collègue au Conseil du trésor, et tel que retrouvé dans le document «Opération réalignement», le ministère du Travail a amorcé, au cours de la dernière année, une réflexion sur la qualité des services offerts, et ce, en relation avec les besoins de notre clientèle. Au cours de l'année 1993-1994, le ministère du Travail entend intensifier ses efforts pour concrétiser les orientations qu'il s'est données.

Dans le contexte économique actuel, le ministère entend être davantage proactif, c'est-à-dire privilégier la prévention des conflits en utilisant pleinement l'expertise diversifiée de nos ressources réunies au sein d'équipes pluridisciplinaires ou en interaction constante et ce, afin de développer des solutions originales et adaptées à la réalité de chacun des secteurs. J'aimerais profiter de l'occasion pour vous entretenir quelques instants du

processus suivi, afin d'illustrer comment, ce faisant, ont été insufflés un dynamisme et une motivation renouvelés au sein même du ministère.  
(10 h 30)

Le réalignement de nos activités s'est effectué dans un climat de concertation qui, j'en suis persuadé, ferait l'envie des principaux partenaires au rapport du travail. D'ailleurs, nous ne pouvions procéder efficacement à cet exercice important sans, au tout premier chef, mettre en pratique le discours que nous souhaitons voir s'implanter dans les rapports de travail de nos clientèles. Pour cette raison, on a donc fait appel à l'expertise de l'ensemble de notre personnel dans le cadre d'échanges en groupes pluridisciplinaires, ou groupes de travail. Le document d'orientation, «Regard sur l'avenir», est le fruit de cette large consultation. Je suis convaincu qu'un tel message aux partenaires des relations du travail n'aurait pu être livré en aussi peu qu'une dizaine de mois sans cette concertation qui s'est manifestée au sein de mon ministère.

Par ailleurs, je suis heureux de constater que le taux de règlement des conventions collectives sans intervention d'un tiers et sans arrêt de travail n'a cessé de progresser et ce, depuis 1986. Au cours de 1992, 79,6 % de toutes les conventions collectives signées ont été conclues sans l'intervention d'un tiers, conciliateur ou arbitre et sans arrêt de travail et celles-ci visaient 86,2 % de tous les salariés assujettis à ces mêmes conventions. De plus, le recours à un arrêt de travail comme moyen de pression dans le cadre d'une négociation de convention collective a, au cours de cette période, chuté — il est important de le souligner — de 3,9 %. Le pourcentage des conventions collectives signées après un arrêt de travail s'établissait, en 1988, à 7 %, 6,7 % en 1989, 5,3 % en 1990 et 4,7 % en 1991. De tels résultats ne sont pas que la résultante d'une situation économique difficile, mais reflètent un changement de mentalité accompagné d'un changement des besoins auxquels le ministère est très sensible.

Au cours des derniers mois, mes collègues des Finances et du Conseil du trésor ont insisté sur la nécessité d'effectuer un sérieux coup de barre. Le ministère du Travail a choisi de prendre le cap d'une démarche de qualité en s'intégrant au projet de réalignement du gouvernement.

En conclusion, M. le Président, avant d'entendre mes collègues et de débiter l'étude des crédits du ministère du Travail et des organismes qui en relèvent, vous me permettrez d'insister, d'une part, sur le fait que la réorganisation administrative du ministère du Travail a été réalisée avec le souci de diminuer l'impact auprès des personnes concernées en profitant de départs anticipés ou volontaires, en procédant à des réaffectations et sans affecter, il est bien important de le souligner, la qualité et la quantité des services que nous offrons à notre clientèle. Alors, ça termine mes remarques préliminaires, M. le Président.

**Le Président (M. Gobé):** Merci, M. le ministre. M. le député de Jonquière, vous avez la parole.

## M. Francis Dufour

**M. Dufour:** Merci, M. le Président. C'est sûr que c'est toujours avec attention qu'on examine les crédits d'un ministère, surtout quand c'est la première fois. À venir jusqu'à maintenant, je n'ai pas la prétention d'être un expert dans le domaine du travail. J'espère, je souhaite ne jamais en devenir un et pour une simple raison, c'est que je puisse jeter un regard sur ce qui se déroule en étant le meilleur interprète possible de l'analyse de la situation.

Chaque dossier, comme le ministre l'a souligné, et c'est de bonne guerre, c'est à l'effet qu'il y a un coup de barre de donné pour diminuer les coûts, mais il n'a pas parlé longuement sur les problèmes qui nous confrontent ou qui confrontent le ministère actuellement. Je n'ai pas la connaissance du dossier depuis de très longs mois, ni de nombreuses semaines, mais j'ai un constat tout de même à apporter par rapport à ce qui se déroule depuis les dernières années.

Examinons attentivement ce qui se passe sur le terrain. On se sert, actuellement, d'une situation difficile, assez souvent, pour régler des comptes ou pour arrêter ou pour mettre de la pression sur des parties pour abaisser les coûts, tout ça sous le couvert d'une possible relance ou sous le couvert de la mondialisation des marchés. Je ne vous cache pas que ça m'inquiète. Lorsque je vois les grosses entreprises, la façon qu'elles procèdent, c'est qu'elles mettent à pied des gens en disant: Il faut diminuer et rationaliser les coûts: On a affaire à une compétition mondiale. Moi, je pense plutôt qu'on a affaire à un débridage de la façon de faire les choses, ou la façon de faire des affaires, de la part des grosses entreprises, et elles-mêmes dérèglent les prix d'une façon telle qu'elles vont en deçà du prix coûtant, ce qui fait qu'il nous reste juste un tournant à prendre, c'est d'aller vers les employés et leur dire: Ça coûte trop cher.

Je veux juste vous donner l'exemple de la compagnie de l'industrie de l'aluminium, que je connais quelque peu, l'Alcan. Sous le couvert de la rationalisation, ou des coûts trop élevés à l'interne, on en profite pour ratisser, ramener les employés à un état de dépendance tel qu'ils n'ont plus le choix. Quand vous me dites que les relations de travail se sont améliorées, moi, je vous dis: Non, elles ne se sont pas améliorées; mais les employés n'ont plus le choix, c'est du «Crois ou meurs». Tu acceptes des diminutions ou tu sacres ton camp. C'est ça, le langage qui est tenu sur le plancher. Abitibi-Price est pareil. Quand on vend le prix de l'aluminium à 0.55 \$ ou 0.60 \$ sur le marché, il est en bas du prix; et pour rattraper ces prix-là, on en profite, et un jour, on verra la stratégie des compagnies qui fait qu'on pourra augmenter les profits de la même façon, parce qu'on aura fait le ménage, comme on dit. Et on ne dit jamais sous quel principe on le fait. Moi, je dis: Si les compagnies sont en difficulté, si elles ont des problèmes, il y a une façon d'amener des parties ou des gens à travailler ensemble, c'est d'abord le partenariat. Amener les gens à parler ensemble; et le problème ne découle pas d'une

partie seulement, parce que les employés n'ont pas seulement à faire les frais ou à payer pour les coûts pour les changements apportés, mais aussi, les autres parties doivent être prenantes à cette démarche-là. Donc, ça, si on veut parler des contrats de travail, il faut qu'il y ait des partenaires. Les partenaires, c'est l'ensemble, c'est le tout, et ce n'est pas juste ce qu'on fait là. Donc, ce n'est pas un nouveau partenariat que les industries nous ont apporté; c'est vraiment du «Crois ou meurs».

Quand je regarde plus spécifiquement l'état des négociations actuelles dans la construction, on fait porter l'effort d'un côté seulement. On a pris 25 % du coût de la construction, et c'est là-dessus que certaines personnes ont décidé de faire porter les efforts; et ce n'est pas surprenant que ça ait avorté. Une négociation, ce n'est pas la place pour régler des comptes; c'est une place pour établir des relations et des règles. Bien, moi, je dis: On a manqué un peu notre coup, là-dedans. Il y a des gens qui n'ont pas été assez éveillés. Si on avait voulu ramener une vraie relance de la construction — parce que, si c'est pour la relance, c'est «Mon œil!», hein; c'est vraiment du libéralisme économique au plus bas niveau, qu'on fait là — si on veut faire une relance, vraiment, il aurait fallu faire, comme on a fait en quelque part, dans Corvée-habitation, où on a amené plusieurs partenaires à s'asseoir, à discuter, à ouvrir les livres, et à s'engager.

Examinons ce qui s'est passé dans la construction. C'est seulement l'employé qui en fait les frais. On ne contrôle pas les coûts de terrains; on ne contrôle pas les coûts des matériaux de construction; on ne contrôle pas les différents services, les coûts des services qui sont appliqués; on ne contrôle pas les coûts des professionnels; on ne contrôle pas... L'intérêt de l'argent, il est très bas, actuellement. Bravo! On ne contrôle à peu près rien, si ce n'est que toute la demande va porter sur 5 % du coût total de la construction. On ne contrôle pas les profits des entrepreneurs, non plus. Et là, on veut parler de relance? Bien, moi, je vous dis que c'est un règlement de comptes, et moi, je ne peux participer à une démarche semblable. Je m'interroge sérieusement, parce que je suis préoccupé par ça, moi.

Moi, je ne m'en cache pas, je viens de la même famille que le ministre du Travail; je sors d'un milieu ouvrier. J'ai été plus longtemps employeur qu'employé, mais je n'ai jamais oublié mes origines; je n'ai jamais, surtout, oublié le milieu qui m'a élu, et qui m'a permis de faire le travail que je fais là; et pour moi, il y a quelque chose de malsain, actuellement, qui se passe. Il faudrait que les gens se rassentent et commencent à se parler un peu plus que ça; si on veut établir des partenariats, il va falloir que les gens s'asseyent et puissent discuter plus froidement de la situation. Et ce n'est pas en prenant une classe de gens pour essayer de les démolir... Et c'est possible qu'il y ait des erreurs, qu'il y ait des problèmes, et que ça soit trop cher à des endroits, mais ce n'est pas vrai que c'est juste d'un bord que ça vient. Moi, j'ai vu des gens qui sont venus nous faire des grands discours sur la place publique, en disant: Les employés sont trop payés. Et ils ont des trains de vie de

300 000 \$, 400 000 \$ par année, ces gens-là. Moi, je dis: Un instant! Tu sais, moi, des grands «preachers», j'ai peur de ça. Ça m'inquiète. Ça m'intrigue et ce n'est pas comme ça qu'on bâtit des nouvelles relations de travail, qu'on va bâtir une nouvelle société. (10 h 40)

C'est un peu l'état de la réflexion que j'ai actuellement, là, par rapport à ce qui se passe concernant la négociation, qui semble des éléments cruciaux et qu'on touche aussi à travers le fonctionnement du ministère. Si on parle du travail au noir, bien sûr qu'on est juste à côté du travail au noir. On a voulu déréglementer la rénovation. On n'a pas réussi à obtenir... On n'a pas frappé sur... Peut-être qu'on avait des bonnes cibles, mais on n'a pas frappé le résultat. On n'a pas eu le résultat et la loi n'a pas donné ce qu'on cherchait. Pourquoi? Parce qu'on n'applique pas la loi correctement? Est-ce qu'il ne manque pas des inspecteurs pour s'assurer que ce travail-là se fait comme il faut? Le travail au noir, on l'a démontré ou ça a été démontré assez largement la semaine dernière, c'est un état, c'est une situation globale. Ce n'est pas une personne par rapport à une autre. C'est le tout, tout le monde qui est complice et il faut chercher les causes, mais il faut aussi, si on a des instruments, les appliquer clairement et correctement.

Vous savez, au point de vue des relations de travail, moi, je voudrais bien qu'on soit correct, que ça aille bien, mais, sans être pessimiste à l'extrême, il faut toujours admettre qu'actuellement la situation des relations de travail est à son plus bas niveau. Moi, je ne chercherai pas, à travers la statistique, à savoir combien il y a de négociations signées. Je lisais ce matin que Abitibi-Price à Alma sont en négociations. Ils remettent tout en cause, leur affaire. Ils vont peut-être signer, mais ce n'est pas parce que les relations de travail sont meilleures, c'est parce qu'on n'a plus de choix. C'est: L'usine va fermer si vous ne faites pas ça. Les employés ont tellement d'exemples. Il y a tellement de faillites et de fermetures d'usines qu'ils ne veulent plus prendre de chance. Donc, ils s'écrasent. Je ne dis pas qu'ils sont corrects ou pas, je ne porte pas de jugement de valeur. Je fais juste dire: Est-ce que vraiment les relations de travail sont dans une situation normale? Une négociation — je ne le reprendrai pas — c'est une situation, en principe, de force, quelque peu, et lorsqu'il y en a juste un qui a encore de la force et que l'autre n'en a pas, ce n'est pas une négociation. C'est vraiment une imposition comme telle.

Vous savez, les employés de l'État, ils sont en état de crise. Les employés de la construction ont des problèmes. Quand on regarde l'attitude des entreprises dans l'ensemble du territoire, elles aussi, directement, elles procèdent à des mises à pied et, en même temps, la recherche du profit le plus possible et on n'est peut-être pas... Peut-être que c'est difficile de déceler qu'il y a des profits dans l'entreprise, mais ça va revenir. Ça ne peut pas toujours s'administrer comme si on était en état de crise perpétuelle. Donc, si on veut établir de nouvelles bases, il va falloir qu'on fasse autre chose. Il va falloir

qu'on tienne notre monde beaucoup plus à l'écoute.

En ce qui concerne les différentes commissions, corporations qui sont sous l'égide du ministère du Travail, je veux juste faire allusion, bien sûr, à la CSST — on aura l'occasion d'en décider ou d'en discuter plus largement. Le problème de la CSST, ça semble crucial; ça semble très grand. Il y a beaucoup de déficits. Est-ce qu'on se pose vraiment les questions, toutes les questions par rapport à ça? Est-ce que c'est ça qu'on voulait se donner? Est-ce qu'on est consentant à donner ces avantages-là? Si oui, est-ce qu'on paie trop cher ou est-ce qu'on paie pour l'argent? Vous savez, quand je vois un **match** de hockey, moi, je trouve que c'est bien trop cher, un match de hockey à 43 \$, 46 \$. Quand je vais au baseball, c'est la même chose. Quand je vais au théâtre, c'est encore trop cher. J'accepte de le faire. Quand j'achète une automobile, c'est aussi trop cher. C'est trop facile de dire: C'est trop cher, quand on n'analyse rien. Tout est trop cher, en fait, mais il faut l'analyser, à savoir: Est-ce vrai que c'est **trop** cher ou pas? Moi, je ne suis pas vaincu. Possiblement qu'il y a des coups de barre à donner. Il faudra **peut-être** aller un petit peu plus en profondeur, puis penser de mettre sur pied une commission d'enquête pour faire une enquête purement et simplement et analyser les coûts. Les employeurs nous disent que c'est trop cher d'un côté. Les autres, les employés disent: Non, ce n'est pas trop cher. Il doit y avoir une vérité quelque part. Elle est peut-être plus difficile à saisir, mais ce n'est pas correct, à mon point de vue, de juste dire: **Ca** coûte trop cher. Moi, les messages que j'ai de tous les bords et de tous les côtés ne me convainquent pas. C'est **peut-être** trop cher. La santé, c'est trop cher; la maladie, c'est **encore** bien plus cher. C'est quoi, le phénomène? Donc, il y a une recherche à faire là-dedans. On ne peut pas se contenter d'aller à 3000000 **000 \$** ou **4 000 000 000 \$** de déficit. Le gouvernement a sa part de responsabilités. On ne peut pas avoir des inspecteurs et ne pas les payer. Il faut que le gouvernement aussi respecte ses engagements par rapport à ça. Toute la faute n'est pas sur le même côté. Il y a une analyse à faire, par rapport à ça.

En tout cas, moi, en ce qui me concerne, je n'ai pas peur du travail, mais je dis, par rapport à la CSST, qu'il y a quelque chose à faire. Quant à la Commission de la construction, elle est jeune, elle est mise sur pied. Mais, pour quelqu'un qui arrive sur le terrain et qui voit autant de dossiers qui sont l'apanage ou qui appartiennent au ministre du Travail, on a le droit, on peut s'interroger à savoir: Est-ce qu'il n'y a pas du ménage à faire, un peu, dans tout ça?

C'est beau, on a plusieurs règlements, on a surtout des règlements, il y a des parties de lois, il y a des décrets sur lesquels on s'interroge. Le ministère du Travail ne doit pas faire exception à ce qui se passe un peu partout. Vous savez, dans des maisons, on est obligé de faire du ménage, de temps en temps. Est-ce que le ministère du Travail dit: Bien oui, on va se mettre à l'écoute et on va couper les coûts? Mais ce n'est peut-être pas ça. Ce n'est peut-être pas une réflexion en profondeur comme moi je les aime. C'est aller un petit

peu plus loin et voir c'est quoi, qu'on cherche. En tout cas, est-ce qu'on a vraiment les bonnes cibles? Est-ce qu'on se donne vraiment des bons «targets» là, en langage ordinaire, pour arriver quelque part? Le ministère du Travail est un ministère qui est complexe, il y a beaucoup de choses.

En conclusion, bien sûr, on aura l'occasion de discuter un peu de tous les éléments qu'on a, que j'ai mis un peu sur la table et dont le ministre a parlé. Mais, à mon point de vue, et c'est ça que je conclus, on a souvent l'impression, à tort ou à raison, que le ministre semble absent des grands débats. Quand c'est la CSST, tout le monde en parle, mais le ministre ne parle pas. Quand il y a des fermetures d'usine, je n'entends pas souvent le ministre en parler. C'est quoi, cette non-ingérence par rapport au ministère? Est-ce que c'est le rôle du ministre de rester à côté du débat, d'analyser et se réserver? Je ne le sais pas. Je vous dis, là, ce que je crois, ce que je pense, et je ne fais pas d'accusation, je fais juste donner, moi, ce sur quoi je réfléchis. Les lois qu'on a, est-ce qu'on les applique bien? Est-ce que, vraiment, le ministre accepte toutes ses responsabilités et les fait pleinement? Est-ce qu'il exerce assez son mandat de surveillance sur les organismes de son ministère? Je vous le dis, pour le moment, je reste avec une idée que le ministre du Travail ne s'implique pas suffisamment dans son ministère.

Le ministre aura, bien sûr, l'occasion de nous prouver le contraire. Moi, je ne souhaite pas mieux, mais je vous donne ma perception et je conclus en disant ce que je vous disais au début: Je n'ai pas la prétention d'être un expert au point de vue du travail, mais j'essaie de représenter le mieux possible ceux et celles qui ne sont pas ici, dans le fond, et qui nous élisent, à l'effet que le travail, c'est important. C'est une façon aussi de se valoriser pour beaucoup de gens et, sans le travail, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui seraient ici, autour de la table, mais il y aurait, aussi, moins de gouvernement parce que sans le travail, pas de production; pas de production, pas de profits, pas de taxes, il n'y a rien qui peut fonctionner. Donc, dans une société, ce n'est pas une charité, travailler, c'est un droit. Et, considérant que c'est un droit, notre devoir, c'est d'essayer de mieux baliser et protéger ce droit-là. Voilà, M. le Président.

**Le Président (M. Gobé):** Merci, M. le député de Jonquière. Oui, M. le député de Drummond, nous sommes à l'étape des remarques préliminaires. Donc...

**M. St-Roch:** Je me demandais, M. le Président, si M. le ministre voulait faire les...  
(10 h 50)

**Le Président (M. Gobé):** Ah! Non, bien, vous n'avez pas à le demander, c'est la présidence qui dirige les travaux et, en plus, je vous aviserai que lorsque nous sommes à l'étape des remarques préliminaires, ce n'est pas un débat. Donc, il n'y a pas de contrepartie qui peut intervenir ou rectifier. Ça se fait lors de l'étude élément par élément et là, les gens peuvent débattre.

En attendant, c'est simplement une période pour permettre à chacun des membres de la commission de faire valoir, pendant 20 minutes, des remarques en ce qui concerne l'ensemble du ministère.

Alors, vous avez la parole pour 20 minutes.

**M. Jean-Guy St-Roch**

**M. St-Roch:** Merci, M. le Président. M. le Président, d'entrée de jeu, hier, lorsque qu'on a étudié les crédits d'un autre ministère, je m'étais étonné de voir que la commission de l'économie et du travail siégeait encore dans la salle 1.38. Pour ceux qui ne sont pas familiers avec les procédures de notre système, la salle 1.38, à l'étude des crédits, est les catacombes de l'Assemblée nationale.

Nous en sommes aujourd'hui à notre troisième ministère, M. le Président, et en m'interrogeant pour savoir pourquoi, parce que notre commission est celle de l'économie et du travail, et celle que le gouvernement est censé en avoir fait une priorité au niveau de l'économie pour la relance de l'activité au Québec. Puis je me suis étonné que les cinq ministères qui relèvent de la commission de l'économie et du travail, qui sont le coeur de la relance et du développement, siègent à la salle 1.38, camouflés, lorsqu'on sait la procédure d'enregistrement des débats et du suivi.

À la lecture et à l'analyse hier soir et en poussant la réflexion des crédits globaux, on s'aperçoit que les cinq ministères qui relèvent de la commission de l'économie et du travail auront subi des coupures dans l'année 1993, dans le budget 1993-1994.

Ceci étant dit, M. le Président, je peux comprendre pourquoi le leader du gouvernement, par stratégie, isole la commission de l'économie et du travail pour faire en sorte qu'elle ait moins de visibilité et qu'on puisse moins mettre à la lumière du jour les problématiques qui vont affecter notre société.

**Le Président (M. Gobé):** M. le député de Drummond, s'il vous plaît. Je pense qu'on parle là d'un problème d'affectation de locaux. On sait que lorsqu'il y a quatre commissions qui siègent, les locaux sont répartis pour le mieux. Et je pense qu'il serait aléatoire et imprudent de commencer à laisser entendre que le leader puisse affecter des locaux à une commission ou à une autre. Personnellement, comme parlementaire et pour avoir présidé grand nombre de commissions pour l'étude des crédits, je n'ai pas eu cette impression-là, et je souhaiterais qu'on ne puisse pas répandre cette impression aux gens qui sont là, qui nous écoutent, à l'effet que la commission de l'économie et du travail se trouve reléguée dans des salles de moins bonne qualité.

De toute façon, qu'importe la salle, l'important c'est la qualité des gens qui sont autour de la table et des idées qu'ils font valoir. Aussi, M. le député, vous avez 20 minutes pour faire valoir ces idées-là. Et pour les locaux, je transmettrai votre remarque aux autorités de l'Assemblée nationale qui ont à voir à la répartition des salles et non pas le leader.

**M. St-Roch:** Alors, M. le Président, j'espère que ce temps-là n'est pas sur mon temps de remarques préliminaires que vous avez fait. Je vous encouragerais, pour clore cette partie de mon intervention, à regarder seulement les statistiques et on verra.

**Le Président (M. Gobé):** Ce n'est pas dans votre temps. Simplement, vous avez parlé d'intendance et d'administration de cette séance, et je tenais, à titre de président pour cette période-ci, à vous faire valoir qu'il n'appartenait pas au leader de répartir les locaux, que c'est l'Assemblée nationale, que c'est l'administration de l'Assemblée nationale. Le leader n'a rien à voir là-dedans et si vous avez des recommandations à faire pour les commissions, je vous encouragerai à le faire à la présidence comme vous le faites, mais aussi à l'administration de l'Assemblée nationale ou au bureau du président qui est responsable de ce service-là. Et je ne crois pas que le président puisse aimer ou ne pas aimer une commission, en favoriser une plutôt qu'une autre.

Alors, peut-être que, par écrit, vous pourriez envoyer à la commission vos remarques. Cela fait deux fois que vous les faites et je ne voudrais pas que les travaux de cette commission soient entachés par l'image que vous tentez de répandre à l'effet qu'on n'est pas dans une bonne salle et que ça nuit à notre bon fonctionnement et à la qualité des gens qui sont autour de la table.

**M. St-Roch:** Avec le respect...

**Le Président (M. Gobé):** C'est terminé, M. le député.

Oui, est-ce une question de règlement?

**M. Lemire:** Question qui se rattache à ce que l'intervention du député de Drummond...

**M. St-Roch:** M. le Président, je m'excuse, on en est aux remarques préliminaires. M. le député de Saint-Maurice aura tout le temps voulu, dans ses remarques préliminaires, pour faire des réponses.

**Le Président (M. Gobé):** S'il vous plaît! M. le député de Drummond, je m'excuse. Vous avez soulevé un sujet important qui touche l'intégrité de cette commission et de son fonctionnement. J'ai fait une remarque. Maintenant, j'ai M. le député de Saint-Maurice qui, lui, a une question de règlement. Je vous écoute.

**M. Lemire:** Ça se rapporte à l'intervention du député de Drummond qui a fait la même intervention hier, M. le Président. Et, à la suite de son intervention, j'ai moi-même été voir le leader et j'ai demandé au leader pour quelle raison la commission de l'économie et du travail siégeait ici en commission. Et les remarques qu'on m'a faites, et les analyses qu'on m'a rendues, c'est que, à l'analyse qui a été faite par le leader dans les autres commissions, il y a plus de groupes qui viennent, qui sont interpellés dans les autres

commissions et on a essayé de garder, de regarder, avec la grandeur, le nombre de personnes, et, présentement, la commission de l'économie et du travail, ce matin, à ce que je sache, il y a encore des bancs vides ici. On n'est pas trop serrés, on est assez à l'aise. C'est une des raisons qu'on m'a données.

**Le Président (M. Gobé):** Merci M. le député. La commission a pris bonne note de vos remarques et je vous ai laissé aller parce que vous avez de l'information pertinente à nous donner et je pense que tout le monde, maintenant, est éclairé. M. le député de Drummond, vous allez pouvoir continuer vos remarques en ce qui concerne les activités du ministère du Travail et le ministre, dans une sérénité d'esprit. On a été rassuré par les raisons qui ont motivé que nous soyons dans cette salle. Alors, M. le député, vous avez la parole.

**M. St-Roch:** Merci M. le Président. Alors, M. le Président, le deuxième point, ce matin, de mon intervention aux remarques préliminaires, c'est que j'ai beaucoup de sympathie pour le ministre du Travail. J'ai eu l'occasion d'intervenir et d'ajouter plusieurs fois que, dans la politique moderne, on se doit d'avoir une vision de l'avenir, on se doit d'avoir une équipe et on se doit d'avoir un programme. Oui, le ministre du Travail a une vision de l'avenir. Une équipe, je l'ai toujours... et le ministre sourira, c'est comme une partie de football: Il y a une équipe offensive, une équipe défensive. Or, je pense que ce matin, oui, il est très bien équipé, avec tout l'appareil administratif, avec tout le professionnalisme que je reconnais à l'équipe du ministère du Travail.

Mais, lorsque je regarde et que je déborde et que je vois, sur l'équipe offensive, qui est l'équipe politique puis le programme aussi, parce que programme dit budget, on a des coupures dans tous les domaines, le ministre a énormément de sympathie. Quand je regarde le monde de demain... Puis j'ai eu l'occasion, hier aussi, dans mes remarques, de dire à M. le ministre que, oui, je souscrivais aux statistiques dont il nous avait fait part concernant le grand secteur des relations de travail du privé avec l'excellent tour de négociation sans intervenants du ministère, ou qui que ce soit, pour la fixation... Mais ça soulève présentement des inquiétudes pour moi, et je crois qu'on est en train de se préparer un avenir et qu'on peut voir les nuages qu'on appelle cumulus, dans le langage météorologique, s'accumuler devant nous et puis qu'on est en train de pelleter en avant des difficultés auxquelles on aura à faire face dans les années à venir.

Mon collègue de Jonquière y a touché, en disant, oui, qu'aujourd'hui il y a certains rapports de force qui peuvent faire que nos travailleuses et nos travailleurs sont obligés de faire des concessions devant la mondialisation. Or, j'ai toujours cru et je crois encore que c'est au législateur, c'est à l'équipe gouvernementale aussi, à essayer de préparer et de bâtir un meilleur avenir. Je pense que, dans le monde moderne — j'ai devant moi un ministère du Travail et je reconnais l'excellence de

vos équipes, M. le ministre. J'ai eu la chance de les côtoyer, côté privé et côté public. On a des fonctionnaires, au ministère du Travail, qui sont impeccables, qui sont compétents, qui sont à la recherche de l'excellence. Mais, je déplore, moi, qu'au niveau gouvernemental, et c'est là que je dis que, quand je dis que j'ai de la sympathie pour notre ministre, que son équipe, qui est le gouvernement et qui est aussi le président du Conseil du trésor, on l'équipe très mal pour faire face à l'avenir. Parce que le ministre, appelons-le le ministère de l'emploi, appelons-le le ministère du Travail, donnons-lui le nom qu'on veut, je prétends qu'aujourd'hui, c'est une anomalie, en 1993, d'avoir un ministre du Travail qui a très peu à dire au niveau de la formation professionnelle; il sert un peu de consultation. Ça, je déplore ça. Je déplore, en 1993, que, dans une image de globalité et aussi d'établissement de grandes politiques, on ait un ministre du Travail avec son équipe, qui sont les compétences, finalement, au niveau de la négociation, au niveau de la prévention, mais qu'ils soient complètement exclus de la gestion du personnel que je vais appeler public et péripublic, parce que ça relève de notre loi, ça relève du président du Conseil du trésor. Et Dieu sait, quand on regarde notre monde moderne, que les négociations qui ont lieu dans le secteur public ont un effet de domino sur le secteur privé, que les demandes qu'ils ont faites, dans des corps de métiers qui appartiennent au secteur public, on les retrouve aussi dans le secteur privé.

Alors, on sait les tensions, et je n'ai pas l'intention, ce matin, de revenir avec toutes les tensions qu'on voit se bâtir, à l'heure actuelle, au niveau des négociations du secteur public. Mais ça, c'est une lacune à laquelle on ne s'est pas encore adressé en tant que gouvernement. Quand est-ce qu'on aura un ministre, un ministère qui sera complètement revalorisé, qui aura toutes les ficelles du travail, de l'emploi, de la réglementation et des lois? Ça, je déplore ça, ce matin, moi, que je ne voie aucune vision, et je le dis, j'ai beaucoup de sympathie pour M. le ministre, parce que je crois que, s'il était la personne responsable, c'est probablement ça qu'il nous aurait annoncé comme premier paramètre ce matin, mais seulement, il n'a pas le feu vert. (11 heures)

Je regarde les autres problématiques aussi, les nuages qui s'accumulent devant nous, M. le ministre. Le 7 juillet 1992, 10 premiers ministres se sont entendus sur un contexte de négociation d'un futur Canada, sauf un item, qui était la clause 6, qui était toute l'entente économique de libre circulation des biens, des capitaux, des personnes et des services. J'ai retrouvé, moi, dans l'entente de Charlottetown, curieusement, au point 6 aussi, le même volet économique qui est la libre circulation des biens, des services, des capitaux, des personnes. On ne s'est pas entendu, ce coup-là, à 11 premiers ministres. Et les nuages commencent à s'accumuler devant nous, parce que durant la même période, l'OCDE nous dit que ce qui va prévenir le développement, l'accroissement du standard de vie des Québécois, des Canadiens et des Canadiennes, bien, c'est ces barrières qu'on a au niveau

financier, au niveau tarifaire, au niveau de la libre circulation. C'est ce qui va prévenir, qui va mettre le Canada en danger au niveau de son évolution économique et de son standard de vie futur. Alors, c'est sûr et certain qu'on a énormément de pression à regarder, et quelque soit le système dans lequel on sera impliqués ici en tant que Québécois et Québécoises, il va falloir arriver avec une espèce de libre-échange.

On sait, et je vous interrogerai là-dessus, M. le ministre, qu'il y aura des négociations à Vancouver les 6 et 7 juillet. On sait qu'il y a déjà eu deux rencontres des ministres de l'Industrie et du Commerce, qui semblent être ceux qui vont piloter ce dossier-là. Je n'ai pas la peine de vous le dire, parce que je sais que vous êtes très bien informé qu'il y aura énormément de problématiques ici, au niveau du Québec, dans plusieurs secteurs, pas simplement financiers, mais aussi au niveau de la libre circulation des personnes, des travailleurs et des travailleuses. Ça, c'est des problèmes qui sont devant nous, et c'est drôlement inquiétant, parce qu'à 2 occasions, en juillet et en août, 10 premiers ministres et 11 premiers ministres n'ont jamais réussi à s'entendre avec une formule qui était équitable pour l'ensemble de la collectivité canadienne. Alors, ça, c'est un nuage qu'on a devant nous auquel il va falloir faire face.

Dans les autres problématiques, M. le ministre, il y a toute la problématique de l'industrie de la construction. On a eu la chance d'élaborer vendredi dernier, lors de la commission parlementaire. Il y a la CCQ qui est ici. On sait les problèmes financiers causés par le ralentissement de la construction. On sait aussi, à cause du travail au noir, que toute cette problématique-là fait en sorte qu'on a encore des zones qui vont être grises et, pour prendre un langage d'aviation, qu'il va y avoir énormément de turbulence au niveau des équilibres financiers dans ce secteur-là. Ça aura un impact aussi sur le rendement de la CCQ, parce que, avec ma petite expérience de vie privée, et ayant toujours été un redresseur dans l'industrie privée, avant que le terme n'existe, je peux vous dire que, lorsqu'on a des situations financières qui sont chaotiques, c'est très difficile d'avoir une motivation auprès de nos travailleurs et travailleuses et de les encourager à se surpasser, parce que la direction passe ses instants maximum à essayer de redresser la situation financière. Règle générale, c'est au détriment d'autres choses qui sont actuelles, qui en souffrent.

Alors, l'industrie de la construction, il va falloir y voir. Je pense, moi, et je ne vous surprendrai pas ce matin en vous disant que j'ai toujours cru que ça devait passer par une commission parlementaire — je disais tripartite, et mon collègue de Jonquière m'a fait une remarque qui était pertinente à la suite des auditions de vendredi. Il m'a dit: Tu devrais dire quadripartite, dans une commission parlementaire, parce que tu as oublié les consommateurs, qui devraient être impliqués aussi au niveau de régler cette problématique-là.

J'entendais, M. le ministre, et on sait le rapport Sexton-Picard... J'entendais une interview de M. Jean Sexton à Radio-Canada, lundi. On lui demandait: Est-ce

que le rapport Sexton-Picard est encore d'actualité, M. Sexton? Il a dit à l'interviewer: Vous savez, dans un monde de globalisation où les frontières s'effondrent très rapidement, j'ai acquis la certitude maintenant qu'il faudra arriver avec deux lois ou deux décrets, appellons-les comme ça: un pour le résidentiel et un pour tout ce qui est commercial et institutionnel, génie civil.

Alors, ça, c'est quelque chose sur quoi il va falloir se pencher en tant que collectivité, parce que, avec tout le respect et l'expérience que je reconnais à M. le ministre du Travail, il va admettre ce matin que, si on avait à négocier tous les deux le décret qui était toute la grande construction, incluant le génie civil, en regardant les demandes qui sont sur la table, autant côté patronal que syndical, on serait d'accord, qu'on n'aurait pas à aller jusqu'à 5 heures le matin, et qu'il serait très tôt en soirée où on pourrait prendre le verre de l'amitié et dire: Marché conclu. Alors, la problématique est de plus en plus dans le secteur résidentiel. Il va falloir le reconnaître en tant que législateurs et se donner aussi les outils nécessaires pour être capables de faire face à cette probabilité-là.

Or, il y a d'autres secteurs aussi qu'il va falloir regarder. Je regarde, moi, toute cette grande problématique du secteur privé. Mon collègue de Jonquière y a touché, oui. La tentation, lorsqu'on est patron, c'est facile d'imposer des choses. Parce que, dans la fameuse pyramide de Maslow des besoins des individus, lorsqu'on est rendu au cinquième niveau, et la journée où notre pain et notre beurre commencent à faire défaut, qui sont nos besoins de base, on retombe très vite dans l'échelle de nos priorités.

Je pense que, à l'heure actuelle, quand je regarde cette mondialisation, ces réalignements économiques qui sont en train de se passer au niveau planétaire et aux niveaux québécois et canadien, il y a énormément de pression, aussi, et c'est facile et c'est tentant, lorsqu'on est un employeur, de couper les salaires, de ne pas faire face, au niveau de la sécurité du travail, à la prévention, de ne pas aller dans la maintenance préventive au niveau de l'équipement, de ne pas investir devant les ressources humaines. C'est la facilité. On est tenté, souvent, de le faire.

Je suis d'un âge que j'ai toujours pensé privilégié. Je suis un gars de la Révolution tranquille. Mes vingt ans, c'était l'année 1960. Mais, très jeune aussi, administrateur, j'ai vécu la période des années soixante-dix, et M. le ministre va reconnaître que, à cette période-là, on est arrivé avec une situation qui était pas mal similaire, où c'était facile d'imposer, dans la période de 1970 à 1974, des conventions à cause des contextes économiques. On sait que les prix qu'on a eu à payer, à partir de 1976, on a vu un mouvement pancanadien où les grands employeurs ont été traités de «corporate bums», dans certaines campagnes politiques. Alors, il y aura un prix à payer, il y aura des nuages qui s'accumuleront devant ces pressions-là.

Moi, je crois encore aujourd'hui qu'une des façons que l'État québécois aura de se donner les outils pour régler ces problématiques-là, c'est avec un nouveau

ministère — j'aime à l'appeler le ministère de l'emploi — qui aura toutes les ficelles et qui sera capable de mettre en place ce qu'on voit dans certains pays, où il y a un comité tripartite qui est composé de la partie gouvernementale, de la partie syndicale et de la partie patronale. Et qu'on ne regarde pas simplement les grandes négociations publiques, mais qu'on regarde une économie d'une façon globale, puis de dire: En tant que collectivité, voici les grands domaines; voici les grands pourcentages d'augmentation qu'on peut se donner, en tant que collectivité. Voici les grandes conditions, les grands bénéfices marginaux. Puis il arrivera des tantôt, dans ces pays-là, où on va dire: Bien, cette année, à cause de la récession, à cause des ralentissements, on ne peut pas se donner ces outils-là, mais, par contre, on va reconnaître que, dans certains secteurs d'activité, il y a des inéquités, puis on va s'attacher à corriger ces places-là.

Ça, ça serait une vraie politique du travail. Ça, ça serait une table de concertation où l'affrontement serait mis de côté. Je réalise que c'est peut-être idéaliste, c'est peut-être essayer d'élever le débat beaucoup plus que ceux qu'on voit, à l'heure actuelle, le terre à terre, de gain à très court terme. Puis moi, je pense que la société québécoise va être capable d'évoluer, puis on va être capable de maintenir notre standard de vie si on est capable de dépasser la vision de courte vue pour être capable d'avoir une vision de moyen et de long termes. Je pense, moi, que c'est la responsabilité gouvernementale, à même les budgets, à même ses crédits, à même ses lois, ses règlements, d'amener la collectivité à évoluer vers ces sommets-là.

Il y a un autre domaine, aussi, qui pointe et où il y a des horizons et des nuages qui sont drôlement inquiétants, et c'est toute la grande problématique de la CSST. Moi, je suis drôlement inquiet, parce qu'on ne peut pas continuer à accumuler les déficits, puis il n'est pas mon intention, ce matin, d'essayer de rétablir ou d'établir des pourcentages de responsabilité à qui que ce soit. J'aime regarder la globalité des choses puis être capable de dire, à un moment donné: Oublions donc les coupables du passé. Ce n'est pas important, le passé. C'est simplement l'histoire qui devrait mieux nous guider à mieux préparer l'avenir puis à éviter les erreurs. Mais je crois qu'on est obligé d'admettre que, lorsqu'on regarde les déficits qui sont déjà là, présentement, on peut d'ores et déjà prévoir pour l'année en cours et les années à venir, le contexte économique aidant, et on est en train de se préparer des années qui vont être plus que turbulentes en avant de nous.

Moi, ce que je crains, M. le ministre... Parce que ça, c'était un grand contrat social... Puis vous êtes aussi familier que moi, qui date des années trente, que, à un moment donné, les travailleurs et les travailleuses ont abandonné leurs droits de poursuite pour aller dans un système, pour dire: Bien, c'est la règle qu'on se donnait. Puis je pense que ça a été un principe qui a été fantastique, ce qu'on s'est donné, en tant que collectivité québécoise. Alors, ce que je crains, moi, devant ces déficits accumulés, bien, c'est qu'un jour, ça sera ten-

tant de dire qu'on n'est plus compétitifs, qu'on ne peut plus se permettre. Puis vous savez comme moi qu'il y a des secteurs de la construction, à l'heure actuelle, où ça peut représenter jusqu'à 18,50 \$ du 100 \$, qui vont faire un 3,50 \$ de l'heure. Puis il y en a que c'est même plus que ça.

Alors, quand je regarde ça, moi, on voit tout de suite l'élément de compétitivité qui ne sera plus là, même dans la création d'emplois, ici, au Québec, dans plusieurs secteurs vulnérables, puis on va avoir tendance à couper les salaires. Non. C'est là qu'il va falloir se dresser. Alors, il va être tentant, à un moment donné, pour des groupes de pression de dire: Bon, bien, faisons sauter la CSST, puis dire au gouvernement: Bien, ramassez donc le grand déficit, mettez donc ça dans le consolidé. Mais, à ce moment-là, si on disait: On va repartir à neuf avec une nouvelle CSST mieux équipée, mieux réglemée, mieux légiférée, on vous dirait: Non. Faisons-la sauter complètement, puis abandonnons un paquet d'acquis qu'on s'est donnés, en tant que collectivité, au travers des années.

Alors, ça, ce sont des inquiétudes, moi, que je vois, au niveau des relations de travail, qui sont drôlement importantes. Parce que ce n'est pas simplement la sécurité du travail, la sécurité de la personne, de nos travailleurs et de nos travailleuses, mais c'est aussi la santé économique, le développement culturel et social du Québec, le climat social qui peut être perturbé par des mesures qui, souvent, nous apparaissent sans importance.

(11 h 10)

Alors, à la lecture de la documentation que vous m'avez fait parvenir et que j'ai consultée, qu'on a à notre disposition, on peut voir que la situation que j'ai dépeinte, elle est grise, elle n'est pas brillante, même si on a le soleil, ce matin. Est-ce qu'elle est irrécupérable? Non. Je pense qu'on a encore le temps. Et je me plains à dire à mes électrices et à mes électeurs... Parce que je suis aussi un fils d'ouvrier. Je n'ai jamais oublié, non plus, M. le député de Jonquière, mes origines, et j'ai le plaisir de représenter une collectivité où 95 % de mes électeurs et électrices sont des travailleurs d'usine, des cols bleus ou des cols blancs. J'ai le plaisir de représenter une collectivité où est-ce que... En 1976, c'était une ville qui avait l'image à peu près la plus noire au Québec. Puis un jour, il y a des hommes et des femmes qui ont rêvé d'être capables de se prendre en main puis, au-delà des gouvernements, de dire: On va bâtir un nouveau climat ouvrier. On va bâtir une nouvelle paix sociale, puis on va développer. Puis aujourd'hui, même s'il y a eu une récession, même si on reçoit, parfois, en tant que député — puis je n'entrerai pas dans les détails parce que le président va me rappeler à l'ordre — certains coups que j'appelle en bas de la ceinture, j'ai le plaisir de représenter une collectivité où la fierté du travail est importante.

On est en pleine semaine des olympiades industrielles qui ont donné naissance aux Mercuriades, au niveau de la chambre de commerce, où on met en évidence les travailleurs et les travailleuses de chez nous,

où on met en évidence, aussi, l'industrie. Et un des premiers prix qui est donné, c'est pour le climat de travail, les relations de travail. Ça, c'est un des premiers prix qu'on donne puis qu'on reconnaît, dans notre collectivité. Pourquoi? Parce que, à partir des relations de travail, on a été capables de changer le climat social de Drummond. On a été capables d'amener cette ville, qui est une ville ouvrière, à une des villes qui est reconnue à l'échelle de la province comme étant une des villes de haut lieu de culture. On a été capables de développer des événements, maintenant, qui ont des renommées internationales, à partir du travail des hommes et des femmes, et à mettre ensemble nos acquis. Alors, je pense qu'il y a quelque chose, aussi, des expériences qui ont été faites dans cette collectivité-là qui pourraient être profitables à l'ensemble.

Or, vous allez comprendre pourquoi mon intérêt, au niveau des relations de travail, est si important. J'ai eu la chance de le dire hier et je le répète, et je vais conclure avec ceci, M. le Président. Je crois encore, en 1993, en la dignité du travail. Je crois encore, moi, que nos Québécois et nos Québécoises veulent occuper une tâche à la mesure de leurs qualifications, à la mesure de leurs espérances et de leurs rêves, qu'ils veulent s'épanouir, puis qu'à partir de ça on serait capables de se développer culturellement, on serait capables de se développer financièrement et globalement d'arriver aussi — puis je pense que c'est encore idéaliste, mais je vais le dire — à être capables de dire: Un jour, j'aurai à passer le flambeau, puis j'aurai monté une marche, puis la génération qui suivra pourra aller plus haut.

Ce que je crains, M. le ministre et M. le Président, à ce moment-ci, bien, on est à l'orée que... Pour la première fois, nous, de la génération des dirigeants, passerons le flambeau à la génération qui nous suit avec une baisse du standard de vie, avec un paquet de nuages gris, et c'est ce qu'on est en train de préparer. Et je me plains à dire à mes électeurs et électrices: À mon humble avis, on a encore seulement deux ans devant nous avant d'arriver à minuit pour être capables de mettre en place les mécanismes qui font appel... Parce que c'est ça qui est le plus inquiétant. Changer des choses physiques, c'est rapide; bâtir de la brique et du mortier, c'est rapide; changer des comportements et des attitudes, ça se fait avec le temps, c'est la nature humaine. Alors, il nous reste deux ans. On est à 11 h 59.

Alors, j'espère, M. le Président, comme je l'ai fait jusqu'ici, dans tous les travaux, de quelque commission parlementaire à laquelle j'ai participé, aborder cette commission, encore là, et les travaux, l'étude de l'économie du travail avec ouverture d'esprit, en essayant d'apporter les humbles expériences du député de Drummond, mais être surtout le digne représentant de ces citoyens et citoyennes. Et je vous remercie, M. le Président.

### Organisation des travaux

**Le Président (M. Gobé):** Très bien. Merci, M. le député de Drummond. Y a-t-il d'autres parlementaires,

autour de cette table, qui désirent faire des remarques préliminaires? Alors, étant donné qu'il n'y en a pas, nous allons donc maintenant, sans plus attendre, entamer l'étude des crédits du ministère.

J'ai cru comprendre, au début de la séance, qu'il avait été convenu que, au lieu d'aborder les programmes programme par programme, élément par élément, il y aurait une discussion d'ordre général sur certains sujets en particulier. Alors, il y a consentement, **semble-t-il**, pour ce faire. Alors, à ce moment-là, ça nous permet de commencer tout de suite, mais je rappellerai quand même que, pour pouvoir faire en sorte de respecter l'alternance ou la liberté de parole, un peu, d'autres parlementaires autres que ceux de l'Opposition, même au niveau de l'Opposition, le député indépendant de Drummond, essayons de nous en tenir à des blocs d'une vingtaine de minutes, peut-être, puis, après ça, demandons à d'autres parlementaires s'il veulent intervenir, pour ne pas que le temps soit pris toujours du même côté. Tout en rappelant, quand même, que les crédits, l'étude des crédits, c'est l'instant et le moment non seulement privilégiés, mais très importants pour l'Opposition, de questionner le gouvernement et ses politiques et ses programmes. Donc, c'est normal qu'une grande partie du temps, par consentement, soit laissée à la discrétion du représentant officiel de l'Opposition.

Vous avez la parole, M. le député de Jonquière.

### Discussion générale

#### Abolition des décrets dans divers secteurs

**M. Dufour:** Oui, M. le Président. Je voulais qu'on parle un peu des décrets. Le ministre a fait allusion, tout à l'heure, au fait que son sous-ministre est dans le dossier, qu'il est en train d'examiner une situation globale sur tout ce qui se passe. On sait que, actuellement, il y a une trentaine de décrets qui sont appliqués par le ministre du Travail et qu'il y a une tendance qui semble vouloir se développer à l'effet qu'on pourrait abolir certains décrets, dont celui de la coiffure, en particulier. Il semble y avoir un mouvement, des pour et des contre.

Chez nous, l'abolition du décret de la coiffure a eu pour effet de diminuer un peu le nombre de personnes, officiellement, qui font le métier de coiffeur ou de coiffeuse. Ça ne veut pas dire qu'il y a moins de monde qui a recours à ces services-là, mais, **ç'a** créé un certain nombre de petites unités sur lesquelles on n'a pas de contrôle pour l'hygiène et la sécurité. Et il y a du travail au noir, parce qu'il y a des montants d'argent qui transitent quelque part vis-à-vis de ça.

Est-ce que l'abolition du décret de la coiffure est une bonne façon de voir les choses? Je m'interroge là-dessus. Au point de vue de l'hygiène, c'est important, en tout cas, à mon point de vue, et lorsque c'était par décret — peut-être que les petites municipalités ne l'avaient pas — les municipalités un peu musclées pouvaient intervenir pour empêcher les salons de coiffure dans les maisons privées. **Ç'a** augmenté de ce côté-là et

ç'a diminué ailleurs. Donc, il y a un phénomène que, sûrement, votre sous-ministre va réexaminer.

Mais, dans l'ensemble des décrets, est-ce que, actuellement, vous commencez à vous former une opinion par rapport à ça? Les décrets de garage, les décrets de verre plat, le vêtement, les agences de sécurité, les meubles, il y a un paquet de décrets, mais, actuellement, est-ce qu'on a l'intention de déréglementer et laisser tomber tout ce pan-là de notre société qui remplace, effectivement, des négociations de conventions normales?

M. Cherry: M. le Président, je remercie mon collègue de Jonquière de soulever l'aspect des décrets. Comme je le disais dans mes remarques **préliminaires**, il reste, au moment où on se parle, 31, 32 décrets qui regroupent, quand même — et il est important de le souligner — à l'exception de celui de la construction, bien sûr, environ 140 000 personnes. Vous en avez environ 100 000 qui sont assujetties à des décrets concernant les services, et, l'autre, la balance, les 40 000, dans le secteur manufacturier.

Donc, l'exercice qui est présentement en cours, avec la collaboration du ministère de l'Industrie et du Commerce et la Formation de la main-d'oeuvre aussi... Ils sont en audition cette semaine. Il y a eu une première journée à Québec, et, aujourd'hui et demain, se poursuivront à Montréal les audiences pour l'ensemble des intervenants dans ce dossier-là. Comme ministère, bien sûr, c'est un exercice qui est extrêmement important, important parce que les intervenants du milieu, et dans chacun des secteurs que je viens de décrire, viennent nous dire quelle est leur vision. À la lecture des mémoires, ceux qui ont suggéré qu'ils voulaient être entendus, on s'aperçoit que, à l'intérieur des mêmes groupes, il y en a qui font des distinctions. Certains souhaitent le maintien, d'autres souhaitent l'abolition, à l'intérieur des mêmes groupes, sous le même chapeau, et pour des raisons tout à fait à l'opposé. Donc, il est important de fournir une audience à cela et c'est ce qui se fait présentement.

Vous me permettrez aussi de vous rappeler que la loi des décrets, ça remonte à 1934. La première remarque, quand j'avais consulté un fonctionnaire du gouvernement, la première réflexion qu'il m'avait faite, c'est: M. le ministre, si la loi des décrets, qui a été votée en 1934, existe encore aujourd'hui, elle prouve qu'elle avait son utilité. Ça, ça a été sa première réflexion, une loi qui dure aussi longtemps. Est-ce qu'on **devrait** continuer à la maintenir dans sa forme actuelle? Est-ce qu'il faut complètement l'abolir, ou est-ce qu'il faut y apporter des modifications pour la moderniser dans l'ensemble des secteurs ou dans certains de ses secteurs? C'est l'exercice auquel les parties **sont** conviées et qu'elles sont en train de faire présentement. À partir de cet exercice-là, pour répondre directement à votre question, c'est ça qui va aider la réflexion qu'on veut faire comme ministère.

(11 h 20)

Le comportement que j'ai dans ce dossier-là, il est

le même que pour l'ensemble des dossiers du ministère. Parce que, dans vos remarques préliminaires, vous avez aussi dit: Comment ça se fait que le ministre n'intervient pas aussi souvent ou de façon aussi publique? Je vous avouerai que c'est par choix, que j'ai choisi de faire ça, parce que, à mon avis, le succès du ministère du Travail, c'est important que ça rejaillisse d'abord sur les parties qui en font le succès.

C'est pour ça que, dans l'ensemble, par exemple, de ce qu'il est convenu d'appeler maintenant les contrats sociaux, c'est la nouvelle mode... Il y en a une vingtaine au Québec. Hier, on avait l'occasion d'échanger ensemble **là-dessus**, et j'ai pris des exemples dans chacune des centrales syndicales pour faire l'illustration que ça se passe partout. Il y a des gens qui, de temps à autre, communiquent au ministère du Travail et disent: Quel est le modèle que le Québec se donne? Est-ce le modèle allemand? Est-ce le modèle suédois? C'est le modèle québécois. Et quelle est la principale caractéristique du modèle québécois? C'est que, sur les 20 contrats sociaux qu'on a au Québec, il n'y en a pas deux qui sont identiques. Parce que, chaque fois, on pense que, pour maximiser les chances de succès, il faut qu'on respecte les particularités qui sont propres à cette industrie-là, à ce secteur d'activité économique là. Et ce qui est vrai dans l'acier n'est pas nécessairement vrai chez Weston, dans le pain, et n'est pas nécessairement vrai dans un autre des services. Il faut faire la distinction, il faut la respecter.

Ça, c'est la vision que j'ai, comme ministre du Travail. Au degré où les parties seront fières de s'identifier à des **réussites** comme celles-là, c'est par la confiance que tu bâtis la confiance. Dans ce sens-là, bien sûr, on les aide à cheminer. On met des services à leur disposition. On tente de mettre des groupes qui sont intéressés en contact avec des expériences qui ont été vécues, quels sont les succès qu'ils ont identifiés et quels sont les problèmes qu'ils ont rencontrés, pour qu'on profite, chacun, des expériences, des succès ou des erreurs que certains ont connus dans le cheminement. Et ça, il est important que ça se passe entre les parties. Bien sûr, on leur fournit l'encadrement nécessaire, mais il est important que ce soit les parties sur qui rejaillit le succès de ça. Bien sûr, ça rejaillit sur l'ensemble de la collectivité québécoise, au niveau de la façon dont sont exercées les relations de travail au Québec. Vous avez cité l'exemple, tantôt, de l'Alcan. Vous disiez que, chez vous, ils sont en négociations, l'employeur fait valoir.

Parmi les principales qualités qu'on doit retrouver dans l'ensemble des succès en relations de travail, il faut qu'il y ait de la transparence et il faut que l'information circule. Ça, c'est des gages de succès. Ce sont des espèces de prérequis. Ce n'est pas toujours facile d'accepter ça, mais il faut que ça se fasse. Je citerai en exemple, **là-dessus**, celui qui a probablement le plus grand nombre d'expériences à citer, les investissements que fait le Fonds de solidarité. Vous vous souviendrez peut-être que, parmi les premiers investissements qu'a faits le Fonds de solidarité, il les a faits dans des secteurs dont

les relations de travail étaient identifiées comme très difficiles, qui, souvent, faisaient suite à des conflits.

Mais quand on échange, de façon régulière, l'information de l'entreprise, quels sont ses objectifs, quelle est sa planification, où est-ce qu'on veut aller... Par exemple — je viens du secteur privé, vous le savez comme moi, vous venez du même milieu — souvent, à ces réunions de direction d'entreprise, si on se fie uniquement aux vendeurs, les gens de marketing, eux autres, on a l'impression que, quasiment à toutes les portes où ils vont frapper, ils vont vendre des produits. Mais il est important qu'ils reviennent aussi à la réalité et dire pourquoi ils n'ont pas réussi à vendre à tel endroit. Est-ce que c'est à cause des prix? Est-ce que c'est à cause de la qualité? Est-ce que c'étaient les frais de transport, les dates de livraison qui n'étaient pas correctes? Finalement, quand on réussit à obtenir un contrat et que la livraison se fait et que là, on est convaincu de la qualité de notre produit et qu'il va y avoir ce qu'on appelle un «repeat», une répétition, une deuxième commande, et que là on réalise que, des fois, la commande revient parce qu'ils n'ont pas trouvé là-dedans la qualité qu'ils souhaitaient, alors, là, il y a tout un partage de la responsabilité.

Et un fait très intéressant, sur le nombre d'investissements qu'a faits le Fonds de solidarité, qui se situent, si ma mémoire est bonne, à au-delà de 80, et certains en sont maintenant à leur deuxième ou même à leur troisième renouvellement de convention collective, c'est qu'il n'y a pas eu de conflit de travail ou presque. Pourquoi? Parce que l'information n'arrive pas qu'au moment de la crise — c'est à ça que vous référez, vous dites l'Alcan et ailleurs — mais qu'elle circule, que les travailleurs, leurs représentants y ont accès de façon périodique dans le cheminement et qu'ils peuvent partager ensemble les problèmes, les espoirs et les réalisations, et au degré où ils vont réaliser ça, au degré où ils vont cheminer ensemble.

Et ça, dans ce sens-là, comme moi, vous êtes sûrement au courant que le Fonds de solidarité fait aussi ce qu'on appelle de la formation économique des représentants. C'est un mot qui, il y a peut-être une dizaine ou une quinzaine d'années, aurait été banni dans le langage syndical, mais aujourd'hui, dans l'obligation, dans la responsabilité qu'ont les porte-parole syndicaux de bien représenter les travailleurs et les travailleuses qui leur font confiance, ils ont l'obligation de bien connaître ça, de savoir lire un bilan, d'avoir une vision de problématique. Ils sont obligés, et je pense que ceux qui possèdent cette information-là le font avec l'exercice du sens de la responsabilité.

Par exemple, et sans tourner le fer dans la plaie de certains secteurs d'activité économique importants au Québec, on réalise que, il y a quelques années, s'il y avait eu cette approche-là, peut-être que, au lieu de réclamer des augmentations de salaire ou d'avantages sociaux — au point de vue coûts, ils sont importants — si on avait misé sur le recyclage et la formation de la main-d'oeuvre, si on avait misé sur le renouvellement de l'équipement avec lequel on produit, on ne se retrouverait pas dans certains secteurs d'activité économique avec les difficultés auxquelles on fait face au-

jourd'hui. C'est la nature humaine qui veut que, souvent, c'est en période de difficulté que le meilleur qu'il y a dans l'homme sort, dans l'humain, et dans ce sens-là, je crois qu'au Québec on possède les qualités nécessaires pour être capable d'en arriver à cette vision-là des choses.

Donc, en ce qui concerne les décrets de l'ensemble de l'activité économique, je vous le dis, on en a sollicité 189 organismes et groupes, puis il y en a 49 qui nous ont soumis des mémoires et qui sont en train de se dérouler aujourd'hui. Donc, comme je vous dis, il y a vraiment un éventail complet, et à l'intérieur d'un même secteur, sous un même chapeau de décret, il y a des groupes qui disent: Moi, je suis dans ce décret-là, j'en veux l'abolition — du côté patronal — et dans le même groupe, d'autres entrepreneurs disent: Moi, j'en souhaite le maintien pour telle et telle raison. Donc, il est important que ça soit connu de façon publique. Qu'on cesse de venir faire le pèlerinage dans le bureau du ministre et là, la porte fermée, lui faire des révélations qui ensuite font qu'on tient un autre langage sur la scène publique. On est passé cette période-là, on est dans les années quatre-vingt-dix, on s'enligne vers l'avenir, et il est important qu'on fouille l'ensemble de ça.

(11 h 30)

La loi était bonne, elle a fait ses preuves, elle a fait son temps. Est-ce qu'on doit la garder dans le même format? Si on doit la modifier, de quelle façon elle doit être modifiée? Est-ce qu'on doit y ajouter des responsabilités additionnelles comme, par exemple, la formation de la main-d'oeuvre? Dans certains cas, des comités paritaires où siègent là patrons et syndicats, pour l'ensemble des secteurs d'activité économique à la grandeur du territoire québécois, est-ce qu'en modifiant les responsabilités des comités paritaires on n'identifierait pas là des partenaires privilégiés qui connaissent mieux que quiconque au Québec les besoins de main-d'oeuvre et les besoins de formation? Souvent, dans ces secteurs-là, ce sont des entreprises de taille moyenne ou importante — disons même importante, à 300, 400 employés — qui n'ont pas les moyens, comme entreprises individuelles, de s'offrir des services de formation et de recyclage, mais qui, en prenant l'ensemble de l'industrie, là, pourraient se doter de services qui répondraient à l'ensemble de ce secteur d'activité économique là. Il faut se poser la question. À l'heure actuelle, ce n'est pas dans leur mandat; certains le font, mais ce n'est pas dans leur mandat. Ce sont des mesures transitoires, présentement.

Donc, est-ce qu'on n'aurait pas intérêt à regarder? Parce qu'il me semble que, pour la formation de la main-d'oeuvre dans les secteurs, là, qui sont structurés et qui fonctionnent bien comme tels, il n'y a pas de meilleurs intervenants, pour le gouvernement, que ceux qui font de ça leur responsabilité quotidienne, et patrons et syndicats qui ont développé des façons de bien travailler ensemble. Alors, je vous donne, là, l'orientation dépendamment des secteurs.

**M. Dufour:** Je sens qu'on a dépassé quelque peu la question que j'avais posée concernant les décrets.

Vous avez parlé des contrats de travail. Ça va. Moi, je n'ai pas d'objection à vous écouter. On m'a dit, jusqu'à un certain point, que vous ne parliez pas beaucoup, mais là, je m'aperçois que vous êtes prêt à en parler, et ça, c'est une bonne chose.

**M. Cherry:** Ha, ha, ha!

**M. Dufour:** Ça fait un échange. Je trouve que le ministre, il doit nous donner un peu l'heure juste. Quand on pose une question, nous répondre par un oui ou par un non, ce n'est **peut-être** pas suffisant. C'est de même qu'on va se connaître un peu mieux, et c'est de même, aussi, qu'on va voir où vous allez.

### Impacts du libre-échange sur les décrets

Lorsque, par rapport aux décrets... Est-ce que vous avez analysé, ou est-ce que vous faites analyser les impacts du libre-échange, par rapport à votre réflexion? Le libre-échange, ça peut avoir des influences sur les décrets. Si on n'a pas les mêmes règles, comment on arrive à établir les règles du jeu correctement? Comment vous interprétez, par exemple, aussi, ce qui se passe avec le Nouveau-Brunswick, là, par rapport à tout ça? Est-ce que vous avez une idée?

**M. Cherry:** O.K. Dans...

**M. Dufour:** Ou des idées?

**M. Cherry:** O.K. Dans un premier temps, par rapport à votre question du libre-échange, je vous ferai remarquer que, sur les 140 000 personnes qui sont assujetties — 140 000 et quelques — à l'ensemble des décrets, toujours à l'exclusion de celui de la construction, on a convenu, tantôt, qu'il y en a environ 100 000 qui sont dans les services, pour qui l'effet du libre-échange, l'entretien des édifices, les mécaniciens de garage, la coiffure... Il n'y a pas grand impact là-dedans, comme tel, là, par rapport au libre-échange...

**M. Dufour:** Mais le meuble?

**M. Cherry:** ...sur l'aspect du libre-échange. Là, quand on va dans le secteur manufacturier, les autres 40 000...

**M. Dufour:** Le meuble.

**M. Cherry:** ...les meubles, portes et fenêtres...

**M. Dufour:** Le vêtement.

**M. Cherry:** ...le verre, ceux-là, là — il y a même les cercueils là-dedans...

**M. Dufour:** Oui.

**M. Cherry:** ...le vêtement, l'ensemble des vête-

ments, il y a... Il reste quatre décrets actifs, par exemple, dans le vêtement. Est-ce qu'ils ont intérêt à être maintenus? Si oui, **ont-ils** intérêt à être maintenus, les quatre, séparément, ou auraient-ils intérêt à être regroupés pour se doter de services par rapport à l'ensemble de l'activité économique?

Ça, c'est des réflexions qu'on fait dans le moment et que les audiences de cette semaine vont nous aider à mieux camper **là-dedans**. C'est pour ça, aussi, que — je l'ai dit tantôt et vous m'offrez l'occasion de le rappeler — on a associé à cette démarche-là, sur la réalité des décrets en 1993, le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de la Formation professionnelle, ce qui est devenu la Formation de la main-d'oeuvre, parce que ce sont des ministères qui sont interpellés dans le type de préoccupations que vous soulevez, par rapport au commerce, le **libre-échange**, Industrie et Commerce, et, bien sûr, par rapport à la formation de la main-d'oeuvre, qui est de la responsabilité de mon collègue Bourbeau. C'est pour ça que la concertation gouvernementale se fait de ces trois ministères-là, dont cette activité-là est interpellée. C'est pour ça qu'on fait ça conjointement.

**M. Dufour:** Mais, raisonnablement, dans combien de temps on peut s'attendre que votre réflexion va être complétée, et où il va y avoir des décisions, une ou des décisions d'arrêtées?

**M. Cherry:** J'ai toutes les raisons de croire qu'ils devraient compléter leur rapport, là, durant, disons, juin et juillet, avec la période d'accalmie. J'ai l'impression que, pour l'automne, on devrait avoir des idées plus arrêtées sur l'avenir des décrets.

**M. Dufour:** Et vos idées arrêtées, après les audiences, comment vous allez procéder? Est-ce que vous avez l'intention de remettre ça à la consultation? Est-ce que vous allez vous brancher sur quelque chose, là? Comme c'est les décrets, vous pouvez toujours dire: On va imposer. Mais ce n'est pas tout à fait ça, je pense, qu'on recherche, là, une espèce de consensus, là.

**M. Cherry:** À ce moment-ci, je vous dirais que je pense qu'on va procéder, probablement, de la même façon qu'on l'a fait avec le comité interministériel qui s'est penché sur la situation des policiers-pompiers et des villes: former un comité interministériel qui fait des audiences, qui reçoit des mémoires, qui informe, et, après ça, on rend public. Ce que vous me demandez, aujourd'hui, là, c'est la façon dont j'ai l'intention de cheminer.

**Le Président (M. Gobé):** M. le député de Drummond.

### Coordination gouvernementale et mobilité des travailleurs

**M. St-Roch:** Oui. Avant qu'on quitte les décrets,

M. le ministre, juste à votre dernière remarque, si on regarde où ça a débouché, aussi, cette procédure-là, en considérant les policiers et les pompiers — vous l'avez même mentionné, d'ailleurs, avec justesse dans vos remarques préliminaires — on a débouché sur la loi 74 avec des innovations qui sont intéressantes, aussi, dans la loi 74, parce que je pense qu'on a réussi à mettre, pour une des rares fois, une loi où il y a des clauses crépusculaires, où les commissions vont avoir à évaluer. Je pense que c'est une loi, moi, à mon humble avis, qui se veut une loi avant-gardiste au **niveau** du modèle. Alors, j'espère qu'on aura le même patron, là, qui va déboucher, suivant votre consultation.

Vous avez mentionné le décret du vêtement. Mon collègue a touché, aussi, à la relation avec le Nouveau-Brunswick. On sait l'industrie du vêtement, à l'heure actuelle, puis on sait toute l'importance que le ministère de l'Industrie et du Commerce veut donner, aussi, au niveau du design et de la mode. On veut en faire une plaque tournante et une capitale. Et quand on regarde, au niveau de la confection, on sait que les décrets ici ont eu un effet qui a fait en sorte que beaucoup d'entrepreneurs se sont dirigés vers le Nouveau-Brunswick parce qu'il y avait beaucoup plus de décloisonnement, beaucoup moins de restrictions, à ce moment-là, au Nouveau-Brunswick qu'au Québec. Alors, j'espère qu'on regardera cette **problématique-là**, aussi, avec la relation.

Mais d'une façon un petit peu plus globale, dans mes remarques préliminaires, j'avais touché aussi la ronde de Vancouver, là, qui va avoir lieu les 6 et 7 juillet. La table à laquelle vous avez référé, est-ce que c'était la table aussi qui a fait en sorte que le ministère du Travail a fait les recommandations au ministre de l'Industrie et du Commerce? Parce que le ministre de l'Industrie et du Commerce aura à déposer les cahiers de demandes, ou la position du Québec pour les 6 et 7 juillet. Et si on regarde les mécanismes, les ministres, après ça, des différentes provinces et du fédéral s'entendent avec un calendrier de négociations. Alors, est-ce que M. le ministre serait capable de nous dire, ce matin, là, qu'est-ce que, de son point de vue à lui en tant que ministre du Travail, ça a donné comme mandat à son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, à mettre à la table, ou dans le plat commun, là, pour faire un échancier les 6 et 7 juillet, à Vancouver?

M. Cherry: Au moment où on se parle, justement, en préparation de la réunion à laquelle vous référez, bien sûr, on travaille en concertation. On le fait, bien sûr, avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, avec le ministère des Approvisionnements et Services, avec, évidemment, le ministère du Travail. On fait ça en concertation parce que, comme vous l'indiquez, il y a là-dedans un appel à certaines lois ou réglementations qui couvrent certaines activités qui relèvent de nous autres. Donc, on fait ça en concertation. Même si c'est le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie qui en est le porte-parole, bien sûr, au niveau, là, des activités interministérielles, on fait ça en concertation parce qu'on est interpellés pour certaines de

nos responsabilités.

Et quand vous référez à celui du Nouveau-Brunswick, on se souviendra que, même si on a voulu identifier de façon un peu particulière — on y réfère rapidement — le secteur de la construction par rapport à la circulation des travailleurs entre les deux provinces... Merci de l'occasion de rappeler que, même si médiatiquement on a fait de ça un **événement** important, de mémoire, là, le nombre d'incidents entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, entreprises du Québec ou entreprises du Nouveau-Brunswick là, quand il y a eu des incidents, c'est quatre ou cinq dans les quatre, cinq dernières années. Une, c'est une de trop, on est d'accord, on s'entend, mais de là à vouloir stigmatiser le secteur de la construction comme étant celui qui est responsable de ça, vous avez raison de le soulever, ça s'élargit à ça. (11 h 40)

Vous venez de soulever le secteur de la couture, du vêtement. On pourrait facilement parler, vous en conviendrez, du secteur de la forêt, de nombreux Québécois qui vont travailler au Nouveau-Brunswick et qui non seulement font l'abattage des arbres, mais font aussi le transport. Vous avez de nombreux Québécois qui vont rendre des services dans le milieu hospitalier, au Nouveau-Brunswick, à la frontière, de nombreux Québécois qui aussi, comme activité économique, vont dépenser leurs gains en partie importante dans des villes frontalières au Nouveau-Brunswick. Donc, tout ça, il faut en tenir compte. C'est pour ça qu'il faut qu'il y ait une concertation de la politique gouvernementale.

On a aussi parlé des achats. On a voulu se servir de l'entrée de la construction, mais on a parlé d'une politique d'achat gouvernementale, aussi. Et, dans ce sens-là, il est important que le dialogue qui existe entre les provinces, qui n'est pas facile, soit maintenu et qu'il y ait une position gouvernementale uniforme. Et je pense que, dans ce sens-là, ça chemine. La situation de la construction m'a permis de rappeler, puis je sais que vous êtes familier avec ça, dans la construction, ce qu'on appelle le sceau rouge, le «red seal» qui permet à des travailleurs de pouvoir se déplacer d'une province à l'autre pour aller exercer leur activité économique, en autant qu'ils respectent, au Québec, les règles du Québec, qui sont exprimées de façon différente au Nouveau-Brunswick, mais qui existent en Ontario ou ailleurs.

Les gens, par exemple, au Nouveau-Brunswick, qui possèdent le sceau rouge qui leur permet de venir exécuter, qui ont une carte de compétence pour venir non seulement au Québec, mais pour aller travailler ailleurs, il y en a 10 500. Parce que certains d'eux possèdent une spécialité qui leur est propre, qu'on ne retrouve pas souvent. Au Québec, des gens qui possèdent le sceau rouge, selon les informations que la CCQ m'a fournies, il y en aurait environ 750. Peut-être que le Québécois qui oeuvre dans le secteur de la construction souhaite moins une mobilité que le souhaitent des gens d'autres provinces. Je vous dis ça comme ça. Est-ce que c'est uniquement une question de langue? Est-ce que les Québécois qui vont oeuvrer préfèrent le faire dans d'autres régions du globe plutôt que dans d'autres

régions canadiennes? Ce sont des questions qui peuvent se soulever, à mon avis.

### Réglementation de l'industrie du textile

**M. St-Roch:** Ma préoccupation était surtout, M. le ministre... Quand je regarde cette grande problématique là, je souscris à vos remarques au niveau de la construction, mais ma préoccupation, c'est surtout tout le volet des décrets du vêtement. Parce que je pense qu'on a connu une industrie des textiles qui était florissante, qui était l'industrie de la mode, au niveau gouvernemental, puis ça, ça date de 1981, parce que j'étais de l'autre côté et j'avais eu l'opportunité d'être impliqué, à un moment donné, au renouveau du textile. Alors, depuis 1981 le gouvernement du Québec met énormément d'efforts pour essayer de refaire de Montréal la capitale de la mode.

On sait les annonces qui ont été faites par le ministère de l'Industrie et du Commerce, on sait les montants d'argent qui sont mis là, mais la création, en tant que tel, oui, ça prend des créateurs, mais ça va prendre des exécutants, tout à l'heure, pour transformer en vêtements. Puis il y a eu énormément, là, une bonne prise dans la foire, les décrets versus les non-décrets ou la libre entreprise tous azimuts, au **Nouveau-Brunswick**, au niveau de la confection. Puis où est-ce qu'est réellement la création d'emplois? Dieu sait qu'à Montréal on a besoin de création d'emplois, puis ça serait un secteur qui pourrait nous aider, probablement, à revaloriser beaucoup de secteurs de Montréal, parce que ça ne demande pas des infrastructures qui sont excessivement dispendieuses au niveau de ce type d'industrie là.

Alors, je vois, moi, que les décrets au niveau du vêtement peuvent être un fer de lance majeur pour la création d'emplois à Montréal et c'est pour ça que... Je sais que vous allez surveiller ça de très près, mais c'est peut-être un endroit où il faudrait donner une attention un peu plus particulière, quand on regarde cette grande problématique de chômage dans la région de Montréal puis d'emplois futurs pour le Québec.

**M. Cherry:** Suite au commentaire que vous venez de faire, collègue de Drummond, le forum qu'on a tenu sur le vêtement, qui regroupait l'ensemble des quatre, ça s'est tenu le 16 novembre dernier. Et ce qu'on a convenu, c'est que ça nous prend une entente d'industrie. C'est ça que ça nous prend. Il faut arrêter de se séparer les uns, les autres. Il faut travailler collectivement. Donc, le regroupement est urgent.

Bien sûr, en plus de ma responsabilité de ministre du Travail, j'ai aussi une sensibilité qui est mienne, étant Montréalais. Bien sûr, c'est celle-là. Et vous ajouterez à ça aussi une responsabilité ministérielle qui est la mienne. Le secteur auquel vous référez, qui est celui du vêtement, de la couture, nombreuses gens issues des communautés culturelles, un secteur... Beaucoup, beaucoup de femmes, une main-d'oeuvre en majorité féminine est issue des gens des communautés culturelles, donc des gens qui ont besoin, des gens qui, parfois, sont

plus vulnérables, ont besoin d'un encadrement plus serré des choses qui répondent le mieux à leurs besoins. Alors, c'est dans ce sens-là qu'on a convoqué, le 16 novembre, ce forum, et c'est pour cette raison-là qu'on tente de les faire cheminer sur un plan d'industrie plutôt que de le faire uniquement décret par décret par décret.

**M. St-Roch:** En conclusion, M. le Président, sur ce volet, M. le ministre, vous admettez que, au lieu de voir passer les camions — parce qu'on adore recevoir le trafic à Drummondville — de Montréal vers le Nouveau-Brunswick avec seulement la coupe, j'aimerais mieux voir passer les vêtements déjà confectionnés.

### Travail au noir dans l'industrie du textile

**Le Président (M. Gobé):** Merci, M. le député de Drummond. M. le ministre, j'ai peut-être une question à vous poser. Vous avez abordé le domaine du textile, de la mode, montréalais en particulier. **Seriez-vous** capable de nous indiquer s'il se pourrait qu'il existe à Montréal le même genre de situations qu'on retrouve dans les grandes villes comme Paris, Londres ou Berlin, qu'on verrait éclore des ateliers clandestins de travail au marché noir ou au noir, dans le domaine du textile et de la confection, avec des gens venant seulement de communautés... Je vais préciser. On sait qu'on a découvert, dans certaines villes, des ateliers complets avec des Turcs ou avec des gens d'Afrique ou même du Moyen-Orient, qui font de la confection. Au lieu de la faire à Hong Kong, ils la font à Paris ou à Berlin ou ailleurs. Est-ce que, avec l'arrivée de nos nouveaux types de réfugiés, en particulier, et la crise économique qu'on connaît, avec la taxation importante que les entreprises ont à subir, CSST et tout ça... On voit que, dans la construction, il y a là un échappatoire pour un certain nombre d'entrepreneurs afin de pouvoir continuer à travailler ou, du moins, c'est ce qu'ils disent, mais ils le font. Est-ce que cette situation ne pourrait pas — on n'en parle pas dans les journaux encore — exister chez nous, au niveau de la confection?

**M. Cherry:** Je vous avouerais qu'il n'y a pas de doute dans mon esprit que ça peut, que ça doit exister dans la région montréalaise, mais je suis convaincu que ça existe ailleurs sur le territoire québécois. Évidemment, ailleurs sur le territoire québécois, la présence des gens issus des communautés culturelles étant moins importante, c'est un autre groupe de notre collectivité québécoise qui s'adonnerait à ça. Dans la région montréalaise, à cause de la forte présence des gens issus des communautés culturelles... Les statistiques nous indiquent que 90 % des gens issus des communautés culturelles qui sont au Québec vivent dans la grande région de Montréal, donc ce sont des emplois qui ont besoin qu'on les regarde.

Ce n'est pas facile. Il y a une diminution... Ce n'est pas illégal, le travail à domicile, comme tel. Je pense bien qu'il n'y a personne qui a dit que c'est dans

le décret. Est-ce que les heures sont rapportées? Est-ce que la façon dont ils sont payés... De quelle façon c'est fait? Est-ce qu'on leur envoie les lots en disant: Ça paie tant, prends le temps qu'il faut pour le faire, c'est comme ça? Ils peuvent le faire à la pièce aussi, c'est dans le décret. C'est vraiment un secteur qui est difficile. Les gens, quand on les a rencontrés, et dans leurs mémoires et aux forums, ils nous disaient que, quand on prend par bloc de cinq ans, on constate, on note une diminution constante du nombre de gens qui sont actifs. Et, pourtant, quand on regarde le volume d'affaires, au niveau de la coupe et de l'achat des tissus, donc, c'est parce que leur assemblage, la confection, c'est celle-là qui est de plus en plus disséminée sur le territoire québécois.

**Le Président (M. Gobé):** Merci, M. le ministre. Est-ce que vous êtes conscient qu'il se pourrait aussi, et je pèse mes mots, qu'un certain nombre de personnes issues de classes de gens qui sont des réfugiés ou qui sont des immigrants, qui sont même des Québécois d'origine, citoyens canadiens par la loi, immigrants reçus aussi, puissent faire ce genre de travail à domicile ou en groupe, dans des endroits assez discrets, et être en même temps récipiendaires d'aide sociale?

**M. Cherry:** Je ne suis pas au courant de ça, mais est-ce que je serais prêt à dire que, parce que je ne suis pas au courant, ça n'existe pas?

**Le Président (M. Gobé):** Non, non.

**M. Cherry:** C'est une autre affaire. Je vous ferais remarquer que, dans le vêtement pour dames, par exemple — c'est quand même un secteur important — il y a 12 000 salariés, dont 8000 sont dans la sous-traitance. (11 h 50)

**Le Président (M. Gobé):** Mais je ne parle pas des salariés officiels, moi, là, je parle des salariés non officiels. D'accord? Les officiels, on les connaît, ils n'ont pas d'aide sociale, c'est évident, bien, je présume. Il ne manquerait plus que ça. Ha, ha, ha! Je parle des autres, les clandestins, qu'on pourrait appeler, pas résidents clandestins, travailleurs clandestins, à domicile ou en groupe.

**M. Cherry:** Ce n'est pas un travail clandestin que de faire de l'assemblage de vêtements à domicile, ce n'est pas clandestin. Ce qui pourrait rejoindre les propos que vous tenez, c'est: Est-ce qu'ils font ça sans aucune forme de déclaration? Et, même, vous associez à cela...

**Le Président (M. Gobé):** C'est cela que je viens de dire.

**M. Cherry:** ...s'ils ne pourraient pas être bénéficiaires de programmes gouvernementaux tout en exécutant ça. Je ne suis pas capable de vous dire si ça existe ou non.

**Le Président (M. Gobé):** Est-ce qu'il n'y aurait pas un intérêt de votre administration à se pencher là-dessus, ne serait-ce que pour prévoir des phénomènes qui pourraient peut-être s'amplifier dans les prochaines années? C'est l'essentiel de ma question. Vous ne m'avez pas répondu, par exemple.

**M. Cherry:** Les décrets permettent le travail à domicile. Les décrets permettent la sous-traitance.

**Le Président (M. Gobé):** Ma question n'était pas là, M. le ministre. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de voir à ce quelqu'un de votre administration se penche sur ce phénomène qui, **peut-être**, actuellement est marginal, mais qui pourrait s'intensifier dans les prochaines années, **afin** que nous ne soyons pas surpris avec un phénomène qui serait difficile à régler par la suite?

**M. Cherry:** M. le Président, si vous permettez, je demanderais à celui qui, jusqu'à vendredi dernier, avait la responsabilité de sous-ministre du Travail de compléter, parce que c'était une des responsabilités qu'on lui a confiées, le forum sur l'ensemble des décrets. J'aimerais ça que M. Gabrièle puisse compléter.

**Le Président (M. Gobé):** Comprenez bien que je parle du travail non officiel, au noir, si vous préférez.

**M. Gabrièle (Pierre):** M. le Président, le travail à domicile est inclus dans le décret pour vêtements pour dames comme étant officiel. C'est-à-dire, un manufacturier pourrait donner à domicile, à des travailleuses ou à des travailleurs, des lots pour l'assemblage. Quand on parle du travail au noir, c'est l'évasion fiscale dont vous parlez. Et ce n'est pas de la juridiction du ministère du Travail, c'est plus de la juridiction du ministère du Revenu que du ministère du Travail. Nous, ce que nous vérifions: Est-ce que le travail à domicile est inclus dans la réglementation du décret? Est-ce que le manufacturier lui-même peut donner de l'assemblage à faire à domicile? Est-ce qu'il paie les taux du décret? Est-ce qu'il déclare les heures? Tout ça se fait. Après, l'autre volet dont vous parlez, **c'est-à-dire** si ces personnes-là déclarent leurs revenus au gouvernement, ce qu'on appelle l'économie souterraine, ça, ce n'est pas de la juridiction du ministère du Travail. Donc, nous ne pouvons pas...

**M. Gobé:** Maintenant, je ne suis plus président, donc je peux parler comme membre de la commission. C'est plus facile pour moi. Le président a repris la place. Alors, avec la permission du président, je peux continuer.

**Le Président (M. Audet):** M. le député de La-Fontaine, vous pouvez poursuivre.

**M. Gobé:** Merci.

**Le Président (M. Audet):** Je vous remercie de m'avoir remplacé.

**M. Gobé:** Ça m'a fait plaisir. S'il est vrai qu'il n'est pas de votre jurisprudence ou de votre responsabilité la collecte ou la **vérification** des paiements fiscaux aux ordres de gouvernement, il n'en reste pas moins qu'il est sous la responsabilité de votre ministère de voir à ce que les normes minimales de travail qui concernent la CSST, le paiement, la sécurité et la santé, soient respectées. Et il me semble que, si quelqu'un ne déclare pas son emploi ou sa production, il ne paie pas non plus de CSST ou il ne respecte pas non plus les normes de sécurité minimales et les horaires et ces choses-là. Alors, à ce moment-là, il y a une responsabilité là aussi. Il me semble que c'est facile de dire: C'est fiscal, ce n'est pas moi, mais ce n'est pas juste fiscal. Si je ne paie pas d'impôt, je ne le dis pas ce que je fais, sinon vous allez venir chercher l'impôt. Si je ne le dis pas, je ne respecte pas le reste non plus.

**M. Gabrièle:** M. le Président, quand on fait du travail à domicile, il y a un comité paritaire, par exemple le Comité paritaire du vêtement pour dames. Donc, les manufacturiers qui donnent du travail à domicile à des personnes doivent déclarer le nombre d'heures qu'ils donnent comme travail à domicile, doivent payer les prélèvements qui s'ensuivent et doivent payer aussi le taux horaire pour la personne salariée qui était inscrite au décret. Quelquefois, donc, au niveau du vêtement pour dames, quand on fait du travail à domicile ou même du travail en usine, dans une manufacture, on peut y aller par taux horaire ou à la pièce. Les deux sont prévus, il y a des taux à la pièce et un taux à l'heure. Donc, le manufacturier peut demander à une personne, en disant: J'ai 250 robes à faire assembler. Je peux te payer à la pièce. Donc, quand on **paie** à la pièce, c'est selon les coutures, c'est décrit dans le décret du vêtement pour dames. Ou il peut payer à l'heure. Il doit payer le taux en vigueur dans le décret et faire les déclarations voulues.

**Le Président (M. Gobé):** Mais vous ne semblez pas comprendre ce que je vous dis. Je ne vous parle pas des manufacturiers qui donnent du travail à domicile, je vous mentionne la possibilité — et il ne m'appartient pas, comme député, de donner des exemples — qu'il existe, dans la région de Montréal, un système de confection...

**M. Gabrièle:** Souterrain.

**Le Président (M. Gobé):** ...souterrain. Et la question que je pose, c'est: Est-ce que votre ministère est responsable des normes du travail, de l'application des normes? Vous n'êtes pas responsable des lois du travail au Québec, le ministère du Travail?

**M. Gabrièle:** La Commission des normes minimales, c'est la Main-d'oeuvre qui en est responsable.

**Le Président (M. Gobé):** Vous êtes responsables de l'application...

**M. Gabrièle:** La Commission des normes minimales, c'est la Main-d'oeuvre.

**M. Gobé:** Ma question est la suivante: Est-ce que le ministère du Travail, le ministre entend se pencher sur cette possibilité-là du développement de filières souterraines de confection de haut en bas de la gamme? Parce qu'ils ne passeront pas chez le manufacturier. Ils vont du designer qui le fait, qui l'amène à le faire au noir, et ça se retrouve dans les magasins, dans un circuit parallèle.

**M. Gabrièle:** Nous en avons discuté.

**M. Gobé:** C'est le problème des cigarettes qui commence.

**M. Gabrièle:** Nous en avons discuté au forum du 16 novembre sur le vêtement, et l'organisme de contrôle que les parties se sont donné est le comité paritaire avec ses inspecteurs. Ce n'est pas que nous, comme ministère du Travail, on veut se cacher derrière les comités paritaires. Les décrets, l'organisme de contrôle de l'application des décrets, c'est les inspecteurs du comité paritaire. Ce ne sont pas les inspecteurs du ministère du Travail, nous n'avons pas d'inspecteurs.

**M. Gobé:** Merci.

**Le Président (M. Audet):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Vous avez parlé du sommet, vous avez parlé de transparence durant la discussion. Je peux vous dire que, au sommet, on n'était pas invités, ça s'est fait à huis clos. Donc, vous n'avez pas été transparents, à ce moment-là, parce que votre sommet que vous avez fait sur le vêtement, **ç'a** été fait ça à huis clos. L'Opposition n'était pas présente, ni invitée. Ma question n'est pas celle-là. Ha, ha, ha! C'est une remarque, celle-là.

#### **Coordination gouvernementale et mobilité des travailleurs (suite)**

**Ma question:** Est-ce que vous entrevoyez la possibilité d'aller changer, par exemple, les règles pour le travail? Quand vous nous dites qu'il y a 10 500 personnes au **Nouveau-Brunswick** qui sont mobiles, on en a seulement 700 au Québec, on peut se réjouir de ça, mais c'est 7 fois plus. Est-ce que ça veut dire que nos gens sont moins mobiles? Est-ce que vous pensez qu'un jour on va être obligés de changer les règlements de déplacement?

**M. Cherry:** Non. Selon les informations, le sceau rouge, c'est le travailleur qualifié qui exprime le désir et qui fait la démarche nécessaire pour l'obtention de ce sceau-là, qui lui offre une mobilité additionnelle. Donc, ce que je vous ai donné par les chiffres, le constat, c'est

qu'il y eu le nombre de gens, 10 000, qui, au Nouveau-Brunswick, ont réclamé ce sceau rouge-là, et ceux que je vous ai dit, c'est ceux du Québec. Il y en a 700, pas qui sont moins compétents, mais ceux qui se sont proclamés du sceau rouge pour acquérir cette mobilité-là, c'est ce nombre-là.

(12 heures)

Je veux juste ajouter, et je n'ai pas de chiffres pour vous le soutenir, c'est l'expérience, le contact de ces gens-là. Un nombre important de Québécois que vous et moi pouvons connaître, qui oeuvrent depuis longtemps dans l'industrie de la construction, allaient plutôt sur des chantiers dans des régions autres du monde. Combien de Québécois qu'on connaît sont allés au Maroc, en Algérie, etc. Donc, il semble que, en tout cas, moi, les Québécois que je connais, leur mobilité, ils tentaient plus de l'exercer dans la forme que je vous décris plutôt qu'**interprovinciale**. C'est l'explication que je pourrais donner à la différence, là.

**M. Dufour:** Mais vous n'instituez pas la possibilité de réglementer ou de revoir le règlement de déplacement si ça se représente, s'il y a des recommandations, si vous êtes sûr de conclure à ça.

**M. Cherry:** Évidemment vous êtes au courant qu'il y a une analyse qui va être faite par un groupe de travail du caucus du parti, qui va regarder l'ensemble des activités. Comme vous dites, **peut-être** que vous souhaitez qu'on en reparle quand viendra l'aspect de la construction, parce que c'est un peu de ça qu'on parle présentement, pour regarder l'ensemble de tout ça. À mon avis — c'est une opinion que je vous donne — on a la perception que, parce que la façon de fonctionner est différente dans les autres provinces, il semble comme si c'était que le Québec... C'est vrai que le Québec est la seule province qui a une législation qui couvre le placement sur l'ensemble de son territoire. Mais le placement, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick, s'exerce par convention collective qui s'applique dans des régions de la même façon, vous savez. Mais on a tendance à dire que parce que le Québec a une législation différente, c'est comme si le Québec était responsable de... Ça s'exerce au Nouveau-Brunswick ou en Ontario. Quand un employeur veut se déplacer avec ses travailleurs de la zone a à la zone b pour l'exercice d'un contrat dans sa profession, il fait face aux mêmes obligations. Il dit: Quant tu vas venir ici, tu as obtenu le contrat, mais tu vas prendre les gens de la région b même si tu origines de la région a. Au Québec, on a une façon différente de le faire. On a tendance — certains — à laisser véhiculer la prétention que c'est le Québec qui est responsable de ça, parce que nous, on a une législation pour l'ensemble du territoire. Ça se pratique ailleurs. Et, même, je pense que je peux vous dire ça, on a présentement des représentations qui nous sont faites. Par exemple, un groupe qui s'est identifié comme le Comité SOS Chibougamau, qui, eux, souhaiteraient avoir une sous-région parce qu'ils prétendent que, parce qu'ils font partie de la grande région de ce coin-là, ils invoquent que parce que

le bureau de placement est à Jonquière, ils disent: C'est des gars de Jonquière et de Chicoutimi qui viennent travailler chez nous pendant que nous autres, on a la compétence pour le faire et on n'est pas capables. Donc, à l'intérieur d'une même région en territoire québécois, indépendamment de frontières provinciales, s'exercent là aussi des représentations à cause, si vous voulez, de réglementations sur notre territoire.

#### Exclusion de certains groupes du champ d'application des décrets

**M. Dufour:** À travers l'étude de vos décrets, est-ce que vous avez examiné la possibilité d'exclure certains organismes ou certains groupes des décrets? Par exemple, on a des représentations des commissions scolaires. Ils ont fait des représentations publiques à des municipalités. Leur argument est peut-être simple, difficile à **accepter**, mais ils disent: Quand on a des employés faisant partie de conventions collectives exerçant un métier qu'ils peuvent accomplir, même si c'est couvert par le décret, pourquoi vous nous assujettissez au décret? C'est un peu l'argument que les commissions scolaires servent aux municipalités. Par exemple, une municipalité qui a un service d'électricité. Pour certaines raisons, à certains moments, elle fait de la construction de lignes. Ils ont des gens qui sont des hommes de ligne, qu'on appelle — il n'y a pas beaucoup de femmes, mais ça pourrait être des femmes de ligne si on aime mieux, il n'y a pas de discrimination — hommes ou femmes de ligne qui font des travaux et qui sont couverts par leur convention. Ça va. A la minute qu'ils veulent aller un petit peu plus loin dans leur construction, à ce moment-là, ils sont obligés de recourir des fois à de la main-d'oeuvre privée, des fois ils donnent à contrat. À contrat, il n'y a pas de problème, mais si c'est de la main-d'oeuvre privée et que la municipalité reste maître d'oeuvre, les **décrets** — j'ai les cas, c'est exact — obligent la municipalité à payer le prix du décret et ce n'était pas le but de ça. Les commissions scolaires — j'en ai un cas, ici, où on parle d'installer des systèmes d'alarme — elles sont couvertes par le décret. C'est dans ce sens-là que... Je sais qu'il y a eu beaucoup de représentations par rapport à ça, mais c'est quoi? Est-ce que vous l'examinez, ça, à travers votre démarche actuelle?

**M. Cherry:** O.K. Quand vous touchez à cet aspect-là, vous soulevez... Ça, c'est le champ d'application du décret. Et je vais prendre l'exemple des municipalités. Égouts et aqueducs, ils sont exclus avec leurs employés réguliers. Quand la municipalité possède des employés pour faire l'entretien de son réseau régulier, que ce soient des électriciens, des plombiers, des employés que possède la municipalité pour faire l'entretien ou des modifications ou des réparations mineures, elle peut le faire, mais ça se limite où? Effectivement, les employés qui ont été embauchés par la ville, dont la responsabilité est celle de l'entretien, jusqu'où ils peuvent déborder avec des installations nouvelles, des modi-

fications importantes? Et là, toute la difficulté, c'est des rénovations — on a exclu le domiciliaire — dans l'industriel, dans le commercial, c'est mineur: Bien, mineur, c'est quoi, mineur? «C'est-tu» mineur par rapport à... Mineur, c'est en bas de 14 ans, d'après votre réflexion. Mais, par exemple, est-ce qu'une partie d'activité économique de 100 000 \$, quelqu'un pourrait dire que c'est mineur parce que l'ensemble du coût des travaux, c'est 1 500 000 \$? Donc, 100 000 \$, c'est mineur. Mais il semble que la difficulté est le champ d'application. Vous soulevez l'aspect des systèmes d'alarme, l'entretien, bon, O.K. Est-ce que l'installation d'un système d'alarme — il n'existe pas, là — c'est de l'entretien, ou est-ce que l'installation devrait relever de la rénovation, est-ce que ça devrait relever du décret et que, ensuite l'entretien dudit système puisse se faire par les employés de la commission scolaire ou de la municipalité? C'est ça, le champ d'application; c'est un terrain, là, qui est... Si tout était blanc d'un côté et noir de l'autre, on n'aurait pas de difficulté. Mais on se promène du gris pâle, presque blanc, au gris foncé, presque noir, et c'est là qu'il faut tenter d'identifier...

**M. Dufour:** Est-ce que c'est dans le mandat des gens qui font l'étude actuellement, là? Est-ce qu'ils regardent ça?

**M. Cherry:** J'ai dit tantôt qu'on va rendre public, incessamment, le rapport du comité Laberge-Lavallée, Laberge étant l'ancien président de la FTQ, et l'autre, M. Lavallée, qui est un cadre supérieur à l'Alcan, qui se sont penchés, qui ont fait des auditions...

**M. Dufour:** Gilles Lavallée?

**M. Cherry:** Gilles Lavallée, c'est ça.

**M. Dufour:** Je le connais bien.

**M. Cherry:** Vous le connaissez bien? Ils ont eu des auditions, ils ont entendu les groupes, et ils m'ont fait parvenir le rapport que je vais rendre public incessamment. Ils se sont penchés sur l'ensemble de la problématique de ça. Vous avez mentionné, pour les commissions scolaires, les systèmes d'alarme. Bon. Dans la construction résidentielle, on pourrait parler des systèmes de balayuses centrales, l'installation des portes de garage, le pavé uni, le paysage. Tout ça fait partie des responsabilités du champ d'application. Les machineries de production; celui qui a un équipement, les pépines pour creuser. Mais ça, on va rendre ça public incessamment, le rapport de ce comité-là, dont le mandat s'est terminé le 31 mars. Ils ont produit leur rapport le 15 avril, et on va le rendre public.

**M. Dufour:** Ah! le rapport, vous l'avez en main?

**M. Cherry:** Oui, on l'a depuis une semaine ou deux.

### Groupe de travail sur la réglementation dans l'industrie de la construction

**M. Dufour:** Tout le temps sur le champ de la «supplétion», mais aussi en allant un peu plus loin, on parle que vous avez mis sur pied un comité — vous l'avez annoncé vendredi passé — composé de sept députés ministériels, concernant les assouplissements qui pourraient être apportés au décret de la construction. Ça, ça a été officialisé ou si ça ne l'est pas?

**M. Cherry:** C'est un groupe de travail qui a été formé, dont la composition devrait être rendue publique aujourd'hui, si les informations sont...

**M. Dufour:** O.K.

**M. Cherry:** ...et qui veut regarder l'ensemble de la réglementation dans l'industrie de la construction; parce que — je suis certain que vous, ça vous est arrivé, dans votre travail de député — vous avez des représentations qui vous sont faites. Est-ce que c'est une responsabilité qui relève du ministère du Travail? Est-ce que c'est une responsabilité qui relève du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle? Quand c'est un permis, ça relève de quel organisme? Est-ce que ça relève de la Régie du bâtiment? Donc, il est normal qu'un groupe veuille se pencher sur l'ensemble de tout ce qui régit l'industrie de la construction: dans un premier temps, le décret qu'on vient de prolonger, vendredi, de 45 jours, avec ses implications et ses responsabilités, qui sont les salaires et les conditions de travail, et, parallèlement à ça, toujours dans le même champ d'activité économique, l'ensemble des lois et réglementations qui touchent la carte de compétence, le placement, les bassins, si c'est pour des licences, à la Régie, tous ces champs-là. Et les députés souhaitent regarder tout ça pour être capables de bien cerner, bien identifier et faire une contribution positive à l'ensemble de ce secteur d'activité économique si important pour le Québec.  
(12 h 10)

**M. Dufour:** Moi, je pense que vous pouvez avoir des initiatives et c'est votre droit, mais 45 jours, ça me semble un peu court. Comment vous pensez que... On va faire juste du «surf», on va aller juste sur les bords, on va arrondir les coins. Mais, faire un travail en profondeur, quand je regarde le nombre de lois qui sont en application, comment ça fonctionne, les enjeux qui sont en cause, comment, raisonnablement penser que, dans 45 jours... Bien, peut-être que les députés sont plus productifs que bien des gens, en tout cas, ils sortent de la classe de monde qu'on connaît, en tout cas, au moins, mais comment ils vont faire pour arriver avec des recommandations sur lesquelles vous pourrez vous appuyer pour poser un jugement de valeur?

Moi, quand je vous parlais, au début de mon petit exposé, du fait qu'il y aurait du ménage à faire, c'est un grand ménage. Je ne parlais pas juste d'un petit ménage, là; ce n'est pas juste un balayage, c'est aussi un lavage,

c'est aussi un grattage. Vous savez, on peut faire toutes sortes de ménages, là. Il y en a où c'est toujours propre mais ils prennent la poussière et ils envoient ça sous le tapis. Il y en a d'autres qui décident qu'ils enlèvent le tapis, ils lavent le tapis, ils lavent le dessous et on repart à neuf.

Par rapport à ça, j'ai peur, moi, qu'on repousse le problème en avant... C'est **peut-être** normal d'en parler. Moi aussi je suis un peu de cette opinion-là, mais 45 jours, quand on voit la profondeur des problèmes qui sont soulevés, là, les enjeux qui sont en cause, le nombre d'intervenants. Là, on ne fera pas évoluer les mentalités. Si vous en avez l'impression, ça ne me semble pas, en tout cas, de la façon dont vous procédez, avec des diktats: fais **çi**, fais ça. Peut-être que 45 jours, ça va vous donner le temps, mais moi, je veux juste vous souhaiter bonne chance si vous êtes sous l'impression que le comité de députés va vous donner... Sans calculer, sans porter de jugement sur la valeur des députés là, quels que soient les députés, j'ai des doutes, sur 45 jours, qu'ils puissent vous apporter des solutions satisfaisantes et des avenues intéressantes à prospecter et à...

**M. Cherry:** Vous m'offrez l'occasion et je vais en profiter pour faire la distinction. Les 45 jours, c'est pour le décret de la construction concernant les salaires et les avantages. La même limite ne s'impose pas au groupe de travail. Bien sûr, ils vont être très actifs durant cette période-là aussi, mais vous avez raison, pour faire le type de travail d'identification, de familiarisation, de sensibilisation, ils feront connaître leur mode de travail mais ils ont déjà indiqué — et je ne veux pas être le porte-parole, en leur nom — qu'ils veulent entendre des groupes, des individus, des spécialistes dans ce domaine-là. Ils veulent, eux, être capables de bien décortiquer. Alors, dans ce sens-là, les 45 jours, vous avez raison, ne s'appliquent pas à eux, ça s'applique aux parties par rapport au renouvellement du décret pour les salaires et les conditions.

**M. Dufour:** Mais vous aurez définitivement une position à prendre, au bout de 45 jours. On parle d'information, on parle de transparence. Moi, je veux bien croire que... La façon, c'est **peut-être** d'avoir des groupes bien spécialisés à l'interne pour faire des études, une ou l'autre, mais vous n'avez pas toutes les parties là-dedans. Vous vous exposez, tout de même, à ce que les recommandations fassent du feu quelque part, si jamais elles aboutissent quelque part. En tout cas, on a de petits exemples, là. Il me semble que votre démarche est très, très restreinte par rapport aux objectifs visés. Quand on joue avec le feu, on a intérêt à avoir le plus de précautions possible, ou, en tout cas, le plus de moyens pour ne pas se faire brûler.

Moi, je vous le dis, je pose la question. Juste du bord ministériel, dans l'état actuel des choses, sur une étude aussi importante et aussi pointue sur un état de situation, une situation de fait qu'on connaît, qu'on vit, là, on va se ramasser avec des lendemains qui chantent

ou des lendemains qui pleurent. J'ai plus l'impression qu'on va avoir des lendemains qui pleurent.

**M. Cherry:** Bien sûr, par rapport aux 45 jours, je me répète, là, ça s'adresse au renouvellement du décret par rapport aux salaires. Bien sûr, si, suite à des groupes de travail, des consultations, des auditions particulières, ça débouchait — je dis bien «si» — sur des modifications législatives, le Parlement en sera saisi, donc, avec son cheminement normal. Et, s'il y avait — et je dis bien «s'il y avait» — des modifications à des formes de réglementation après les auditions qui auront été faites, bien sûr que, comme ministre, je ferai mes recommandations au gouvernement qui, lui, les traitera de façon habituelle.

Et le souhait que nous avons exprimé vendredi concernant la prolongation de 45 jours, c'est que cette période-là serve aux parties et que nous n'aurions, nous, qu'à dire: Maintenant que vous vous êtes entendus, on conduit dans ces formes que vous vous êtes entendus. Sinon, il faudrait, à ce moment-là, prendre des responsabilités et décider de quelle façon, comme ministre du Travail, je traiterais la situation. L'objectif que nous avons tous exprimé, c'est que cette période-là serve aux parties pour qu'elles se prévalent de leur responsabilité, responsabilité de représenter les gens. En tout cas, c'est la conception que j'en ai. Ça t'oblige à le faire chaque fois que tu es convoqué à une table de négociation. Bien sûr que c'est difficile, bien sûr que je ne rêve pas en couleurs de façon réaliste. Il y a des sensibilités qui sont beaucoup plus grandes que d'autres dans certains aspects, mais ça, ça fait partie du défi qu'on accepte. Quand on accepte de représenter des entrepreneurs ou qu'on accepte de représenter des travailleurs, des travailleuses, ça vient avec; il y a la responsabilité et tu te dois d'être là et de le faire valoir. C'est pour ça que j'ai prolongé de 45 jours, parce qu'on les a entendus en commission parlementaire, vendredi. Ils nous l'ont confirmé, il n'y a pas eu de négociation.

Et vous avez été dans ce secteur-là et le député de Drummond le rappelait tantôt, lui-même a été du côté patronal et il s'identifiait comme redresseur d'entreprise, à l'époque. Bien, quand tu arrives à une table de négociation, surtout quand arrive une personne additionnelle qui s'appelle conciliateur ou médiateur d'expérience, la première question qu'il nous pose, il nous dit: Bon, quelle est la liste des clauses sur lesquelles vous vous êtes entendus? La première façon de procéder, c'est la liste des clauses une par une où aucune des parties n'est en demande, où aucune des demandes ne peut avoir une influence. Tu dis: M. le conciliateur, voici: celles-là, on n'est pas en demande, elles ne seront pas affectées; voici la liste des clauses sur lesquelles on n'est pas en demande. Ça, c'est déjà tout **initialé**, comme on dit. Après ça, il dit: Voici les clauses sur lesquelles on s'est entendus. Il n'y en a pas beaucoup, il y en a plusieurs et, après ça, il dit: Voici la liste des clauses qui sont en litige. Et là, à partir de ça, le conciliateur essaie de trouver: Y a-t-il des accommodements? Y a-t-il — permettez-moi l'expression — du rapprochement quelque

part? Y a-t-il du mou? Où c'est que ça va être le plus difficile? Mais, tout ça n'ayant pas été fait — et c'est le rapport que m'en a fait le conciliateur — j'ai acquis la conviction qu'il n'y avait pas eu de véritable négociation. Donc, ils ont négocié la forme de la table. **Va-t-on** parler des 23 métiers un par un? Et une des parties aurait même déposé ses demandes le 10 mars, quelques semaines avant l'expiration du délai.

Très actifs dans le monde des communications: organiser conférences de presse, organiser manifestations, organiser visites de députés — vous en avez reçus — excellents pour faire ça, et je ne nie pas la façon de le faire.

**M. Dufour:** Ils ont été gentils chez nous.

**M. Cherry:** Ils ont été gentils chez vous? Ha, ha, ha!

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Cherry:** Comme ils disent en anglais: «Keep your fingers crossed». Je ne leur nie pas la façon de faire ça mais, en même temps, à mon avis, ils ont la responsabilité de représenter leurs gens, d'être à la table et d'en discuter. Vous l'avez soulevé dans vos remarques préliminaires, ce n'est pas toujours facile. Est-ce qu'ils ont l'habitude de le faire? Certains nous ont dit, en commission parlementaire: Ça fait 20 ans qu'on n'a pas été capables d'exercer notre véritable rapport de force, **ç'a** toujours été le gouvernement, indépendamment de son origine, qui nous a toujours imposé ça par décret. C'est ce qu'ils sont venus nous dire, vendredi. Tous les gouvernements ont agi de la même façon; certains ont permis le vide juridique, d'autres ne l'ont pas permis. Ceux qui l'ont permis, **ç'a** été ou pour des courtes périodes, comme la dernière fois où **ç'a** été permis, ou des périodes plus longues, pour les fois précédentes. Dans certains cas, il a fallu une loi spéciale, à cause de la situation.  
(12 h 20)

Donc, comme ministre du Travail, ils m'ont convaincu que la conception que j'en ai, d'assumer la responsabilité comme porte-parole, ils ne l'avaient pas exercée.

C'est pour ça que je les ai conviés à 45 jours additionnels avec un conciliateur et avec le sous-ministre adjoint responsable du dossier de la construction. Il faut qu'ils se parlent de leurs vrais problèmes. Ils ont, à mon avis, la responsabilité de faire ça parce que, autrement, ils vont nous amener dans une situation qu'eux autres mêmes décrient après. Ils disent au gouvernement: Mêlez-vous-en pas. Moi, je veux bien ne pas m'en mêler, à condition qu'eux s'en mêlent, de leurs affaires. Mais, quand ils viennent me faire la démonstration qu'ils ne se sont pas préoccupés de leurs affaires, moi, j'ai la responsabilité, comme ministre, de recommander à mon gouvernement: Il faut que les parties exercent leurs responsabilités. Et quand elles ne l'ont pas fait, je les convie pendant 45 jours à le faire.

**Le Président (M. Audet):** Je veux juste avant revenir sur le groupe de travail dont on parlait tantôt. C'est sûr que 45 jours, ce n'est pas bien, bien long là, mais dans les prochaines heures — j'en parle parce que je suis un des membres du comité — on aura à se rencontrer ensemble, les membres du comité, décider de quelle façon on veut travailler d'abord. Ça, ce n'est pas encore décidé. Je pense qu'on va le faire en comité. De quelle façon on va le faire ensuite, quels moyens on va prendre, est-ce qu'on va faire des consultations particulières ou des choses comme ça? Ça sera décidé dans les prochaines heures. Moi, j'ai bon espoir, en tout cas, en tant que membre du comité — c'est sûr que le délai n'est pas long — qu'à l'intérieur de 45 jours on puisse en venir à certaines recommandations. Du moins, je le souhaite et je pense que les gens de la construction, en général, le souhaitent aussi. Parce qu'on sait qu'il y a des problèmes qui existent présentement. Alors, vous serez informés. Puis moi, je compte bien gros sur mes collègues, évidemment, pour qu'on puisse livrer quelque chose au bout de 45 jours. Comme vous le disiez tantôt, M. le député de Jonquière, pas que ce soient des larmes mais que tout le monde soit au moins heureux un peu de ce qui ressortira de ça. Et je compte aussi bien gros, évidemment, sur les gens de la construction, de l'industrie. Que ce soient les entrepreneurs, que ce soient les travailleurs, tout ça, on est là tous pour travailler ensemble, pour essayer de trouver des solutions. Ça fait des années qu'à tout bout de champ on se retrouve au bout de 3 ans avec le décret, puis le décret, puis le décret. J'ai l'impression qu'on se promène un peu toujours dans les sentiers battus. Alors, on va essayer d'en sortir et on va le décider dans les prochaines heures, comme je vous le disais, pour voir ensemble... On ne peut pas rendre tout ce monde-là heureux, je pense que c'est impossible. Il ne faut pas rêver non plus, mais essayer au moins de rendre l'ensemble un peu plus de bonne humeur qu'ils le sont présentement.

Alors, M. le député de Drummond, je vais vous reconnaître.

**M. St-Roch:** Oui. Merci, M. le Président. Dans la foulée de votre exposé, M. le Président, je me suis imposé, personnellement, ce que j'appelle un droit de réserve, jusqu'en décembre 1993. Parce qu'à un moment donné de ma carrière politique, j'ai fait partie aussi d'un groupe de travail de députés ministériels. Il y a eu un rapport de produit. Alors, quand je regarde les recommandations qui s'adressaient spécifiquement au volet qu'on regarde ce matin, toute la politique, toutes les grandes avenues qui regardent le ministère du Travail, je regarde les recommandations spécifiques que ce groupe de députés a faites... J'ai vécu chacun des moments intensément aussi, je passerai ça sous silence. À partir de décembre 1993, mon droit de réserve se finira par respect pour mes collègues avec qui j'ai travaillé. Mais, M. le Président, je suis sceptique, personnellement. Je suis sceptique devant les résultats puis aussi devant le rapport qui s'est appelé maintenant le rapport Poulin. Il y a des recommandations qui s'adressent à

l'industrie puis au ministère du Travail. Alors, elles sont connues depuis décembre 1991.

Ceci étant dit, avec tout le respect que j'ai pour M. le ministre aussi, puis j'ai dit dans mes remarques préliminaires que j'avais beaucoup de sympathie pour lui parce qu'il a une vision de l'avenir, il a une équipe qu'il est capable de consulter. Mais quand il arrive au plan de marche puis le finaliser, il faut qu'il fasse face à l'insulteur en chef, il faut qu'il fasse face au propriétaire de l'Exécutif du gouvernement.

Moi, ce que je n'ai jamais compris, en 8 ans comme député à l'Assemblée nationale ici, on arrive à une conjoncture, M. le ministre, que les gens vont avoir à faire face qu'on n'est jamais reconnu. Parce que je me souviens, en 1991, lorsque le député de Drummond se levait dans un certain caucus pour dire: La récession, elle n'est plus conjoncturelle, elle va être structurelle puis elle va durer, puis ça n'ira pas avant 1994, on pensait qu'il était un pelleteux de nuages. Autant que, à l'heure actuelle, les deux parties — puis c'est mon évaluation personnelle, à tort ou à raison, quand je regarde le côté patronal ou le côté syndical — tout le monde pense encore qu'on vit dans un milieu qui est conjoncturel, que, lorsqu'il va y avoir une reprise économique, tout va devenir beau et rose. J'ai essayé avec mes humbles moyens parce qu'on n'a pas encore adopté la loi 73 — ça fera le sujet d'un autre débat. On traîne ça à l'Assemblée nationale. Mais quand je regarde, moi, à l'heure actuelle, on est dans une situation dans l'industrie de la construction, à cause de la pyramide d'âges qui se déplace, qui va devenir structurelle, et elle est pire parce qu'il y a une partie qui est conjoncturelle. À l'heure actuelle, il faut aborder, je pense, la vision de l'industrie dans son ensemble, et bon Dieu! que c'est un secteur qui est vital au développement économique du Québec, avec des yeux nouveaux.

Moi, 45 jours... Lorsqu'il faut faire des virages pas de 10 degrés, pas de 180 degrés, mais de 360 degrés et approcher l'industrie, bien, M. le ministre, vous avez beaucoup plus d'expérience parmi cette grande industrie-là. Un exemple, la partie syndicale va avoir énormément de difficultés à admettre... Et tout le monde le sait, tous ceux qui ont touché de près ou de loin à cette industrie-là savent que tant et aussi longtemps qu'on ne dit pas qu'il y a deux secteurs bien spécifiques et deux domaines, les reconnaître avec des passages de l'un à l'autre, comme je l'ai décrit vendredi, on s'en va dans un cul-de-sac.

Un des problèmes majeurs, et je comprends, être un chef syndical, ce matin, ce serait difficile pour moi, non parce que je ne le comprendrais pas, mais de m'adresser à mes membres et dire: Écoutez les gars... Parce qu'on a toujours dit qu'un ouvrier, c'est un ouvrier, un plombier, c'est un plombier, mais il y a des conditions, avec les changements technologiques, avec les méthodes de construction, il y a des déphasages. C'est comme une industrie ça. Une automobile, ça se faisait à la mitaine autrefois, aujourd'hui, ça se fait avec des robots, et on a besoin des techniciens pour fixer les rivets, on n'a plus besoin de soudeurs manuels.

Alors, c'est des changements aussi auxquels l'industrie fait face. Moi, je demeure convaincu, et vous avez fait énormément de négociations, M. le ministre, qu'il arrive à un moment donné que le patron dise: Oui, je me suis mis dans le coin, et le chef syndical dit: Je me suis mis dans le coin, et vous avez assez d'expérience, quand on se rencontre tous les deux dans le passage, on le reconnaît, mais on dit: Maudit, ça nous prend quelqu'un quelque part pour nous sauver la face, et pour nous permettre de dire qu'on... Ça, c'est la réalité et c'est le vécu du terrain que j'ai vécu, et, j'en suis sûr et certain, que vous avez vécu aujourd'hui.

Aujourd'hui, je pense que ça prends une bouée. Et moi, ce que ne j'ai jamais compris, il y a une institution qui s'appelle: les commissions parlementaires, je l'ai dit et je le redis, et on l'a recommandé dans un certain rapport dont je ne parlerai pas parce que je suis sur un droit de réserve, comme je vous dis, tant et aussi longtemps... Et mon collègue de Jonquière avait raison de me dire: Il y a une autre partie que tu as oubliée, c'est les consommateurs; qu'on assoie ces gens-là ensemble. Et je vais vous donner la raison, et avec tous les torts qu'on pourra lui reconnaître et les résultats finaux, ici, il y avait très peu de députés, c'est des députés de régions qui arrivaient à l'Assemblée nationale, et on parlait de l'importance et que le Québec de demain, ce serait le Québec du développement des régions. On passait comme des gens qui parlaient un peu dans les airs, jusqu'à ce qu'un jour, il y ait une commission qui s'est appelée **Bélanger-Campeau**. Et on va reconnaître à Bélanger-Campeau qu'elle est sortie de Québec et elle est allée voir le vrai monde sur le terrain. Qu'est-ce qui a été, à l'étonnement de tout le monde, le premier consensus? Et même encore aujourd'hui, il n'y a personne qui va être en désaccord que le Québec de demain, ça va passer par le développement du Québec des régions. Pourquoi? La base dans chacune des régions est venue dire: Aie! un instant, chez nous, c'est de même que ça va se faire. Moi, je demeure convaincu, M. le ministre, que tant et aussi longtemps qu'on n'ira pas s'asseoir dans les régions, écouter les gens de la base, écouter le monde municipal, le monde scolaire, le monde privé, le monde de la construction pour être capables de dégager ce consensus-là, bien vous savez... Quand on est quatre parties alentour d'une table, qu'on se fait dire à la grandeur du Québec, dans les 16 régions administratives: C'est là que ça va passer, c'est dur à ce moment-là de dire... Et c'est médiatiser ça et on sait que lorsqu'une commission parlementaire le fait, elle reçoit dans chacune des régions, avec le maximum de vision des médias, bien c'est difficile de dire après qu'il n'y a pas un consensus, on se l'est fait dire à la grandeur du Québec.

Moi, ce que je crains, ce qui va arriver dans 45 jours, le patron continu, là les deux parties n'ont pas le choix, elles vont faire un bout de chemin en quelque part, et le gouvernement, parce que ce ne sera pas le législateur, ça va être le gouvernement qui va arriver à la fin, il va dire: Bon, ils se sont entendus sur 60 %, 70 %, 80 % des clauses, ça, on les décrète, ça fait

l'unanimité. Là, on va regarder le résiduel et on va dire: Bon, on va en donner un petit coup à droite, un petit coup au patron là, un petit coup au milieu syndical là, il ne faut pas que ça affecte trop l'économie québécoise dans son ensemble.

Finalement, les deux parties vont sortir en beau maudit après le gouvernement et après le législateur, et vont dire: Ouf, on l'a échappé belle, et dans trois ans on se reverra comme on fait depuis 20 ans, d'année en année, de négociation en négociation. Mais il y en a une autre qui est fondamentale, M. le ministre. Autrefois, on était correct, on s'en sortait parce que la conjoncture économique reprenait. Demain matin, prenez la grande construction: travaux civils, institutionnels, gouvernementaux, et qu'on mette ça en application, on n'entendra pas parler de construction. Pourquoi? Tous les vrais travailleurs de la construction vont aller travailler dans la grosse construction et le même problème va exister, mais, seulement, il va y avoir du pain et du beurre pour tout le monde. Et je le répète, elle est conjoncturelle.

(12 h 30)

Il y a des problèmes fondamentaux, la planification des travaux, des grands travaux gouvernementaux, que ce soit publics, parapublics et péripublics, ça, tant qu'on ne s'adressera pas pour être capables d'avoir un échiquier et un plan d'ensemble, une gestion intégrée de ce grand secteur-là, on s'en va se casser la gueule. Vous allez admettre avec moi, et je vais être le premier à l'admettre, que c'est tout un changement de mentalité, à partir du gouvernement, de nous, les politiciens, les législateurs qui voulons tous avoir le bout de route chez nous, au moment présent, à tous les printemps, de dire: Non, on va le faire dans une planification intégrée. Alors, ce sont des changements qui sont profonds, qui vont appeler à cette grande concertation, au Québec. Puis moi, avec tout le respect que j'ai, puis Dieu sait qu'on ne reprochera jamais au député de Drummond de ne pas avoir de respect pour ses collègues, parce que je suis un député, je sais ce que les hommes et les femmes qui sont en politique ont à faire pour défendre les intérêts de leurs citoyens.

Pour conclure, vous allez me permettre, pour avoir vécu ce qui est appelé le rapport Poulin, d'être très sceptique sur les résultats qu'on attendra, puis j'ai peur, moi, qu'on se ramasse encore, si je regarde l'échéancier de 45 jours, à la fin d'une session parlementaire, c'est toujours propice, parce qu'on siège jour et nuit ici, à l'Assemblée nationale, à faire encore quelque chose qui n'aura rien réglé, qui sera cahin-caha, qu'on s'en sera sauvé. Le gars qui a pris trois, quatre bouillons, puis qui a eu la respiration articielle, c'est pas grave, il reste un peu handicapé, mais il dit: Je suis bien chanceux, je suis encore vivant, je respire. C'est ça qu'on va essayer de faire avec notre patient qui est la grande industrie de la construction. Quant à moi, on n'irait pas mettre en place des moyens qui vont régler ce problème une fois pour toutes. Puis, moi, je le dis encore, puis je vous l'offre, à ce moment-là, on devrait élargir ce mosus de débat, puis inclure les membres, puis

ne pas avoir peur d'utiliser les institutions, d'utiliser la commission de l'économie et du travail comme pierre d'assise pour essayer de dégager.

M. Cherry: M. le Président, en réplique aux commentaires du député de Drummond, je n'ai aucune difficulté à souscrire et ils ont été soulevés par notre collègue de Jonquière, que, bien sûr, 45 jours, en espérant que c'est cette période qui va régler l'ensemble des problèmes du secteur de la construction. Ce n'est pas ça. Je pense que ça, c'est... C'est pour ça qu'on fait une distinction bien nette. Les 45 jours, c'est pour le décret de la construction: salaire, conditions de travail. Le travail, le groupe de travail des députés, c'est pour l'ensemble des lois et réglementations. Ce que vous soulevez, ça s'adresse, à mon avis, beaucoup plus à l'après-décret qui pourrait prendre la forme, les états généraux de la construction. Est-ce que c'est un sommet de la construction? Est-ce que c'est un groupe itinérant qui... Mais ça, c'est l'après-décret. Vous avez raison, là-dessus, il faut s'adresser à l'ensemble. Et c'est ce que veut faire le groupe de travail des députés, dans un premier temps. Et là-dessus, dans la dernière année, à un moment donné, c'était la commission de la construction qui souhaitait tenir — comment vous décriviez ça, vous autres, là — un séminaire, l'AECQ, qui est l'organisme qui représente les entrepreneurs, souhaitait tenir un colloque. Des représentations ont été faites au ministère, souhaitant que le ministère chapeaute, d'une façon ou d'une autre. Mais, dans la période de crise qu'on traverse présentement, tenter d'aborder, avec la sérénité qui est obligatoire... Je pense qu'il faut trancher les choses de façon... l'ordre dans lequel on les a mises: dans un premier temps, le décret, avec la négociation, ce que ça implique et, pour l'ensemble des lois et réglementations, ce qui pourrait s'appeler le contrat social, le sommet, bon... Ils se donneront bien la forme qu'ils jugeront la plus productive. Et vous avez raison, il faut regarder l'ensemble de l'activité économique qui est le secteur de la construction.

Vous avez également, M. le député Drummond, fait référence et vous avez parlé du rapport Poulin. Et vous vous souviendrez sans doute que, parmi ces recommandations, certaines touchaient le travail au noir, certaines touchaient les suites à donner. Bon, il y avait le crédit impôt rénovation, bien sûr, c'en est un qui est véhiculé. Il existe, découlant des lois 185 et 186, suite au rapport Sexton-Picard et certains aspects du rapport Poulin concernant ça, 19 mesures, certaines sous la responsabilité de la CCQ, d'autres s'adressent à la Régie du bâtiment. Ce sont des outils que nous, les législateurs, leur avons confiés pour qu'ils puissent mieux exercer leurs responsabilités pour contrer le travail au noir.

Je profite de l'occasion parce que, vendredi, en commission parlementaire, j'ai soulevé ça. Les gens qui siègent à la Commission de la construction du Québec sont l'AECQ d'un côté puis les associations syndicales de l'autre. Vous retrouvez de ces mêmes représentants, des membres de l'AECQ qui sont membres de corpora-

tions, qui siègent à la Régie du bâtiment. Les associations syndicales siègent à la Régie du bâtiment. Donc, comme législateurs, nous avons confié aux mêmes personnes qui siègent aux organismes qui ont la responsabilité de ce secteur d'activité économique là, des outils pour mieux accomplir les objectifs qu'on veut. Il s'agit de voir comment ils le font. Ce sont les mêmes.

Évidemment, je l'ai dit vendredi puis je l'explique davantage, il est tellement plus facile de demander au législateur de lui donner des lois additionnelles. Comme législateur, je ne parle **peut-être** pas aussi souvent que certains le souhaiteraient. **Peut-être** que la responsabilité, la conception que j'en ai, c'est de regarder ce qui est fait avec les lois puis les règlements qu'on met à leur disposition, comment ils sont appliqués, quelle sorte de délais, quelle sorte de jonctions il y a de faites entre les deux. Est-ce qu'ils identifient des difficultés ou est-ce que, tout simplement, ils souhaitent qu'on parle d'autre chose plutôt que de s'occuper des lois et règlements qu'on a mis à leur disposition? Je pense qu'on a la responsabilité de le faire, que ce soit dans le domaine de la construction, qui nous préoccupe, puis ces propos-là, je les fait mieux dans un autre secteur d'activité dont on parlera aujourd'hui, qui est celui de la CSST. C'est cet après-midi qu'on va parler de ça? Tant mieux! Je vous le dis d'avance, on va regarder ça de cette façon-là aussi. On ajoute des outils dans le coffre d'outils de ceux qui ont la responsabilité de la gestion. Et là, des gens voudraient nous faire regarder encore des nouvelles choses. Moi, je vous dis qu'avant qu'on regarde encore de nouvelles choses, on va regarder de quelle façon sont utilisés les outils qu'on a mis à leur disposition.

**M. Dufour:** Moi, je veux bien. Je veux bien. La seule chose que...

### Situation de l'industrie de la construction

**M. St-Roch:** Juste un commentaire, si vous permettez. De mon enfance, M. le ministre, je retiens, moi, un ami de la famille qui était père Oblat, qui me disait: Moi, quand je m'en vais en mission, je ne leur parle pas de l'Évangile puis je ne leur parle pas du bon Dieu. Je commence à leur emplier le ventre. Quand ils sont repus, là, je peux m'asseoir puis je peux commencer à m'adresser à ce qui est en haut des épaules.

Mais quand je regarde la problématique, avec tout ce qui s'en vient puis avec votre exposé, pour moi, c'est difficile à comprendre qu'on va laisser quelqu'un... on va les laisser s'approcher puis après ça, bien, on leur donnera un décret puis on dira: Venez vous asseoir, maintenant, puis on va regarder le futur avec sérénité et horizon. Alors, moi, M. le ministre, j'espère... On verra dans 45 jours parce que, de tradition, on a toujours décrété pour trois ans dans l'industrie de la construction. Mais je pense, moi, que si on veut... si on est obligé, puis j'espère qu'on va... Moi, ça serait la pire chose, avant de partir, ici, au 15 juin, qu'on soit obligé encore de s'asseoir, puis d'avoir une commission parlementaire, puis être obligé de parler de décret dans

la construction. Mais si jamais le gouvernement et vous, en tant que ministre responsable, étiez obligés de le faire, j'espère qu'on va envoyer un signal, aussi, devant ce sommet-là, devant ce forum-là, ou ces états généraux que vous avez appelés.

Puis il y a un commentaire sur lequel j'aimerais avoir une clarification. Vous avez dit qu'ils voudront bien se donner... J'espère que le législateur va être là comme partie prenante pour dire: Je vais être le maître d'oeuvre. J'aimerais ça avoir cette clarification-là. Mais, si vous êtes obligés d'imposer un décret pour envoyer ce message-là, pour ôter toute animosité, puis commencer à préparer le terrain de cette super-rencontre pour régler une fois pour toutes ces problèmes-là, puis d'avoir ce contrat social, que le décret ne sera pas plus qu'un an... Parce que si on s'en va encore décréter un décret de trois ans puis faire un sommet, puis avec l'**animosité** qu'on leur laisse libérer, bien, j'ai l'impression que le vieil ami de la famille qui était Oblat, va dire: Bien, tu as manqué royalement le bateau, St-Roch, parce que tu as essayé de parler à quelqu'un qui avait l'estomac vide, puis, en plus de ça, bien, qui avait des bleus parce qu'il venait de sortir d'un combat de boxe. (12 h 40)

**M. Cherry:** M. le Président, évidemment, dans les responsabilités qui sont celles du ministère du Travail, bien sûr, il faudra assumer le rôle de leadership. Bien sûr. Les parties ont besoin qu'on les accompagne. Je vous rappellerai aussi que l'article 51 de la loi permet aux parties, en tout temps, quand elles s'entendent entre elles, de revenir voir le législateur et de faire la démarche, de dire: On a convenu ensemble de modifier. Accepteriez-vous de rouvrir le décret et d'insérer maintenant cette nouvelle entente qu'il y a entre les parties?

Et ça, c'est possible à l'intérieur de la loi avec l'article 51. Donc, il s'agit de le faire. Les parties peuvent prendre l'approche de dire: Bon, on va attendre que la bonne période de la construction revienne. Les statistiques qui sont invoquées, selon les chiffres de la CCQ, et on pourra en parler, c'est qu'on parle de 1995-1996.

Donc, la période difficile est trop longue pour qu'on puisse espérer les solutions du passé. Les difficultés qui sont devant nous, qu'on vit, ceux qui ont des responsabilités, les exercer. On ne peut plus attendre qu'elles se replacent d'elles-mêmes. On ne peut plus attendre le lancement de grands, grands travaux. Tant mieux s'ils arrivent. Tant mieux s'ils arrivent plus rapidement que la situation nous permet de le voir à ce moment-ci. Tant mieux.

Mais, en tout cas, l'école où je suis allé, c'est que c'est sous pression que, bien souvent, tu sors ce qu'il y a de meilleur, pour celui qui accepte d'exercer ses responsabilités. Alors, c'est la façon dont je convierai nos partenaires. C'est la façon dont j'entends le faire. Mais c'est toujours possible. Ils peuvent le faire. Ils peuvent s'entendre. Ils peuvent nous faire des représentations pour le modifier, le décret. Et, comme législateurs, vous comme moi, on ne souhaiterait pas mieux que d'avoir à témoigner d'une entente d'industries,

d'une volonté commune des parties. On ne souhaite pas mieux que ça. C'est à ça qu'ils vont être conviés. Et comme vous et moi, et tous autour de la table, on l'a exprimé vendredi, et même le leader de l'Opposition, le député de Joliette, a dit, en Chambre, que lui même, ce qu'il souhaite, c'est que les 45 jours permettent qu'ils se soient entendus et que nous confirmions l'entente par décret.

M. St-Roch: Ça, M. le ministre, vous n'avez pas à me convaincre, vous avez absolument raison que la pire des négociations, la pire règlement négocié est encore meilleur que celui qui a été imposé. Ça il n'y a aucun doute dans mon esprit. Mais ce que je crains moi, et c'est mon expérience vécue, pour avoir oeuvré aussi dans des multinationales, c'est qu'un jour, avec toute la batterie d'experts et d'avocats qu'on a alentour d'une table... Je me suis retrouvé à prendre un café avec mon chef syndical. On se regardait tous les deux et on a dit: Est-ce qu'on se reconnaît dans le jargon de ce qu'ils sont en train de nous négocier? «**C'est-u**» ça qui est notre vécu de tous les jours?

On avait convenu tous les deux qu'on ne se reconnaissait plus nous autres, parce que nos problèmes, quand on regardait les textes juridiques, qu'on regardait les conclusions, ce n'était pas nous autres, ça. Et, à partir de ce moment-là, on a pris une décision commune qu'on enlèverait tout ce beau monde et qu'on négocierait ça, juste les gars locaux entre nous autres, parce que c'était notre milieu de travail et qu'on le **connaissait**. Et on a réussi à négocier une convention collective qui a été... D'ailleurs, on continue encore... après une dizaine d'années, il faut croire qu'elle n'était pas si vilaine que ça, parce qu'elle avait été faite avec les épices locales pour répondre à des besoins qui sont locaux.

Quand je regarde le grand secteur de la construction, et vous connaissez, parce qu'on s'est côtoyés d'assez près, mon aversion pour le corporatisme, parce que pour moi, le corporatisme, je fais une différence entre les hautes directions et le vécu des gens à la base. Alors, moi, quand je m'en vais chez moi, dans ma circonscription — j'ai eu de la visite moi aussi, c'était plaisant de rencontrer les travailleurs et les travailleuses de la construction — quand je m'assois, moi, et que je rencontre aussi mes entrepreneurs locaux et qu'on s'écoute et qu'on se parle, avec le langage que je vous tiens ce matin, tout le monde est d'accord, et on me dit: Pourquoi ça n'arrive pas?

C'est parce que quand je reprends le corporatisme, là, il y a d'autres intérêts sur lesquels on n'élaborera pas. Je pense que vous en êtes pleinement conscients. C'est pour ça que je vois l'importance, à un moment donné, d'asseoir ces gens-là et de ne pas les mettre juste à Québec. À Québec, on va faire face juste au corporatisme encore. Mais là, quand on se déplace — ça, je l'ai vécu, en tant que président d'une commission parlementaire, moi, d'aller chez le vrai monde rencontrer les vrais gens — on voit les vrais problèmes et c'est beaucoup plus facile à ce moment-là pour les parties d'avoir une entente parce que, comme je vous le disais tantôt, et

je vais clore là-dessus, M. le Président, si, dans 16 régions du Québec on se fait dire que c'est là qu'est le règlement, que ça soit, je vais dire, législation, que ça soit corporatif syndical, ça va être difficile, lorsqu'on va revenir alentour d'une table, de dire: le consensus qui s'est dégagé, c'est ça, on va y souscrire. Tout le monde va être heureux à ce moment-là, parce qu'on aura unanimité. J'espère, moi, qu'on sera capable et j'espère encore qu'il y aura un règlement négocié. Mais, même s'il y avait un règlement négocié à 11 h 59, dans 44 jours d'ici, moi, je pense qu'on ferait une erreur, M. le ministre, si on acceptait de dire: Ouf! On l'a échappé belle et on reviendra dans trois ans. Il faudra quand même s'adresser... Vous le souligniez avec justesse, le seul désaccord que j'aurai cet après-midi avec la CCQ, lorsqu'ils disent 1995-1996, que vous avez mentionné, moi, je vais leur dire que ce n'est pas avant l'an 2000 qu'on reviendra avec une situation qui sera normale. Alors, c'est juste l'échéancier. Une chose est certaine, les 4 à 5 prochaines années vont être dramatiques au niveau de la construction, au niveau du ralentissement.

C'est pour ça qu'il faudra quand même tenir ces forums-là, ces états généraux. Je ne m'enfarge jamais avec les noms, mais cette super-rencontre, cette super-série au niveau de l'industrie de la construction, qui nous permettra une fois pour toutes, bon Dieu, de régler les problèmes et d'avoir devant nous autres une quinzaine d'années réellement de paix et de prospérité où on pourra parler à l'industrie d'innovation, de domisme et nommez-le...

M. Cherry: M. le Président, le député de Drummond ouvre, de façon importante, la discussion par rapport à ce secteur d'activité économique là. Je rappellerai la première déclaration que j'avais eu à faire comme ministre du Travail concernant le secteur de la construction. Ça fait maintenant plus de deux ans et demi que j'ai la responsabilité de ministre du Travail. Je réalisais qu'en nombre de travailleurs, le secteur de la construction représentait environ 5 % de la force ouvrière québécoise, mais occupait environ 50 % du temps comme ministre du Travail. Et je leur ai dit à eux, donc, je n'ai aucune hésitation à le répéter ici, que j'identifiais que la façon traditionnelle qu'avaient les acteurs dans ce secteur-là, c'était de venir porter leurs problèmes sur le bureau du ministre. Ça, ils sont champions **là-dedans**, champions toute catégorie. Je le leur ai dit à eux. Et l'exemple qu'on a vécu ensemble vendredi, en commission parlementaire, je leur ai dit et je le répète: C'est la faiblesse de la légitimité des organismes autour de la table. J'utilise le mot «légitimité».

Pendant que l'AECQ, qui a la responsabilité, de par la loi, de parler au nom de l'ensemble des entrepreneurs, il y a presque autant d'opinions que d'associations d'entrepreneurs au Québec, comme si c'était un concours de torpiller celui qui a la responsabilité d'être le porte-parole, dans un premier temps. Dans un deuxième temps, on l'a invoqué chacun à notre tour et chacun à notre façon, on dit: S'il y a du travail au noir, c'est parce qu'il y a des entrepreneurs qui acceptent

d'en faire et il y a des travailleurs qui acceptent d'en faire. Donc, comment peut-on vulgariser le comportement des intervenants? Les associations d'entrepreneurs viennent nous dire: De plus en plus, pour survivre, on est obligé de le faire. Il y a même, en commission parlementaire, sur 185, un mémoire d'une corporation qui est venue écrire, noir sur blanc, au moins 5 façons de tricher le système. Et, en question de la collègue de Chicoutimi qui avait la responsabilité du dossier, je me souviens encore de sa question: Mais, à vous entendre, on a le sentiment que la tricherie est érigée en système dans l'industrie de la construction. Et la réplique est venue on ne peut plus claire. Il a dit: Non, madame, comme nous disons, nous, dans la construction, on ne triche pas, on s'adapte. Façon polie de dire aux législateurs: Faites-donc les lois que vous voudrez, nous autres, on va s'organiser pour leur application de la façon dont on veut. Ça, c'est au niveau des entrepreneurs. (12 h 50)

Au niveau des travailleurs — parce qu'il y a des gens qui acceptent — certains disent que ça leur est imposé. Les entrepreneurs nous disent que c'est sollicité de la part des travailleurs. Ils disent: Moi, si tu n'acceptes pas qu'on fonctionne de cette façon-là, je ne travaille pas pour toi. Donc, il s'agit de la légitimité, parce que le comportement est le suivant. Les entrepreneurs et les travailleurs disent à leur association respective: Négociez donc ce que vous voudrez; négociez donc les salaires, les conditions, les primes que vous voudrez, nous autres, dans le champ, on **appliquera** ça comme on voudra. Il y va de la légitimité de ceux qui ont la responsabilité d'être leurs porte-parole de s'ajuster à cette réalité-là. Et ça, c'est le message que je leur dis publiquement: Ils ont l'obligation de faire face à ça. C'est bien beau de vouloir prétendre parler au nom de l'industrie, mais quand on sait que ça fonctionne comme ça... Ah, personne ne veut en parler, comme si c'était une vache sacrée: Les banques d'heures, tiens! Les banques d'heures. Il paraît que c'est illégal dans l'industrie de la construction; selon la loi, ça l'est. Dans les faits, comment ça fonctionne? Il y a des travailleurs qui disent: Quand je fais du temps supplémentaire, mets-le-moi de côté, parce que si, dans deux ou dans trois semaines, on a trois jours de pluie, moi, j'aimerais bien ça, avoir mes 40 heures par semaine. Ça m'aide à stabiliser mes paiements avec mon gérant de banque. Ils le font, ils s'entendent entre eux, mais il paraît que ce n'est pas correct de faire ça.

Tant que ceux qui prétendent parler au nom de cette industrie-là ne seront pas capables de reconnaître les réalités du quotidien, du fonctionnement, et des travailleurs et des entrepreneurs, ils tiendront un langage de sourds qui fera que leurs commettants diront: Ils sont décrochés de la réalité; nous autres, on va faire ce qu'on veut pour fonctionner. D'où l'importance de l'après-décret: sommets, forums, états généraux. Il faut que ce monde-là se parle des vraies affaires, des vraies affaires.

Quand ils viennent nous dire: La seule chose sur laquelle on s'entend, ce qui est le cancer de l'industrie

de la construction, c'est le travail au noir. Mais quand il s'agit d'asseoir les mêmes intervenants pour se doter d'outils pour le contrôler... En 1986, la création de la Régie du bâtiment... On pourrait en parler aujourd'hui; par exemple, identifier que des entrepreneurs qui seraient pris en défaut fréquemment, en violation de l'ensemble du décret, pourraient voir un système de points de démérite, comme nous avons tous, comme citoyens québécois, pour nos permis de conduire, qui ferait que, lors du renouvellement du permis de conduire, donc, de la licence d'entrepreneur, elle coûterait plus cher à cause de sa mauvaise façon, ou du nombre d'infractions qu'il aurait eues, et le nombre de points de démérite. Ça, c'est est une façon. Augmentation de renouvellement de la licence; peut-être que le bon de garantie coûterait plus cher parce qu'il exerce mal sa responsabilité d'entrepreneur. L'attestation de conformité, pour la protection du consommateur. Vous l'avez soulevée tous les deux, tantôt. C'est ça. Ça, c'est la façon de dire qui est responsable des travaux pour lesquels j'ai payé. Le petit couple qui se présente à la caisse populaire, ils travaillent tous les deux, et c'est la course le matin pour aller placer les petits à la garderie, pour aller chacun faire leur job, et on s'appelle, si on fait du temps supplémentaire, pour dire: Ramasse-les, parce que moi, je ne peux pas. En tout cas, moi, mes enfants, c'est comme ça qu'ils fonctionnent, pour réussir à être propriétaires d'une petite maison; et quand ils en prennent possession, bien sûr, on a mis des miroirs dans la salle de bain, et on a mis des chantepleurs chromées et des belles lumières. Mais des fois, la qualité n'est pas toujours là.

Comment on peut, de façon raisonnable, responsable, identifier qui a la responsabilité de corriger ça? Les plans de garantie. Ça, c'est des façons de protéger le consommateur; on a mis ça dans les lois. C'est des outils; et là, ils voudraient nous amener sur le chemin de législations additionnelles, pendant que, comme responsable de ces législations-là, je ne vérifierais pas de quelle façon ils les utilisent? Quelle sorte d'échéancier, de calendrier, ils se sont donnés? Hum, hum, hum! Ça ne ressemble pas à celui qui vous parle. Le député de Jonquière me décrit souvent comme quelqu'un qui est jovial, toujours de bonne humeur, la main tendue. Oui, s'il y a un moyen de s'entendre; et je pense qu'il y a un moyen d'être en désaccord sans être désagréable. J'essaie ça aussi, tout le temps; et je veux, le plus possible, laisser la cueillette du succès à ceux qui peuvent le mieux en bénéficier. C'est important, pour eux, qu'ils s'identifient à des succès, plutôt que de s'identifier à des démarches pour mettre de la pression sur le législateur.

Mais je ne me substituerai pas à leur manque de responsabilité, par exemple; ça, je ne me substituerai pas à ça. Moi, les miennes, je vais les exercer. Et, quand ils m'auront convaincu qu'ils utilisent bien les outils que j'ai mis à leur disposition, oui, je serai prêt à regarder, ensemble, autre chose, si c'est nécessaire. Mais de mettre l'éclairage sur des améliorations à venir quand on n'utilise pas bien ou pas du tout **les** services qui sont mis à leur disposition, je ne marche pas et je ne

le dirai pas la porte fermée. Je vais offrir aux parties le temps et la chance de se corriger avant. Mais je pense que, comme législateur, je n'ai pas le droit de cautionner des comportements comme ceux-là. Ils ont la responsabilité de prendre leurs responsabilités en main.

C'est un secteur d'activité économique, on parle de 17 000 000 000 \$ d'activité économique. Vendredi, le député de Drummond a soulevé ça. Je ne fais pas de **coq-à-l'âne**. Le député de Drummond, vendredi, a dit: Comment ça se fait qu'à la CSST, vous rapportez 78 000 travailleurs dont les heures ont été enregistrées à la Commission de la construction? Comment ça se fait que vous avez 120 000 permis, 120 000 cartes de compétence? Comment ça se fait qu'il y en a — c'est vous qui avez soulevé ça le premier — 30 000 qui auraient perdu leur carte? Non, ils n'ont pas perdu leur carte, il faut se le dire. Parce qu'ils n'ont pas enregistré une heure, leur carte ne leur est pas renouvelée automatiquement. Pourquoi un grand nombre d'entre eux en ont-ils besoin? Ce sont ceux qui exercent les fonctions de maintenance pour les municipalités, pour les commissions scolaires, les cégeps. Ils en ont besoin pour dire: J'ai ma carte comme électricien, j'ai ma carte comme plombier, pas pour faire des travaux de construction, pour faire des travaux de maintenance. Parce qu'ils n'enregistrent pas d'heures, leur champ d'activité n'étant pas celui-là, ils n'en ont pas enregistré donc, elle ne leur est pas renouvelée automatiquement. Mais ils n'ont qu'à l'invoquer et dire: Je l'ai déjà détenue et, automatiquement, on la leur renouvelle. Donc, ça fait une partie de la distinction. Donc, quand on invoque 120 000 cartes dans l'industrie de la construction, il n'y a pas 120 000 travailleurs, travailleuses dans ce secteur-là qui y oeuvrent de la façon dont, vous et moi, on est préoccupés par le décret. Mais ils ont besoin de leur carte de compétence pour continuer à oeuvrer de façon quotidienne dans ces champs d'activité là, autres que ceux assujettis au décret. C'est important de le dire. C'est ça, la distinction. Et certains détiennent une double carte de compétence.

Des licences d'entrepreneur? La Régie en émet quoi? 28 000? 28 000. Il y en a 18 000 qui font un rapport de leurs activités à la CCQ. Les autres 10 000, ils font quoi? Ils sont tous actifs dans la rénovation? Ce sont ces questions-là qu'il faut... On ne posera pas ça dans les 45 jours en période de crise. Mais ceux qui sont membres du comité commencent à avoir une idée de la dimension des choses qu'il faudra regarder.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Cherry:** Parce que c'est de cette façon-là. C'est en s'adressant aux vrais problèmes de l'industrie, en s'adressant aux vrais intervenants, qu'on va trouver les solutions qui vont être appropriées. Autrement, ils vont, encore une fois, tenter de repasser l'ensemble du problème aux législateurs et eux se camoufler — certains d'entre eux — derrière des activités de corporatisme que le député de Drummond a décrites.

**M. Dufour:** M. le Président, question de directive, il est est 12 h 56, là.

**Le Président (M. Audet):** Oui, M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** On a commencé en retard, ce n'est pas la faute de celui qui vous parle. Moi, j'étais là à l'heure mais on nous avait donné une mauvaise adresse. On a attendu, il n'y avait personne. Et là, bien, on peut continuer les travaux jusqu'à 13 h 15. Mais moi, j'aimerais, là, par exemple, qu'on soit un petit peu plus concret, un peu plus précis. Je comprends que le ministre veut passer ses messages, je comprends que le député de Drummond a beaucoup de messages aussi à passer mais nous autres aussi, on en a quelques-uns. J'aimerais aussi avoir des réponses courtes et précises. J'ai quelques dossiers sur lesquels je vais avoir quelques questions. Ça va aller assez vite. Mais cet après-midi, comme je l'ai dit, j'aimerais le consacrer à la CSST qui est un gros dossier.

Il y a des dossiers qui sont importants mais là, je ne sais pas si le ministre a décidé de nous «*filibuster*» mais il prend du temps beaucoup. Je ne suis pas contre ça, mais on pourrait rallonger les heures.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Audet):** Est-ce qu'il y a consentement, étant donné qu'on a...

**M. Dufour:** Après-midi on va prendre nos 15 minutes, parce que moi, on ne me coupera pas 15 minutes.

**Le Président (M. Audet):** Étant donné qu'on a commencé en retard ce matin, là.

**M. Dufour:** Oui, mais ce n'est pas de ma faute, moi. Nous autres, ils nous ont dit: Allez en bas. Ça vient de votre leader à vous autres.

**Le Président (M. Audet):** C'est parce qu'il y a eu...

**M. Cherry:** Souhaitez-vous qu'on l'ajoute maintenant ou qu'on l'ajoute à la fin?

**M. Dufour:** Bien c'est ça que je propose. C'est ça que je suggère. Si on ne propose pas tout de suite, on va prendre les premières 15 minutes cet après-midi...

**Le Président (M. Audet):** Ce soir, on finit à quelle heure?

**M. Dufour:** ...pour poser des questions.

**Le Président (M. Audet):** On finit à 17 h 30 ce soir. On pourrait finir à 17 h 45.

M. Cherry: Donc, on pourrait finir à 17 h 45.

M. Dufour: Moi, je n'ai pas d'objection.

**Le Président (M. Audet):** Ça vous va?

M. Dufour: En autant que vous ne m'ôterai pas les 15 minutes.

**Le Président (M. Audet):** O.K.

M. Gobé: De toute façon, ce temps-là peut être imparté moitié moitié entre vous et les gens du gouvernement.

M. Dufour: Oui, mais comme c'est là, je n'ai plus moitié moitié, je suis à peu près à 10 %.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

M. Dufour: Ce n'est pas grave là mais...

M. Gobé: Je m'excuse, M. le Président...

**Le Président (M. Audet):** Un instant, là, un instant.  
(13 heures)

M. Cherry: Je pense, M. le Président, que le député de Jonquière va maintenant moins utiliser le fait que le ministre du Travail ne parle pas souvent de ses dossiers.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

M. Dufour: Non, non, ce n'est pas dans ce sens-là. Moi, je n'ai pas d'objection à ce que vous passiez vos messages et tout ça. Ça se prête assez bien. D'ailleurs, j'ai vécu l'expérience avec d'autres ministres. Vous avez juste à travailler avec le ministre de la Justice et vous allez voir qu'on ne peut pas poser trop trop de questions.

**Le Président (M. Audet):** M. le député de LaFontaine, vous vouliez intervenir?

M. Gobé: Oui, j'aimerais juste rappeler que lors de l'étude des crédits, le ministre peut intervenir autant de temps qu'il veut et aussi souvent qu'il le veut et son temps n'est pas comptabilisé sur le temps des intervenants. Ça fait que vous pouvez parler deux heures, si vous le voulez, M. le ministre, c'est prévu, mais à la condition que...

**Le Président (M. Audet):** Vous m'enlevez les mots de la bouche, M. le député. Vous m'enlevez les mots de la bouche.

M. Cherry: Merci, bon appétit, tout le monde!

**Le Président (M. Audet):** Non, c'est que M. le

député de LaFontaine faisait remarquer...

M. Gobé: C'est dans le règlement. C'est dans le règlement.

M. Dufour: Gobé, arrête-moi ça!

**Le Président (M. Audet):** Alors, on suspend nos travaux. Nous allons ajourner nos travaux.

(Suspension de la séance à 13 h 1)

(Reprise à 16 h 31)

**Le Président (M. Audet):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je déclare la séance de la commission de l'économie et du travail ouverte. Je vous rappelle le mandat de la commission. Nous sommes réunis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère du Travail pour l'année financière 1993-1994. Nous allons entreprendre nos travaux immédiatement et nous allons poursuivre jusqu'à 17 h 45, tel qu'on l'a entendu ce matin. Je vais maintenant reconnaître M. le député de Jonquière.

M. Dufour: Oui. Je voulais juste conclure sur la discussion qu'il y a eu avant le dîner. C'est que moi, j'ai l'impression que 45 jours, c'est insuffisant, mais je suis surtout très surpris de la confiance que le ministre accorde à son comité mis sur pied, où on travaille parallèlement. Il me semblait que c'était le travail du ministre de le faire, mais s'il confie le mandat à un comité... Mais ce n'est pas surprenant, ce n'est pas la première fois que ça se fait dans la vie parlementaire des dernières années. Moi, je vous dis que ce dossier-là est plus «touchy» ou plus complexe, et j'ai comme l'impression qu'on va gagner du temps, mais on ne trouvera pas la solution.

### **Qualification de l'entrepreneur choisi au chantier Jean-de-la-Lande**

Là-dessus, j'ai quelques questions avant de passer à la CSST, puis j'avais dit que j'essaierais de conserver une heure pour la CSST. On voulait parler un peu du travail au noir. J'avais posé des questions sur Jean-de-la-Lande, à Montréal. Je ne sais pas si c'est complété ou pas. Je n'en ai pas eu de nouvelles, je n'ai pas eu de complément de réponse. Jean-de-la-Lande, on disait que les corporations parapubliques ne respectent même pas les décrets de la construction. Ce n'est pas de la rénovation, Jean-de-la-Lande, c'est de la construction. On ne respecte pas nécessairement les salaires du décret, puis j'avais demandé au ministre, à ce moment-là, s'il entendait prendre des mesures pour empêcher ça. Si le gouvernement ne respecte pas ses décrets, comment voulez-vous que ça fonctionne? C'est un mauvais exemple.

M. Cherry: M. le Président, concernant le

dossier de **Jean-de-la-Lande**, on se souviendra que c'est un budget à partir de sommes allouées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. On se souviendra que la maison **Jean-de-la-Lande** est allée en appel d'offres public, que le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire. Et l'intervention, je pense, de notre collègue de Jonquière faisait suite à des représentations du deuxième soumissionnaire, le deuxième soumissionnaire invoquant que celui qui a obtenu le contrat n'avait pas toutes les licences requises pour faire exécuter le travail.

Alors, je pense qu'il ne s'agit pas de travail au noir. Il n'y a rien qui nous indique que les travailleurs sur le chantier n'étaient pas des gens avec leur carte de compétence. Les représentations qui ont été faites nous viennent—et là je travaille de mémoire—du deuxième soumissionnaire, qui prétend que celui qui a obtenu le contrat ne possédait pas toutes les licences pour faire exécuter les travaux. De mémoire, c'est comme ça qu'on traite ça. Mais dans le sens où on laisse entendre le travail au noir, c'est comme si les gens qui exécutaient les travaux, eux, n'étaient pas des gens assujettis au décret de la construction. Les taux. Je ne pense pas que c'est ça qui a fait l'objet des représentations auxquelles je réfère, mais c'était plutôt invoquer que la sous-catégorie de licence, il ne la possédait pas. Je ne sais pas si le président de la Régie peut compléter ma réponse.

**Mireault (Réal):** C'est effectivement le cas. Celui qui a obtenu le contrat...

**Le Président (M. Audet):** Si vous voulez vous identifier, monsieur, pour le **Journal des débats**.

**M. Mireault:** Réal Mireault. Je m'excuse.

Alors, celui qui a obtenu le contrat avait une sous-catégorie de licence d'entreprise, d'entrepreneur en construction, qui n'était pas une sous-catégorie d'entrepreneur général, mais d'entrepreneur spécialisé. Or, celui qui n'a pas obtenu le contrat, lui, a en plus de spécialisé, général, et prétendait que c'est lui qui devait avoir le contrat. C'est vraiment une question de conflit d'interprétation quant aux sous-catégories de licence ou règlements de **qualification**. Mais celui qui a obtenu le contrat a une licence d'entrepreneur, donc il n'y a pas, effectivement, de travail au noir, mais c'est strictement une question d'interprétation qui doit se décider devant les tribunaux, s'il y a lieu.

**M. Dufour:** Donc, ce n'est pas réglé encore.

**M. Mireault:** Ce n'est pas réglé encore. Même, je ne pense pas que ça a été soumis aux tribunaux, que je sache. Mais vraiment, là, je ne le sais pas.

**M. Dufour:** On avait l'information que ça avait été soumis devant les tribunaux, mais là on ne le sait plus. Ça va.

**M. Mireault:** Je ne le sais pas.

## Commission de la construction du Québec (CCQ)

### Diminution des revenus

**M. Dufour:** Quand on parle — moi, je vais passer vite les questions... La semaine dernière, on avait un communiqué à l'effet que la CCQ n'avait pas les moyens de payer ses employés à la date fixe parce qu'elle avait dépassé sa marge de crédit auprès de la banque. Je comprends qu'ils n'ont pas payé le jeudi, ils étaient supposés être payés lundi ou mardi, mais ce n'est pas normal. D'autre part, le ministère a des sommes qu'il ne paie pas à la CCQ pour l'inspection. Il y a un montant de quelques millions de dollars. Je ne sais pas si je me trompe, là. C'est payé, ça?

**M. Cherry:** Ce à quoi vous réferez pour l'inspection, c'est la CSST, ce n'est pas la CCQ.

**M. Dufour:** Ah! O.K. Mais, en fait, la CCQ a un rôle à jouer. S'ils n'ont pas l'argent pour payer, je comprends qu'ils peuvent laisser des parties de leur travail. Comment on peut motiver des employés s'ils ne reçoivent pas leur montant d'argent? S'il n'y a pas d'argent, ça ne doit pas être spontané. Il doit y avoir quelque chose qui ne marche pas.

**M. Cherry:** Si vous permettez, je vais débiter la réponse et peut-être demander au président de la Commission de la construction de compléter.

On en a parlé amplement de la situation de l'industrie de la construction. Les entrepreneurs tentent de se partager le peu de travail qu'il y a, puis les travailleurs également. Donc, tout le monde est conscient de la diminution du nombre d'heures qui sont rapportées à la CCQ. On réfère, il y a quelques années passées, à 110 000 000 d'heures, et au moment où on se parle, les prévisions, c'est quoi, 67 000 000 heures pour la période en cours.

Donc, il y a vraiment une diminution importante des revenus de la Commission de la construction à cause de la diminution de l'activité économique, ce qui est bien normal, mais les employés de la CCQ ont une clause de sécurité d'emploi dans leur convention collective qui est bien simple, qui est loin d'être compliquée, qui dit: La Commission de la construction du Québec ne fera pas de mises à pied. C'est simple, c'est rassurant, mais quand vous avez une diminution de 110 000 000 d'heures à 67 000 000 d'heures avec une clause comme celle-là, ça rend la gestion de l'organisme passablement difficile.

Depuis le début de l'année, et là le président pourra compléter, des approches ont été faites concernant des alternatives, ne serait-ce que la contribution à des régimes de retraite ou d'autres facteurs de cette nature-là qui n'ont pas porté les fruits qu'escomptait l'administration. Je pense que, pour compléter la réponse, **peut-être** M. Fournier, qui est président de l'organisme, pourra enchaîner.

**M. Fournier (Alcide):** Alors, merci, M. le ministre. Alcide Fournier, président de la Commission de la construction. D'abord, je pense que je n'apprends rien à personne que nous avons une situation très difficile dans l'industrie de la construction. Comme le disait le ministre, nous, à la Commission, on est financés principalement par un prélèvement sur la masse salariale qui est donc directement proportionnel aux heures travaillées dans l'industrie de la construction.

(16 h 40)

Pour vous donner un exemple, en 1989, il était rapporté à la Commission de la construction 117 800 000 heures, et en 1993, notre prévision est de 67 000 000 d'heures. Ça veut dire, en termes de revenus, que chaque 1 000 000 d'heures rapporte environ 400 000 \$ à la Commission de la construction. Donc, une baisse de 50 000 000 d'heures veut dire une perte de 20 000 000 \$ annuellement sur un budget d'environ 53 000 000 \$ qu'on avait. Donc, ça fait une diminution très importante des revenus. Même avec cette situation-là, on a eu quand même un règlement avec le gouvernement, en ce qui concerne le remboursement des frais administratifs pour notre mandat de la formation professionnelle. On s'est entendus sur une somme de 10 000 000 \$ qui doit être versée à la Commission sur 3 ans. La première partie a été versée l'an dernier et il y a une partie qui doit être versée également cette année, ce qui nous permet de faire face à un déficit de caisse prévu pour cette année de 3 100 000 \$ seulement avec un déficit accumulé de 6 700 000 \$.

Il est bien évident que, comme le disait également le ministre, dans la convention collective, il y a une clause de sécurité d'emploi, ce qui ne nous permet pas de diminuer les effectifs aussi rapidement qu'on le voudrait dans certains cas. Par contre, depuis le début de la diminution des heures, on avait quand même un montant d'effectifs approuvé par le Conseil du trésor de 894 postes en 1990, et, actuellement, on est 747 personnes. Donc, il y a eu une diminution quand même importante des effectifs à la Commission. En plus, on doit ajouter, à ces postes-là, une diminution de 24 personnes qui sont en congé de maternité, maladie, etc., qui sont en congé long terme. Donc, on a eu quand même une diminution d'effectifs importante.

On a également coupé toutes les dépenses administratives. La plupart de nos dépenses, nous, 75 % au départ, étaient en salaires. On a coupé, dans le reste, à peu près toutes les dépenses. Vous avez dû entendre parler aussi qu'on a fermé notre bureau de Gaspé. On a discontinué les lignes **INWATS** à la Commission, c'est-à-dire que les salariés qui devront nous appeler en longue distance devront maintenant payer les longues distances. On a réduit le temps supplémentaire 2 fois de 50 %, on a réduit les frais de réunion, les frais de transport, etc. Sur le plan des dépenses administratives, ce qui pouvait être réduit l'a été, et sur le plan des effectifs également.

Un autre élément, je pense, qu'il faut ajouter à ça, c'est que, depuis le 1er avril dernier, on assume un mandat nouveau. C'est compléter le transfert de la

formation professionnelle qui a été fait à la Commission en 1987. On assume maintenant la passation des examens de qualification dans l'industrie de la construction ainsi que la gestion des carnets d'apprentissage. À ce chapitre-là, juste pour vous donner un exemple, le MMSR utilisait 67 effectifs à travers la province, et nous, on a ajouté un effectif à Montréal. Donc, on a absorbé, purement et simplement, le mandat à travers les effectifs qu'on avait déjà. Or, c'est sûr que ça occasionne un certain nombre de difficultés au service à la clientèle dans les régions, etc.

Par contre, si on essaie d'analyser la situation aussi sur les revenus potentiels que pourrait avoir la Commission de la construction, comme on est financé directement par l'industrie, pour les travailleurs, pour les employeurs, il n'est pas question, actuellement, d'augmenter le prélèvement. C'est-à-dire, ce qu'ils nous paient, les représentants des associations siégeant au conseil d'administration chez nous nous ont fait valoir qu'ils ne consentiraient pas à une telle augmentation. Donc, on est dans une situation financière difficile.

Techniquement, ce qui est arrivé, c'est que notre marge de crédit, qui est limitée à 8 500 000 \$ avec la caisse centrale, au moment de faire la paye, était à 8 400 000 \$. On était pratiquement à 8 500 000 \$. Ça, c'est la marge de crédit régulière, 8 500 000 \$, qui est assumée à même la garantie sur des bâtisses comme le siège social à Montréal, pour lequel on est propriétaire. Ça sert à garantir notre marge de crédit.

On a aussi négocié, avec la caisse centrale, un crédit rotatif, parce que nous, l'argent entre à la Commission à partir du 15 du mois, date à laquelle sont dûs les rapports mensuels. Donc, on a un crédit rotatif de 2 000 000 \$ entre le 1er du mois et le 15 du mois qu'on rembourse, par la suite, jusqu'à la fin du mois. Et c'est pour ça qu'on a dû attendre le 1er mai pour payer les salaires. Certains employés ont reçu leur paye le 1er mai, c'est-à-dire deux jours plus tard que la date prévue, qui était le jeudi. Le 1er mai, c'était un samedi. D'autres l'ont eue le dimanche et d'autres le lundi, et ça, ça dépendait avec quelle banque ils faisaient affaire.

Or, essentiellement, c'est un problème que je qualifierais de technique, au niveau de la marge de crédit, mais je pense que c'est un peu la pointe de l'iceberg, parce que la situation financière de la Commission n'est pas reluisante, si on peut dire.

Alors, je ne sais pas si...

### Réduction des services dans les régions

**M. Dufour:** Mais on peut conclure, tout de même, par rapport à ça, que, à la CCQ, il y a comme un problème de fonctionnement à quelque part. S'ils ne sont pas capables de donner de services en région, c'est une diminution à la clientèle. Moi, je veux bien qu'on rationalise les services, mais si on coupe des... Ce n'est pas miraculeux, là, ce n'est pas le miracle de Sainte-Anne-de-Beaupré, là. Si vous coupez du personnel, si vous coupez les services, c'est facile de baisser les budgets. On peut baisser n'importe quel budget de cette

façon-là. Mais je pense que le travail doit être surtout en rationalisant et en essayant de donner les mêmes services à moindre coût. Ça, c'est de la rationalisation dont on peut s'attendre d'un service paragouvernemental. Actuellement, si, dans les régions, ils sont obligés de payer les longues distances, il n'y a plus de ligne INWATS, c'est une diminution de services.

**M. Fournier:** Oui, jusqu'à un certain point, il faut considérer ça comme une diminution de services, c'est-à-dire la coupure de lignes INWATS. Il faut quand même considérer que près de 82 % de notre clientèle va pouvoir continuer à nous appeler sans frais, particulièrement avec la nouvelle répartition des régions de Bell Canada dans la région de Montréal. Donc, malheureusement, là, et je pense qu'il faut le dire, c'est les régions éloignées, étendues géographiquement, qui vont être plus affectées par cette disposition-là.

La même chose si on regarde la fermeture de notre bureau de Gaspé. Le bureau de Gaspé, c'était, en tout cas, un besoin exprimé aussi par les gens de la région. Nous, on espérait, lorsqu'on l'a ouvert, répondre à ce besoin-là. Par contre, l'expérience que ça nous a donnée, c'est que les gens communiquaient avec notre bureau de Gaspé par téléphone. On a eu une moyenne de 2,5 visiteurs par jour à notre bureau de Gaspé. Donc, tout le reste des transactions avec la Commission ont été faites par téléphone ou par courrier. Donc, ça veut dire que, par téléphone ou par courrier, on peut rejoindre l'autre bureau le plus proche, qui est celui de Rimouski de la même façon, et on a fermé le bureau de Gaspé. C'est une mesure qui, cette année, nous fait économiser, je dirais moins de 100 000 \$, mais l'an prochain, c'est autour de 220 000 \$ qu'on va économiser.

La situation est telle que, d'un côté, on n'a pas de revenus potentiels additionnels, donc il faut absolument regarder vis-à-vis des dépenses. Comme le ministre le disait, nous, on a, dans notre convention collective, la clause qui dit: L'employeur ne fait pas de mises à pied. C'est clair. On peut l'interpréter de tout bord, de tout côté, elle veut dire la même chose.

**M. Dufour:** Ça a été signé comment, cette convention-là? Ce n'était pas une négociation?

**M. Fournier:** Ah, Mon Dieu! Ça a été signé, je pense, si ma mémoire est bonne, en 1980. C'était suite à une longue négociation à la Commission. Comme vous savez, une convention collective est toujours le fruit d'un échange. À cette époque-là, l'Office de la construction — c'était l'Office — fournissait les automobiles à une majorité de ses employés. En récupération des automobiles, on a donné une sécurité d'emploi, etc. Alors, c'est le fruit d'une négociation en 1980.

**Le Président (M. Audet):** M. le député des Îles-de-la-Madeleine, vous voulez intervenir?

**M. Farrah:** Bien, on parlait du bureau de Gaspé qu'il y a chez nous, mais je ne veux pas...

**M. Dufour:** O.K. Vas-y.

**M. Farrah:** Ça va? Moi, la fermeture du bureau de Gaspé, en ce qui me concerne... Parce que chez nous, de toute façon, on fonctionnait majoritairement par téléphone, donc, à ce moment-là, téléphoner sur une ligne 800 à Rimouski ou à Gaspé, il n'y a pas de différence de ce côté-là. Je suis conscient des contraintes budgétaires aussi, faisant partie de la formation ministérielle — il y a des commandes gouvernementales, et ça, j'en suis conscient — mais ce qu'on me dit, c'est que, même au niveau de la ligne téléphonique, c'est toujours engagé. Je ne sais pas, mais est-ce que ça peut faire en sorte, si vous avez fermé Gaspé, **peut-être**, d'augmenter le personnel un peu, d'augmenter l'efficacité au niveau téléphonique? On me dit qu'il y a un très, très grave problème à résoudre — ça, c'est ma première question — parce qu'on me dit que c'est toujours engagé, d'une part. Et, deuxièmement, est-ce que les difficultés financières peuvent faire en sorte que, au niveau de l'inspection, entre autres, sur un territoire aussi grand que le nôtre, ça peut faire diminuer l'inspection, forcément, parce que vous avez des problèmes budgétaires en termes de déplacement, **peut-être**, là?

**M. Founder:** D'abord, sur la réponse téléphonique, comme je vous l'ai dit, nous, on pense que c'est un problème très temporaire. Étant donné qu'on assume le mandat de gestion du carnet d'apprentissage et des examens depuis le 1er avril, ça a créé un achalandage inhabituel dans nos bureaux. Plusieurs détenteurs veulent vérifier si, effectivement, ils vont pouvoir faire estamper leur carnet d'apprentissage, comme auparavant, etc. Ils veulent savoir quand ils vont pouvoir s'inscrire à l'examen, etc. Donc, ça a créé un achalandage, là, je dirais, exceptionnel, dans nos bureaux, pour le début d'implantation du mandat. Il y a plusieurs personnes, aussi, qui avaient été «cédulées» à l'examen par le ministère de la Main-d'oeuvre, et là, elles ne savaient plus où s'informer pour voir si la date était toujours bonne. Donc, elles ont appelé en masse au niveau de nos bureaux régionaux, ce qui a occasionné, évidemment, une difficulté à répondre. Lorsque les gens n'appelaient pas, ils venaient au bureau. Ça nous a obligés, dans certains bureaux, par exemple, pour certaines périodes dans la journée, d'arrêter de répondre au téléphone pour servir la clientèle qui se massait dans le bureau. Donc, nous, on pense que c'est une difficulté temporaire, et lorsque le mandat va être rodé, ça devrait se normaliser.

Votre deuxième question, j'avais...

**M. Farrah:** Les problèmes budgétaires que vous connaissez, est-ce que ça peut avoir un effet au niveau de l'efficacité de l'inspection? Parce que, notamment, une région comme la nôtre, qui est quand même très grande, on sait que les frais de déplacement sont excessivement dispendieux. Alors, est-ce qu'il y a un lien à faire avec ça ou aucunement?

(16 h 50)

**M. Fournier:** Non, il n'y a pas... Pour ce qui est de l'inspection, sauf les gens, là, qui ont pris leur préretraite — il y en a 17 qui ont pris leur préretraite au mois de novembre — le nombre d'inspecteurs est resté le même et les sommes affectées aux déplacements ont été maintenues pour les inspecteurs. Même, dernièrement, on a ajouté des sommes pour le temps supplémentaire pour les inspecteurs, parce qu'on avait fait des coupures dans le temps supplémentaire, et on en a rajouté un certain montant pour pouvoir nous permettre de faire des inspections le soir et les fins de semaine et répondre plus à notre clientèle, à ce niveau-là.

**Le Président (M. Audet):** M. le député de Jonquière.

### Niveau des cotisations

**M. Dufour:** Quand les employeurs décident de ne pas augmenter les cotisations, là, est-ce qu'ils ont vraiment l'autonomie pour le faire? Est-ce qu'on est obligé de vivre avec ces contraintes-là? Parce que c'est fait par loi, ça. C'est le ministre qui est responsable de l'application.

**M. Fournier:** Si vous me permettez, c'est fait par règlement prévu, là, en fonction de cette loi-là. La résolution, ou enfin, la... C'est un règlement annuel qui doit d'abord être adopté chez nous et présenté pour ratification au gouvernement. Donc, le premier décideur, c'est les représentants de l'industrie.

**M. Dufour:** Mais ils sont obligés de rendre des comptes. Si le gouvernement disait: Vous avez beau dire que vous ne les monterez pas, mais nous autres, on décide que vous allez faire face à vos obligations.

**M. Fournier:** Je ne le sais pas. Je pense que le gouvernement n'a pas ce pouvoir-là.

**M. Dufour:** Il n'a pas ce pouvoir-là?

**M. Fournier:** Ha, ha, ha! Non. C'est que, il peut... En tout cas, je ne voudrais pas rendre de jugement sur le banc, aujourd'hui, là.

**M. Dufour:** Non, non, mais je ne vous demande pas ça...

**M. Fournier:** Mais je pense que...

**M. Dufour:** ...je vous demande une opinion.

**M. Fournier:** ...la législation est faite de telle façon que le gouvernement approuve ou désapprouve la proposition de règlement.

**M. Dufour:** S'il n'approuve pas, il fait quoi?

**M. Fournier:** On n'a pas de prélèvements, on n'a

pas de financement.

**M. Cherry:** C'est 0,75 %.

**M. Dufour:** Est-ce que ça veut dire que c'est comme un chien qui court après sa queue?

**M. Cherry:** 0,75 %, c'est ça?

**M. Fournier:** Oui, c'est 0,75 %...

**M. Cherry:** 0,75 %.

**M. Fournier:** ...du côté des salariés et 0,75 % du côté des employeurs. La loi prévoit qu'on peut aller jusqu'à 1 % de chaque côté.

### Régie du bâtiment du Québec

**M. Dufour:** On aura peut-être des occasions d'aller un petit peu plus loin dans notre questionnement lors de l'étude des engagements, des crédits financiers ou autrement, là. On verra bien. La Régie du bâtiment a loué un local à la FTQ, à Montréal.

**M. Cherry:** Oui.

### Taux de location d'un local

**M. Dufour:** Les échos qu'on en a, c'est qu'il semble que les taux qu'on a accepté de payer sont plus élevés que ceux du marché. Est-ce que vous pouvez nous donner une explication plausible à ça?

**M. Cherry:** Comme vous témoignez de l'intérêt pour ce dossier-là, le ministère qui a fait ça, c'est le ministère des Approvisionnements et Services. Évidemment, c'est un organisme qui relève de celui qui vous parle, qui est la Régie du bâtiment, mais comme la Régie a fait connaître à la SIQ ses besoins, c'est la SIQ qui a la responsabilité d'être à la recherche de locaux pour accommoder l'organisme. Et ce à quoi vous référez, c'est quelque chose qui s'est passé entre la SIQ et... Ça ne relève pas du ministère du Travail, autre que l'organisme qui y serait logé en est un qui relève de moi. Ce n'est pas quelque chose qui s'est transigé entre le ministère du Travail et l'édifice de la FTQ, si vous voulez bien.

**M. Dufour:** Oui, mais, d'un autre côté, l'organisme concerné n'est pas obligé de payer plus cher que le prix du marché, s'il juge que ça n'a pas de bon sens. Même si la SIQ dit: C'est ça qu'on a à vous proposer, si ça n'a pas de bon sens, il peut toujours dire: Ça ne marche pas.

**M. Cherry:** De mémoire, là, je vous avouerais que je ne me souviens pas que ce qui a fait l'objet de l'intérêt qui a été manifesté à ça soit celui du prix chargé. C'était, je pense, qu'on invoquait plutôt que la procé-

dure n'avait pas été suivie habituellement.

**M. Dufour:** Il y avait une espèce de...

**M. Cherry:** Oui.

**M. Dufour:** ...différend, au point de vue syndical, en disant: Ce n'est pas tout à fait correct qu'une régie aille dans les locaux de la FTQ. Ça, ce n'est pas de ce dossier-là que je parle. Moi, je vais aller en dehors de ça et je vais dire... Financièrement parlant, parce qu'on a le souci... En tout cas, on est rendu qu'on coupe les coins, là. On est en train de manger les barreaux de chaise, là.

**M. Cherry:** Peut-être, M. le Président, on pourrait demander au président de l'organisme, M. Mireault, de compléter la réponse.

**M. Mireault:** D'abord, la demande de la Régie était à l'effet de regrouper tous ses effectifs à Montréal dans un endroit déterminé, et c'est effectivement le ministère des Approvisionnements et Services qui a la décision finale, en fin de compte. On nous a offert trois propositions de locaux différentes et une seule était acceptable, parce que les délais étaient faciles à rencontrer, et c'était dans l'édifice au 425, je pense, Crémazie, appelé Édifice FTQ ou Fonds de solidarité, je ne le sais pas.

Mais strictement au point de vue financier, pour rester là-dessus, là, la première proposition qui nous a été faite de la part de la SIQ, les coûts de loyer, contrairement à ce qu'on prétendait ou qu'on prétend maintenant, étaient moindres que ceux que nous payons actuellement dans les locaux que nous occupons, mais je dis bien dans une première proposition. Ladite proposition a été amendée et, à ce moment-là, la deuxième proposition, la proposition amendée, représentait des coûts supérieurs à ceux qu'on paie présentement, mais ce n'est pas la Régie qui paie la différence, s'il y a une différence. Ce n'est pas réglé. On a demandé des explications. Effectivement, il n'y a rien de réglé. On est en échange de discussions sur la proposition qui nous est faite, et les coûts, ce n'est pas déterminé de façon définitive, sauf que ceux qui nous ont été indiqués étaient supérieurs à ceux qu'on avait précédemment. Et s'il y a une différence, c'est le ministère des Approvisionnements et Services du gouvernement, évidemment, de toute façon, qui paie la différence et non pas la Régie du bâtiment. Ce n'est pas à nous à autofinancer s'il y a une différence supplémentaire à la hausse.

**M. Dufour:** Ces coûts dont vous me parlez puis ces documents dont vous me parlez, est-ce qu'ils sont publics? Est-ce qu'on pourrait en obtenir des copies?

**M. Mireault:** Non, bien, ils ne l'ont pas été, mais, honnêtement, c'est des échanges de propositions. Il n'y a rien de déterminé au moment où on se parle.

**M. Dufour:** Et vous n'êtes pas emménagés non plus.

**M. Mireault:** Ah, pas du tout.

**M. Dufour:** Vous êtes toujours en négociation?

**M. Mireault:** On est toujours en négociation. Il n'y a rien d'accepté au moment où on se parle.

**M. Dufour:** Est-ce que vous croyez qu'il va y avoir une décision?

**M. Mireault:** Il devrait y avoir une décision rapidement. On prévoyait déménager le 1er juin. Alors, on est vraiment en discussion la plus corsée possible. Là, on est dans les derniers échanges d'information.

**M. Dufour:** Il finit quand, le bail que vous aviez?

**M. Mireault:** Bien nous, il n'y a pas de bail comme tel. L'édifice où nous sommes, Henri-Bourassa, c'est propriété de la SIQ, la Société immobilière...

**M. Dufour:** Oui.

**M. Mireault:** ...et celui sur Crémazie, c'est le gouvernement aussi.

#### Fonds de formation

**M. Dufour:** Ah, bon. Là, on chevauche un peu, mais j'essaie d'en savoir le plus... Le fonds de formation, actuellement, qui est gelé, là, il y a quelqu'un qui a dit: On ne donne pas... Il y a eu un fonds de formation de négocié.

**M. Cherry:** Le 0,10 \$ pour la formation?

**M. Dufour:** C'était de 0,10\$, oui, justement. Actuellement, il semble qu'il n'y a pas d'accumulation de cotisations parce qu'il semblerait que les employeurs ont décidé qu'ils ne donnaient pas. Est-ce qu'il y a quelque chose qui s'est développé là-dedans?

**M. Cherry:** Pour répondre, il y a accumulation. Pour vous situer, c'est que, à compter du 25 avril, entré en vigueur le premier 0,10 \$ qui doit commencer à s'accumuler pour la formation, ce qui a fait l'objet d'une entente négociée entre les parties, qui a fait l'objet d'une demande en vertu de 51 — on s'y référerait ce matin — ce qui fait que le décret a été amendé pour permettre le début de ça. Ce qui a fait l'objet d'une contestation, c'est que, au moment de son entrée en vigueur, un organisme patronal qui s'appelle l'APCHQ, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, a demandé un jugement déclaratoire en invoquant — donc, c'est devant les tribunaux — que l'organisme qui avait signé ça au nom des entrepreneurs, l'AECQ, l'Association des entrepreneurs en

construction du Québec, n'avait pas suivi la procédure de ses statuts et règlements. Donc, c'est ce qui est invoqué. Ils demandent un jugement déclaratoire, mais au moment où on se parle, il y a quand même des... On m'informe, là, qu'il y a — c'est tout récent, ça a à peine deux, trois semaines — quand même des débuts de versements qui ont été faits.

(17 heures)

**M. Dufour:** Donc, il y a accumulation excepté que, ce que vous me dites, il y a une injonction qui empêche.

**M. Cherry:** Une demande de jugement déclaratoire, qui n'empêche pas l'accumulation, là. Ce n'est pas plaidé au moment où on se parle.

**M. Dufour:** Bon, comme je dis, on pourra peut-être avoir l'occasion d'échanger sur d'autres dossiers, mais si on veut passer à la CSST, il faudra bien qu'on commence à le faire. Je trouve que c'est un dossier qui est important.

**M. Cherry:** Oui.

### Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

#### Évolution de la situation financière

**M. Dufour:** Parce que si on regarde le programme 6, le dernier état financier en date du 31 décembre, le déficit de la CSST atteint 655 800 000 \$. C'est une baisse de 137 000 000\$, de 17,2%, par rapport à 1991, où le déficit atteignait un sommet de 791 900 000 \$. Le président actuel de la CSST, son organisme aurait commencé... M. Diamant est-il encore président?

**M. Cherry:** Jusqu'au 17.

**M. Dufour:** Jusqu'au 17. Selon le président actuel de la CSST, M. Diamant, son organisme aurait commencé à corriger sa situation financière. À preuve, entre autres, cette diminution, baisse du nombre de victimes attribuable à la baisse des activités économiques, bien que nous ne pouvons partager les idées de la soi-disant prise en charge de la prévention d'une meilleure application des mesures d'assignation temporaire; diminution de la durée moyenne d'indemnisation, qui est passée de 74 à 68 jours; baisse des coûts d'administration, bien qu'ils aient augmenté de 10,8 %, 227 900 000\$ par rapport à 210 900 000\$ en 1991. Malgré cela, il est évident que la performance financière de la Commission s'avère plus défendable politiquement, en particulier devant les charges répétées du CPQ, entre autres, sur la pertinence d'un tel organisme.

Il ne faut pas seurrer quant à la viabilité de l'organisme. Si le déficit diminue, le passif actuariel — l'argent nécessaire au respect des engagements financiers — demeure préoccupant dans la mesure où les

engagements non capitalisés passent de 2 900 000 000 \$ à 3 400 000 000 \$, portant ainsi le total du passif à ce poste à 7 500 000 000 \$. Il s'agit d'une manipulation actuarielle qui nous amène à un niveau de capitalisation de seulement 54,2 %, une diminution importante par rapport à 1989, où ce niveau atteignait 65,8 % et où la CSST réussissait, sous la gouverne de Mme Forget, à dégager un surplus de 213 100 000 \$. Il est à noter que, pour 1989, le taux de cotisation était fixé à 2,75 \$, taux prévu pour 1993, à la différence toutefois que l'économie se remet à peine de 2 années de récession. Nous apprenons, d'autre part, que des comités avaient été formés pour réévaluer entre autres la valeur actuarielle des engagements au titre des prestations, en d'autres termes, aux engagements futurs de la Commission.

Entre-temps, en ce qui a trait à la politique de capitalisation retenue par la Commission, on note, pour 1992, une décision pour surseoir à la cotisation spéciale prévue aux fins d'éliminer sur 20 ans le solde des engagements non capitalisés au 31 décembre 1982, et également de ne pas appliquer en 1993 une charge spéciale pour amortir le déficit réalisé depuis 1990. Tantôt, j'ai dit que c'étaient des engagements non capitalisés au 31 décembre 1982, mais c'est 1992.

Ma question au ministre ou à quelqu'un, à son représentant: Comment la décision de surseoir à la cotisation spéciale peut-elle avoir influencé le déficit à la baisse?

**M. Cherry:** Dans un premier temps, je veux juste qu'on se rappelle le cheminement du dossier de la CSST depuis que j'en ai la responsabilité ministérielle. De façon plus particulière, on se souviendra que, suite à l'annonce du déficit de 1991, celui qui était de 791 000 000 \$, à l'époque, à la suggestion de parties qui sont à la CSST, qui sont impliquées là-dedans, certains m'avaient fait remarquer: M. le ministre, nous avions déjà débuté certains travaux au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, et ce que nous souhaiterions, c'est que vous réactiviez ce mandat-là. Voulez-vous nous permettre à nous, les parties, qui siégeons au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, de vous faire des suggestions de nature législative et administrative? C'était l'ensemble des intervenants. Parce qu'ils me disaient: À la CSST, c'est surtout entre le Conseil du patronat et la FTQ, qui est majoritaire, tandis que, au Conseil consultatif, tous les organismes syndicaux, nous siégeons de façon égale là, la CSN, la CEQ. Donc, on souhaiterait que vous élargissiez le forum, M. le ministre, ce qui nous permettrait de vous faire des représentations.

Donc, comme il s'agit de s'adresser à la CSST... Tout le monde se souvient que la CSST est un organisme paritaire, donc, quand les parties m'ont demandé de référer le dossier à un organisme où elles siègent, là, bien sûr, vous comprendrez que j'ai accédé à leur demande et en leur disant bien sûr, en convenant de la durée que ça devait avoir. C'était en octobre 1991 et elles devaient me faire rapport en mars 1992.

Après la première ou la deuxième réunion, pour

m'assurer d'être bien informé du suivi de ça, j'ai mandaté celui qui était, jusqu'à vendredi dernier, sous-ministre au ministère chez nous, M. Gabrièle, d'aller assister aux réunions et de me faire rapport du cheminement, à laquelle réunion siégeait, également, le président de la CSST, comme il s'agissait de discussions de nature administrative et législative. Donc, ils ont pris le temps. On avait des rapports que, effectivement, il y avait des échanges. À certaines périodes, ça semblait moins déterminant comme solution; d'autres périodes, il semblait qu'il y avait des espoirs.

Donc, comme j'avais accepté — parce que c'est un organisme paritaire — de leur faire confiance, de faire confier le mandat qu'elles m'avaient demandé, j'ai attendu jusqu'à la fin de la période. Finalement, à la fin de mars, à ma grande déception, ils ont communiqué avec moi en disant qu'ils ne réussissaient pas à s'entendre. Donc, chacun voulait me présenter ce que vous me permettez de décrire comme sa liste d'épicerie. Le patronat avait sa liste d'épicerie, les syndicats avaient leur liste d'épicerie et la CSST, qui disait: Je souhaite que les parties me fassent des suggestions pour qu'on travaille ensemble, elle n'en avait pas.

Donc, dans les circonstances, j'ai décidé de présenter un projet de loi, qui s'appelle la loi 35, qui ajoutait des outils, à mon avis essentiels, pour permettre à la CSST de mieux remplir ses obligations envers les accidentés du travail. Ça, c'est dans un premier temps, mais je vous rappelle que, parallèlement aux mesures législatives que devaient me suggérer les parties, qui, malheureusement, n'ont pas réussi à le faire, elles devaient également me faire des recommandations de nature administrative. Elles devaient me faire des suggestions de nature administrative. À part de scinder le poste de président en deux, je ne me souviens pas qu'il y en ait eu tellement qui aient fait l'objet de consensus et d'unanimité.

Donc, dans les circonstances, j'ai également mandaté l'organisme qui s'appelle la CSST, avec ceux qui en ont la responsabilité, de me présenter un plan d'action, de redressement de mesures administratives, bien sûr en tenant compte du signal de la loi 35, de la volonté du gouvernement de leur fournir des moyens additionnels de le faire. Donc, on a mis en place toute une série de mesures administratives. On a commencé et on a ciblé par priorités. L'ensemble du fonctionnement de la CSST est révisé de façon systématique, en «priorisant», bien sûr, les endroits les plus dispendieux. Donc, on a décidé de cibler, dans un premier temps, la réadaptation. Ensuite de ça, on s'adresse aux autres endroits. (17 h 10)

Alors, c'est ça qu'on a fait. Une série de mesures ont été mises en place. Des projets-pilotes ont d'abord été mis sur pied. Au lieu de s'adresser à l'ensemble des 21 bureaux administratifs sur le territoire québécois, on a d'abord ciblé 3 ou 4 bureaux pour mettre en place la nouvelle façon de fonctionner, bien identifier les pistes de solution, et là, finalement, déjudiciariser le système, bien sûr, parce que ça, ça me semblait la volonté de tout le monde, par la conciliation, nous assurer qu'on aurait

plus rapidement un diagnostic de la situation médicale par le BEM, qui nous permettrait le plus rapidement d'identifier quels sont les besoins de l'accidenté, pour pouvoir lui fournir le plus rapidement possible la possibilité de retourner au travail ou la réadaptation.

Parce qu'une des difficultés qu'on a identifiées, là-dedans, c'est que trop souvent s'installait, chez certains accidentés, une fausse sécurité, que tant qu'ils n'avaient pas obtenu d'un expert médical ou d'un spécialiste médical un diagnostic sur leur dossier, ils resteraient à la maison et ils continueraient à percevoir des rentrées en oubliant qu'un des aspects de la loi, c'est que l'employeur a des obligations de les réintégrer pour une période maximum de deux ans. Après ça, il n'a plus cette obligation de... Donc, cette fausse sécurité, chez certains accidentés, qui les couvrait pour une période de temps, les plaçait, après la période de deux ans, bien souvent devant une situation économique extrêmement difficile. Ça, je ne parle que de l'aspect économique. Je pourrais ajouter à ça l'aspect social et la dévalorisation de l'individu qui se voit diminué dans son rôle de pourvoyeur, en bonne partie, du revenu familial et tout ce que ça implique comme bouleversement.

Donc, la loi 35 avait ça comme objet, mais, en même temps, voulait donner le signal à l'ensemble de l'appareil de la CSST qu'il y avait, chez le législateur, une volonté de s'adresser, mais de façon vraiment méthodique, à tout ce qui est le fonctionnement de la CSST. Et je reviens à une déclaration que je faisais ce matin, que ce soit dans le domaine de la construction ou dans le domaine de la CSST ou de la Régie du bâtiment, c'est la même chose. Pas que je me refuse, dans mon rôle de législateur, à légiférer encore. Des huit projets de loi que j'ai pilotés, comme ministre du Travail, depuis deux ans et demi, trois s'adressaient à la CSST. Mais avant d'en avoir des additionnels, moi, je veux m'assurer que tout a été fait de façon précise, solide, constante, puis après ça on y verra.

Mais on me disait: L'appareil, la machine... Parce que des gens me disaient: Oui, mais, M. le ministre — c'est une déclaration que vous avez citée tantôt — Mme Forget, elle a été capable de gérer ça, cette boîte-là. Elle a même fait des surplus. Bon. Je suis convaincu que Mme Forget est une excellente gestionnaire. Puis Mme Forget, comme M. Diamant, aujourd'hui, puis comme la personne qui lui succédera doivent composer avec une réalité qui s'appelle un conseil paritaire. Et il y a parfois des pressions qui viennent d'un côté ou de l'autre, qui obligent ceux qui ont cette responsabilité-là à en prendre bien soin, avec le résultat que Mme Forget s'est créée une instance.

À un moment donné, il est arrivé un nouveau tribunal d'appel qui s'appelle la CALP, qui découle du ministère de la Justice. Donc, le réflexe, trop instinctif, c'est qu'un nombre de causes qui étaient déjà dans la machine ont décidé de se prévaloir de ce nouveau niveau d'appel qui s'appelle la CALP. Donc, la période ou tu institues ça, ça te libère — si je peux utiliser le mot — temporairement de payer ces cas parce qu'ils sont en instance d'appel, mais quand les jugements de

cette nouvelle instance d'appel arrivent, et règle générale, c'est quoi, trois ans, quatre ans plus tard...

**Une voix: Dépendamment** des délais.

**M. Cherry:** ...dépendamment... surtout quand il s'agit d'initier un nouveau processus. On sait que, avant que tu formes le personnel, puis que la jurisprudence s'installe, puis tout ça, bon, c'est long.

Alors, deux ans, trois ans, quatre ans plus tard, là, tu récoltes le fruit de ça, et, dans les circonstances, le fruit s'est ramassé, dans les dernières années, jumelé à une baisse d'activité économique, donc, à moins de revenus. Ajoutez à ça les sentences qui commençaient maintenant à être exécutées, puis dont le résultat de ces décisions, c'est la CSST qui le reçoit, et on se retrouve dans la situation qui a été décrite l'an passé et qui s'est renouvelée à un niveau moindre cette année, mais, avec les explications que je viens de vous donner, qui vont nous amener, j'en suis personnellement convaincu, à l'implication de la vaste majorité des fonctionnaires de la CSST, de la volonté de ses dirigeants puis de ses fonctionnaires. Parce qu'on s'est adressé à eux autres pour les impliquer dans le processus. On leur a permis, par la loi 35, de modifier leurs décisions, ce qui ne leur était pas permis avant.

Avant, quand le fonctionnaire constatait qu'il y avait une erreur qui était faite, la seule façon qu'elle pouvait être corrigée, c'est qu'il fallait que l'accidenté en appelle. Il n'y avait pas d'autre façon. Même si celui qui avait fait l'erreur avait mal coché ou avait mal identifié ce que l'accidenté lui avait dit, la seule solution qu'il avait de faire changer ça, c'est dire au travailleur accidenté: Va en appel, puis voici le formulaire ici, là, puis signe, puis va en appel de ma décision, puis quand ça passera, je vais aller dire que je suis d'accord avec toi. Mais pendant tout ce temps-là, par exemple, on payait. L'organisme payait. De là l'importance de dire que, bien souvent, même si le processus est long à cause de la lourdeur de son mécanisme, il ne faut pas identifier ça comme des gens qui abusent du système. Mais le système est ainsi fait, était ainsi fait que ça prenait cette durée-là.

Donc, de là l'insistance de celui qui vous parle de réviser l'ensemble des méthodes de fonctionnement, l'ensemble de l'aspect administratif de la gestion de cette loi-là pour qu'on puisse vraiment identifier où sont les problèmes et où sont les pistes de solution. Je vous assure qu'il y a une volonté fortement exprimée par les travailleurs puis les travailleuses qui sont à la CSST. Ils en ont eux des pistes de solution. Il s'agit de les écouter, de les consulter, de travailler avec eux, leur donner la formation qui est nécessaire. Décloisonnement dans certains cas de façon trop traditionnelle qu'avaient certains aspects de la CSST de fonctionner... Et, avec ça, je vous dis qu'il y a moyen d'espérer. Il y a moyen d'espérer, et comme vous avez référé à certaines positions qu'a prises le CPQ, qui dit, par exemple: Bon, vous n'êtes pas pour augmenter, vous n'êtes pas pour le faire, là-dessus, ce qu'ils invoquent, parce qu'ils sont...

Et j'inviterais les gens de la CSST à vous témoigner des choses qui leur sont offertes comme pistes de solution. Ils ont dit: Bien, avant qu'on accepte d'ajouter d'autre argent là-dedans, on veut voir la révision que vous êtes en train de faire de l'ensemble du fonctionnement de l'appareil, ce à quoi on peut s'attendre. Quels sont les objectifs? Parce qu'ils ont besoin de retourner devant leurs membres aussi pour les convaincre de ça. Donc, avant d'ajouter de l'argent, il s'agit de voir.

Et je vous avouerai que, dans le budget de cette année, qui est une diminution importante des coûts, les effets de la loi 35 ne se sont pas monétairement encore manifestés autrement que par la volonté du législateur, par l'introduction de 35, de fournir des vrais outils additionnels pour pouvoir mieux gérer, de façon plus efficace, déjudiciariser puis rendre service à l'accidenté.

Et le Bureau de l'évaluation médicale qui est un outil important à la loi 35 est entré en vigueur depuis le 1er novembre. Et, depuis ce temps-là, on a eu aussi à faire face à un moyen de pression de grève de spécialistes qui voulaient se servir de ça comme moyen de pression pour négocier un peu de façon différente, ce qui a eu comme résultat que le bon démarrage qu'a connu le BEM a subi un afflux qui, présentement là, est sous contrôle et est en train de s'estomper puis prendre un rythme de croisière normal.

Alors, peut-être que l'actuel président de la CSST, M. Diamant, pourra compléter. Il est accompagné également de Pierre Shedleur qui, les deux ensemble, je suis convaincu, vous fourniront les réponses dont vous avez besoin.

**Le Président (M. Audet):** M. le président de la CSST, voulez-vous ajouter?

**M. Diamant (Robert):** Je pense que les propos de M. Dufour et les propos de M. Cherry sont dans le même sens, à toutes fins pratiques. La situation financière de la CSST, tout le monde en convient facilement, est extrêmement préoccupante. Mais ce n'est pas un phénomène récent. Il faut remonter dans l'histoire un peu. Cette loi, la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, a été adoptée en 1985. Si on regarde les exercices financiers de 1985 à 1992, il y en a huit. De ces huit exercices financiers, vous avez six exercices où il y a eu des déficits et deux où il y a eu des surplus. M. le ministre l'a évoqué tantôt, les deux années où il y a eu des surplus, 1988 et 1989, comme par hasard, il s'agissait déjà des premières années de la mise en application de la loi où des programmes comme celui de la réadaptation étaient à leur début. La réadaptation, c'est un droit nouveau qui est venu dans cette loi-là. Ça existait avant, la réadaptation, mais ça n'était pas un droit, et, à partir du moment où ça devient un droit et un véhicule privilégié pour rencontrer la philosophie de cette loi-là, il est sûr que la mise en place de ces programmes a entraîné beaucoup, disons, de tâtonnements et de difficultés.

(17 h 20)

Donc, l'organisme a connu aussi, au cours de 1988-1989, une activité intéressante, dans la mesure où on était en plein coeur d'une période d'activité économique qui a été la plus belle des années 1980, on en convient facilement, et aussi, qui a généré des revenus intéressants pour la Commission. Quand l'économie va bien, les revenus de la Commission vont avec. Et ça a été aussi, on l'a souligné, des années où on avait un taux de cotisation qui était à 2,75 \$ du 100 \$ de masse salariale, qui a, par la suite, été réduit à 2,50 \$ en 1990, 2,32 \$ en 1991, et on est revenu à 2,50 \$ en 1992, et pour 1993, on est à 2,75 \$. Je pense que c'est des choses dont il faut se rappeler. C'est des éléments, disons, qui permettent de...

**M. Dufour:** Il n'est pas appliqué, 2,75 \$. Excusez.

**M. Diamant:** Pardon?

**M. Dufour:** 2,75 \$, pour 1993, il n'est pas appliqué, là. Vous êtes à 2,50 \$.

**M. Diamant:** Il est appliqué en 1993.

**M. Dufour:** Il y a une augmentation réelle?

**M. Diamant:** Oui.

**M. Dufour:** C'est quoi, le discours de la CPQ, là?

**M. Diamant:** Il ne parle pas pour... Il parle pour 1994, parce que vous savez qu'il faut établir...

**M. Cherry:** En juin.

**M. Diamant:** ...le taux de cotisation...

**M. Dufour:** O.K., correct. Excusez.

**M. Diamant:** ...pour 1994 au mois de juin.

**M. Dufour:** Je vous ai dit que je ne suis pas un expert. J'apprends.

**M. Diamant:** O.K. Alors, dans ce contexte-là, je pense qu'on convient facilement, tout le monde, que la situation financière est fort préoccupante, et la récession a exacerbé cette situation-là. Je veux dire, la récession a fait en sorte que ce régime social fort important a été attaqué de plein fouet et a subi beaucoup de conséquences de la récession, comme les autres régimes sociaux au Québec en ont subi la conséquence. Mais, dès 1990, on a senti venir ça, et, à ce moment-là, on a examiné tout de suite quelles étaient les principales causes, les principaux éléments qui devraient être pris en considération si on voulait, autant que possible, prendre la maîtrise de la situation financière.

On avait déjà, à ce moment-là, et M. Shedleur

peut en témoigner — c'est à lui que j'avais confié le mandat de présider un groupe de travail — identifié des problématiques très précises, qui étaient l'augmentation des coûts en assistance médicale et en réadaptation. Déjà, à ce moment-là, on voyait poindre des difficultés au niveau de la gestion de la réadaptation. Aussi, on a observé, à ce moment-là, l'augmentation du nombre de jours moyens d'indemnisation. En 1988, on a augmenté à 44 jours le nombre de jours moyens d'indemnisation. En 1991, on s'est retrouvés avec 73,9, donc, une augmentation de 30 jours. Et chaque jour moyen, vous le savez, représente, dans le cas d'un accident d'origine, c'est 10 000 000 \$, et, dans le cas de récidive, rechute et aggravation, on parle de 50 000 000 \$. Donc, vous avez là une cause directe de l'augmentation des coûts. On entre dans le régime plus facilement et on n'en ressort pas. On est bien dans le régime.

Maintenant, il ne suffit pas de dire ça. Il suffit d'essayer de voir quelles sont les causes, qu'est-ce qui a engendré cette situation-là. Je pense que l'application du régime qui est fondé sur le fait que toute décision relativement à l'état de santé du travailleur, à sa lésion professionnelle, est assujettie à l'avis du médecin traitant, va constituer, disons, pour nous, une prise de conscience qui était nécessaire, d'avoir une information médicale qui soit adéquate et qui soit disponible rapidement, pour que toute décision relative à l'admissibilité de la personne au régime, relative à sa guérison et à sa capacité de retourner au travail, relative à ses soins, pour que ces décisions-là se prennent rapidement, pour qu'on réduise tous les coûts qui sont associés à ces décisions-là, les coûts qui concernent l'indemnisation des gens. Plus ils restent longtemps dans le régime, plus ça coûte cher, plus ça coûte de soins, aussi. Il faut les payer, ces soins-là.

Et aussi, finalement, autour de ça, il y a un système de contestation des décisions — on l'a dénoncé à grand renfort de statistiques et de chiffres au cours des dernières années — qui produit une spirale incroyable, une inflation incroyable dans le domaine de la révision des décisions. On est passé, à la Commission d'appel, à des délais... Ils ont atteint trois ans, trois ans et demi d'attente avant que votre dossier soit inscrit au rôle et que vous obteniez une décision, alors que, pendant ce temps-là, le «meter» marche, c'est le «running bill». Quand la décision est prise, si elle est favorable à la Commission, vous ne pouvez pas récupérer le fric. Ce n'est pas possible. Alors, il y a des coûts là-dedans. L'inflation du système de contestation, de révision des décisions, le système d'appel des décisions a été un facteur majeur de la croissance des coûts.

Souvenons-nous que cette loi-là a été adoptée en 1985. On est en 1993. C'est huit ans plus tard. Une institution qui a une expérience de trois ans, quatre ans, une institution de cette envergure-là, c'est une jeune institution, et les problèmes ont commencé à sortir vraiment dans l'application du régime dans les quatre, cinq années suivantes — M. le ministre en a fait état tantôt — par l'application d'un mécanisme important qui s'appelle la Commission d'appel. Les décisions n'ont

pas pu venir plus rapidement sur l'ensemble des objets. C'est une loi, la LATMP, qui a combien d'articles? Près de 600 articles. Alors, avant qu'on ait le fin mot de la signification, de la portée de ces articles de loi là, ça prend du temps, et ça, ça doit subir le test des tribunaux. C'est ces tribunaux-là qui reçoivent les appels des accidentés ou les employeurs qui ne sont pas satisfaits. Tout ça, c'est des facteurs qui ont contribué, disons, à générer une situation financière extrêmement difficile et difficile à apprécier et aussi difficile à maîtriser et associée à une activité économique qui a été, comme vous le savez, en récession continue depuis 1988-1989.

Dans ce contexte-là, les correctifs qui ont été apportés — M. le ministre les a évoqués tantôt — à ce jour sont essentiellement des correctifs administratifs. Parce que les correctifs de la loi 35, vous n'avez pas pu en voir les résultats en 1992. La loi a été adoptée en juin, mise en application en novembre, et on a commencé à mettre en place les mécanismes à partir de novembre, décembre. Donc, aux états financiers de 1992, vous n'avez rien de ça là-dedans. Absolument rien.

Or, on a quand même des indices extrêmement intéressants à retenir. On a une réduction du nombre d'accidents qui est importante. On est rendu à 146 500 accidents d'origine, comparativement à 176 000 l'année précédente. Vous allez me dire: Ça aurait dû permettre la diminution des coûts. Oui, d'une certaine façon. Par ailleurs, disons, la réduction de l'activité économique n'explique pas ces résultats-là entièrement. Ce sont les effets, les mécanismes prévus à la loi au niveau de la prévention, mais ce sont aussi des effets des activités entreprises par les travailleurs et les employeurs pour réduire le nombre, éviter le nombre d'accidents du travail.

Pour les besoins financiers de l'année 1992, on a un déficit, à l'intérieur des 655 800 000\$, de 85 000 000 \$. Pour les besoins financiers de l'année 1991, en 1991, on avait un déficit de 283 000 000\$. Donc, on a amélioré notre performance de 200 000 000 \$ pour les besoins financiers de l'année en question. Donc, ça, c'est important pour nous. Au total, on a des revenus moindres que ceux qu'on avait prévus dans l'ordre de 391 000 000 \$. Si on décortique les 655 000 000 \$, il y a des revenus de cotisations moindres de 391 000 000\$. Comme je vous l'ai dit tantôt, ça s'explique par une baisse d'activité économique et aussi une activité économique différente de celle qu'on avait prévue, et on a des dépenses plus élevées que prévu de 264 000 000 \$. Relativement parlant, par rapport à 1991, c'est une performance qui est appréciable.  
(17 h 30)

On a réduit — et vous avez évoqué ça, M. Dufour, tantôt, dans votre présentation — les frais d'administration de l'ordre de 18 700 000 \$. 18 700 000 \$ sur une prévision de 240 000 000 \$ et quelques, c'est quand même une bonne performance. Il n'y a pas beaucoup d'organismes qui ont réussi à appliquer ça, dans une période de difficultés comme celle qu'on avait, de réduire, de contraindre leurs frais d'administration à ce

niveau-là. On avait fait le même exercice l'année précédente, on a dépensé 10 000 000 \$ de moins que le budget prévu, et, malgré ça, on a autofinancé une partie de l'application de la loi 35. Toutes les dépenses prévues pour l'année 1992, on les a assumées, 2 000 000 \$ et quelques, ce qui fait une performance de réduction de nos frais d'administration de l'ordre de 20 000 000 \$. Ce n'est pas mal pour un organisme en difficulté. Évidemment, il y a probablement encore beaucoup de choses à faire là-dessus. On a évoqué tantôt qu'on a réduit de six jours le nombre de jours moyen en consolidation et en réadaptation. C'est quand même important, c'est un pas dans la bonne direction.

La loi 35 — on l'a dit tantôt — s'attaque ou, en tout cas, voulait s'attaquer, ou nous fournir, à l'organisme, des outils au moins sur deux plans: la révision du processus décisionnel en matière médicale... On a évoqué la mise en place du Bureau d'évaluation médicale, la nécessité, maintenant, qu'on a d'avoir recours à un médecin expert et d'obtenir une décision plus rapidement. On a aussi, de fond en comble, je pense, remodelé les mécanismes de révision et d'appel en introduisant la **reconsidération** administrative et la conciliation à tous les niveaux, mode de règlement qui est privilégié dans la mesure où il est beaucoup plus efficace, beaucoup plus rapide, moins coûteux, et qui permet aussi une justice qui est plus satisfaisante parce que ça oblige les parties à dialoguer et à convenir de choses entre elles.

On a aussi mis en place une section particulière pour la révision en financement. On a rendu les décisions du Bureau de révision exécutoires, même si elles font l'objet d'un appel, pour éviter ce que j'évoquais tantôt, la création de... Dans le fond, quand personne n'a rien à perdre, on continue dans les mécanismes de la révision, on va en appel jusqu'au bout.

On a aussi fait en sorte que tous les litiges en bas de 1000 \$ soient réglés et que les décisions soient finales au Bureau de révision. On a toute une série d'autres mécanismes qui, on en a la conviction, vont donner des résultats déjà. On est, aujourd'hui, au début de mai, on a des données préliminaires où on note une réduction du nombre d'appels, du nombre de demandes de révision au Bureau de révision dans l'ordre de probablement 15 % à 20 %.

Nos mécanismes de conciliation ont à peine commencé à marcher parce que nos conciliateurs ne sont pas tous en fonction. Il faut les former, il faut installer tout le système, les procédures. On a sur la table des demandes de conciliation, parce que, obligatoirement, à chaque fois que quelqu'un va devant le Bureau de révision, maintenant, on offre la conciliation, obligatoirement. Et c'est plaisant d'avoir ça parce que, à chaque fois qu'on l'offre, dans 50 % des cas, il y a une des parties qui l'accepte. Il nous reste à convaincre l'autre partie. Et déjà, dans les dossiers qui ont été traités par les conciliateurs, même s'ils sont peu nombreux, on observe qu'il y a des règlements qui se font à ce niveau-là. Donc, on a espoir qu'on va désengorger les mécanismes de révision et d'appel.

Un autre volet, M. le ministre en a parlé tantôt, c'est toute notre démarche de révision de nos pratiques. On a eu des démarches extrêmement lourdes de révision des politiques au niveau de la CSST. Le conseil d'administration, au fil des ans, a fait, par le biais de ses comités, une révision complète des politiques. Et dans ce contexte-là, ça a produit des recueils de politiques, mais, dans les façons de faire, on a observé des difficultés dans la gestion, et j'en ai évoqué tantôt quelques-unes, particulièrement dans le domaine de la réadaptation. M. Shedleur, le président et chef des opérations, conduit, depuis quelques mois maintenant, une activité intense dans la révision de tous nos programmes et nos façons de faire en matière de réadaptation. On a commencé notre action là-dedans de façon, encore une fois, à s'assurer que celles et ceux qui ont besoin d'une réadaptation, qui ont droit à la réadaptation, aient accès aux programmes très rapidement et, aussi, qu'ils puissent bénéficier de l'application intégrale de ce que la loi prévoit, qui est le droit au retour au travail par le biais de la réadaptation. On va faire la même chose avec tous les autres volets de notre mission, qu'il s'agisse du financement, qu'il s'agisse de l'indemnisation, qu'il s'agisse aussi du suivi médical.

Finalement, en conclusion, ce que je dirais, c'est que, essentiellement, si on veut que le régime marche, c'est de faire tout en notre pouvoir pour mettre au coeur des préoccupations de toutes les parties concernées la prévention des accidents du travail.

Dernièrement, je faisais une visite industrielle à Rimouski, et un employeur chef d'entreprise disait que, quant à lui, il avait appliqué l'idée que l'accident qui coûte le moins cher est celui qui n'arrive pas. C'est simple comme raisonnement. C'est une grosse scierie, Lulumco, tout le monde connaît ça, un gros fabricant de bois d'oeuvre. Il a commencé ça avant la loi 17, avant 1979, et avant la loi 42, avant 1985, et, aujourd'hui, son entreprise a une des meilleures performances en matière de santé et de sécurité dans son secteur. Il contrôle complètement ses coûts. Et je dois ajouter, quoi que ça ne change pas nécessairement quelque chose à l'affaire, que ce n'est pas un milieu syndiqué. Dans ce comité de santé et de sécurité, il y a plus d'employés qu'il y a de représentants de cadres, et ça marche.

Dans toutes les entreprises qui font de la prévention et de la gestion de l'ensemble des paramètres de leur dossier de santé et sécurité une priorité, avec l'engagement de la direction, la participation des entreprises, on réussit directement à réduire les coûts. Parce qu'il faut le dire aussi, vous l'avez évoqué, il faut réduire les coûts du régime de santé et de sécurité. Il ne faut pas juste avoir l'équilibre financier, il faut réduire les coûts.

On en parle de compétitivité. Si on veut que notre économie soit compétitive, il faut réduire les coûts du régime. Il y a moyen de les réduire, et pour moi, le seul moyen, ce n'est pas de contester devant les tribunaux, c'est d'éliminer les dangers, puis de réduire le nombre d'accidents du travail, et de faire en sorte que le régime soit appliqué comme il a été conçu, même si on devait

lui apporter certains correctifs.

**Le Président (M. Farrah):** Merci, M. Diamant. M. le député de Jonquière.

### Principe du paritarisme

**M. Dufour:** Oui. Comme vous parlez de réforme, etc., et que vous êtes sur votre départ ou à peu près, est-ce que vous remettez en cause le paritarisme? Ça semble être la question la plus cruciale à laquelle on a à faire face. Vous, vous parlez, vous êtes dégage. Je pourrais vous entendre parler dans quatre, cinq ans, et vous allez nous dire: On aurait dû faire ça. Mais vous, avant de partir, dans votre testament là, dites-vous que le paritarisme, ça doit être remis en cause?

**M. Diamant:** Est-ce que vous conviendrez avec moi que, quand on met en cause le paritarisme, on met en cause la structure même de ce régime de santé et de sécurité du travail. Parce qu'au fond, quand on pense au paritarisme, on pense presque toujours au fait qu'on ait un conseil d'administration paritaire. Or, ce n'est pas ça. Le paritarisme commence peut-être là, mais il ne finit pas là. Le paritarisme, il est présent dans tous les volets de ce régime de santé et de sécurité du travail. Quant à moi, qu'on remette en question le fonctionnement du conseil d'administration parce qu'il est paritaire, parce qu'une des parties paie la facture directement et que l'autre... On dit que les travailleurs ne paient pas la facture, mais c'est une façon de voir les choses. On peut le voir tout à fait autrement. Je pense aussi que les citoyens, en général, se paient un régime de santé et de sécurité à travers une cotisation qui est prise à même les masses salariales versées par les employeurs. Or, c'est sûr que, pour l'entreprise, c'est un facteur de coûts importants que la cotisation, mais quand on pense ou qu'on parle de la participation aux coûts, la participation aux coûts, je pense que c'est tous les citoyens du Québec qui y contribuent d'une façon ou d'une autre.

Le paritarisme au conseil d'administration, ça présente des difficultés. C'est dur. Le paritarisme dans les autres volets d'application de ce régime-là, ce n'est pas simple non plus.  
(17 h 40)

Mais, quant à moi, la dernière place où je le ferais disparaître, le paritarisme, ça serait dans l'entreprise, parce que c'est ma conviction que c'est là que les travailleurs et les employeurs doivent s'asseoir dans un contexte qui n'est pas celui de la négociation des conditions de travail, mais dans un contexte qui est que, si on gère bien notre santé et notre sécurité, si on en fait un critère de performance de l'entreprise, c'est tout le monde qui est gagnant. L'entreprise est plus performante si elle gère bien son dossier de santé et de sécurité, et elle ne peut pas le faire toute seule. Ce ne sont pas les dirigeants d'entreprise tout seuls qui peuvent faire ça. Il faut qu'ils fassent ça avec les travailleurs sur le terrain. Et ça, les preuves sont faites. Toutes les entreprises performantes, et j'en ai une longue liste — je ne

peux pas toujours le dire publiquement parce que ce sont des renseignements qui les concernent, mais elles sont contentes quand on vante leurs bons coups — toutes les entreprises performantes ont compris ça. C'est fondamental.

Donc, le paritarisme dans le système, pour moi, c'est un acte de foi. J'y crois, je l'ai vu, je l'ai vu marcher, et je pense que c'est la garantie de succès du régime de santé et de sécurité du travail. Remettez en cause, si vous voulez, le fonctionnement de son conseil d'administration, mais ce n'est pas là, quant à moi, qu'est le plus gros problème.

**M. Dufour:** Il y a un paritarisme pareil au conseil d'administration?

**M. Diamant:** Oui, certainement.

**M. Dufour:** Mais, s'il n'y avait pas de paritarisme, ça ferait quoi?

**M. Diamant:** Je ne le sais pas. Imaginez que vous prenez des décisions...

**M. Dufour:** Ce n'est pas facile de suivre votre raisonnement, là.

**M. Diamant:** C'est très hypothétique, très hypothétique. Imaginez que vous prenez des décisions au conseil d'administration qui concernent 2 000 000 de travailleurs et qui n'ont pas voix au chapitre, je pense que vous avez un problème. C'est mon idée. Remarquez que, par ailleurs, il y a des moments qui sont très frustrants, au conseil d'administration, pour les employeurs, qui sont très frustrants, parce qu'il y a certains comportements qui sont difficiles à admettre pour les employeurs par rapport à... Disons, que c'est souvent, surtout, par rapport aux attitudes.

Mais ça, ça n'empêche pas que la réalité du régime de santé et de sécurité du travail concerne tous les citoyens. Le gouvernement est présent là-dedans. C'est lui qui fait les lois. C'est vous autres, les élus, qui faites face, chaque jour, à la réalité des citoyens qui sont impliqués dans le régime. Donc, vous devez être partie à ça, comme les travailleurs doivent être partie à ça, comme les employeurs doivent être partie à ça. Faire ça isolément, chacun dans votre coin, je ne suis pas sûr. On pourrait toujours penser que le gouvernement pourrait édicter des lois et des règlements et des normes et engager des inspecteurs et dire que c'est de même que ça va marcher. Ça pourrait se faire comme ça, mais je ne suis pas sûr que ça serait la bonne solution.

**Le Président (M. Audet):** M. le député de Drummond.

#### Réintégration des travailleurs indemnisés

**M. St-Roch:** Oui, M. le Président. M. Diamant, je ne vous ferai pas le coup, parce que vous êtes sur

votre départ, vous êtes à votre dernière présence, probablement, à la commission de l'économie et du travail en tant que président-directeur général de la CSST, mais moi, j'ai encore la phobie du corporatisme, et je ne vous ferai pas le coup de vous dire: M. Diamant, un des vrais problèmes, ce n'est pas le paritarisme, au niveau de la CSST, c'est peut-être le fait qu'il y a le gouvernement, il y a le patronat, il y a les syndicats, il y a les médecins et il y a des avocats. Et je n'en dirai pas plus, parce que tout le monde a son petit empire, à un moment donné, qu'il veut protéger.

J'ai fait des remarques préliminaires, au début, et moi, je pense que la CSST, il faut remonter un peu à pourquoi on a la CSST et les acquis de 35. Je pense que, ôter le paritarisme, ce n'est pas ça qui va régler le problème. Le problème à régler, ça va être une question de culture et une question de le réaliser, et ça va passer par la prévention. Tant et aussi longtemps que le côté patronal comme le côté syndical ne se rentreront pas dans la tête que c'est là... C'est là que ça va se régler.

Une de mes questions va s'adresser à M. le ministre. M. le ministre, quand on regarde la CSST, à l'heure actuelle, au niveau de la réhabilitation et au niveau de la consolidation des dossiers — et ça, on le voit couramment dans nos bureaux de comté — après qu'on a consolidé un dossier, il n'y a pas obligation de l'employeur à reprendre le travailleur à sa charge. Moi, je vais vous dire une chose, je suis prêt à vous donner mon support, et peut-être que, si on veut inciter M. le ministre à faire de la prévention... D'habitude, dans le monde des affaires et dans le monde réel de la vie, quand on va jouer dans le portefeuille, là, on commence à penser que c'est sérieux et que c'est grave. Alors, M. le ministre, vous ne pensez pas qu'il est temps qu'on fasse un amendement à la loi 35 — je ne sais pas si on l'appellera 35, 35a ou 35b ou 45 — de dire que, après qu'on aura consolidé un dossier, même si la personne a 30 % ou 40 % d'incapacité, il est de la responsabilité de l'employeur de réengager cette personne-là?

À l'heure actuelle, on sait ce que ça va amener aussi. Ça va amener la partie syndicale à le réaliser aussi, parce que, souvent, à cause de la séniorité, il faudrait que la personne aille déplacer quelqu'un qui serait peut-être un peu plus jeune ou un peu plus vieux ou qui ait une séniorité par emploi parce que c'est là qu'il va être capable de faire la tâche. À mon humble avis, moi, tant et aussi longtemps qu'on ne mettra pas ça, on va arriver avec tous les efforts que la CSST fait, et je l'ai dit quand on a fait la 35, à ce moment-là, on va ôter 350 000 000 \$ à 400 000 000 \$ de déficit, et on restera toujours collés avec 200 000 000 \$ à 250 000 000 \$ de déficit chronique, tant et aussi longtemps qu'on ne convaincra pas tout le monde que ça va passer par ce que M. Diamant a élaboré, la maintenance préventive, la sécurité, la prévention. C'est là que ça va passer. Alors, moi, je verrais ça comme un outil. J'aimerais avoir la réaction de M. le ministre.

**Le Président (M. Audet):** Brièvement, puisque l'enveloppe de temps se termine, là.

**M. Cherry:** M. le Président, c'est ce que j'ai évoqué rapidement tantôt, puis vous me permettez de clarifier ça. Si j'ai bien compris, vous dites que l'employeur a l'obligation de reprendre le travailleur accidenté. Cette période obligatoire où l'employeur a l'obligation de reprendre son travailleur accidenté quand il est prêt à revenir au travail, c'est deux ans. Si, après deux ans, l'employeur n'a plus — pas si — il n'a plus l'obligation de le reprendre. Bon. C'est ce à quoi je réfèrais tantôt, cette fausse sécurité qu'ont certains accidentés du travail, que tant qu'ils sont dans le régime, tant qu'ils continuent à percevoir des prestations, et que ça peut durer. Mais quand la minute de vérité arrive et que là, finalement, il dit: Bon, bien, là, j'ai épuisé tous les recours, finalement, j'ai ma décision de la CALP, donc, finalement, si j'ai tout perdu, là je retourne travailler, là, l'employeur dit: Ça fait trois ans, trois ans et demi de ça, je n'ai plus de job pour toi ici. Ton emploi, je n'ai plus d'obligation de te reprendre.

C'est là toute la base de l'orientation de la loi 35. La loi 35 veut qu'on ait un médecin spécialiste qui va, le plus rapidement possible, nous donner un diagnostic de l'accidenté pour qu'on puisse décider le plus rapidement possible ce dont on a besoin pour qu'il retourne travailler. On est en train de changer toutes les méthodes, les relations entre la CSST puis l'employeur. Les employeurs qui pensent que, après deux ans, il n'y a plus de problème, ils continuent à contribuer dans le pot général. On est capable, maintenant, de leur faire la démonstration que de le laisser dans le système le plus longtemps possible coûte 150 000 \$ en moyenne — je ne me trompe pas, là, 150 000 \$ — et que souvent, un diagnostic rapide, les soins appropriés et une modification parfois minime du poste de travail qui a causé l'accident permettent à cet individu-là de revenir dans la société, de diminuer les coûts de l'entreprise et de revaloriser l'individu dans sa famille puis sa dignité.

Mais ça, là, c'est une nouvelle approche quand on parle de la CSST. Ça, c'est tout à fait nouveau. Les gens avaient tendance à nous dire, puis, M. le Président, je termine là-dessus — je pourrais en dire fort longtemps: Tant que je ne reviendrai pas à 100 % comme j'étais avant, je ne retourne pas travailler. Quand tu as une incapacité de 2 %, de 3 % ou de 5 %, ce n'est pas ça l'approche qu'il faut prendre. Il faut dire: Tu as une incapacité de 3 %, on va l'évaluer puis on va payer pour. Mais la question, c'est dire: Qu'est-ce qu'on fait avec le 97 % qu'il te reste? Comment est-ce qu'on valorise ça? Puis, comment est-ce que tu contribues avec ça à la société? Je pense que c'est ça toute l'approche qu'il faut changer, puis c'est ça qu'on est en train de changer à la CSST, de fond en comble, pour maintenir les services, maintenir les bénéfices et rendre crédible ce pour quoi a été créée la CSST.

#### Adoption des crédits

**Le Président (M. Audet):** Merci. Alors, ça met fin à l'enveloppe de temps que nous avons pour l'étude des crédits du ministère du Travail. Alors, nous allons

procéder à la mise aux voix. Est-ce que les éléments et les programmes des crédits financiers du ministère du Travail pour l'année financière 1993-1994 sont adoptés?

**M. Dufour:** Adopté.

**Le Président (M. Audet):** Adopté. Alors, au nom des membres de la commission, M. le ministre, je vous remercie et je remercie aussi les gens qui vous ont accompagné, qui ont répondu aux questions des parlementaires.

Sur ce, nous allons suspendre nos travaux jusqu'à 20 heures et, à 20 heures, nous reprendrons à la salle **Louis-Hippolyte-LaFontaine**.

(Fin de la séance à 17 h 49)